



HAL
open science

Maintien ou contestation du dispositif de l'asile ? La fabrique du consensus entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs

Maureen Clappe

► To cite this version:

Maureen Clappe. Maintien ou contestation du dispositif de l'asile ? La fabrique du consensus entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs. Science politique. 2015. dumas-01298837

HAL Id: dumas-01298837

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01298837>

Submitted on 6 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITE DE GRENOBLE

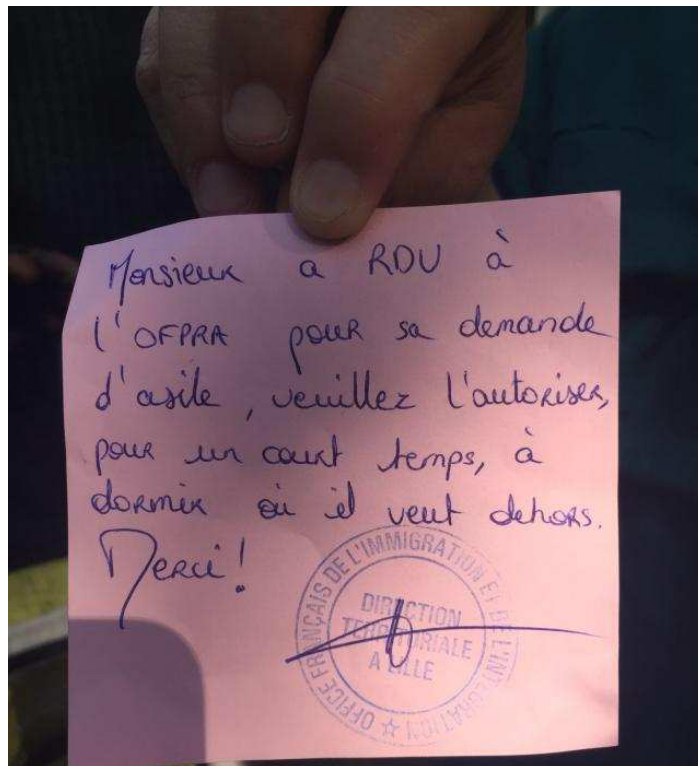
SCIENCE PO GRENOBLE

MASTER 2 POLITIQUES PUBLIQUES ET CHANGEMENT SOCIAL
OPTION VILLES, TERRITOIRES ET SOLIDARITES

Maureen CLAPPE

MAINTIEN OU CONTESTATION DU DISPOSITIF DE L'ASILE ?

**LA FABRIQUE DU CONSENSUS ENTRE LES DEMANDEURS D'ASILE ET
LES ACTEURS ASSOCIATIFS**



Source : « Expulsion de migrants à Paris : cet étonnant post-it qui circule parmi les réfugiés fait polémique », *Le Huffington Post*, publié le 9/06/2015.

Année universitaire 2014 -2015

Sous la direction de Philippe ZITTOUN

UNIVERSITE DE GRENOBLE

SCIENCE PO GRENOBLE

**MASTER 2 POLITIQUES PUBLIQUES ET CHANGEMENT SOCIAL
OPTION VILLES, TERRITOIRES ET SOLIDARITES**

Maureen CLAPPE

**MAINTIEN OU CONTESTATION DU DISPOSITIF DE L'ASILE ?
LA FABRIQUE DU CONSENSUS ENTRE LES DEMANDEURS D'ASILE ET
LES ACTEURS ASSOCIATIFS**

Année universitaire 2014 -2015

Sous la direction de Philippe ZITTOUN



La meilleure des polices
ne porte pas l'uniforme
Double, triple, trouble,
incolore, informe.
Elle s'immisce en tout.
Se mêle de tout.
Se ressent partout.
Central, sans bruit.
Sans rien d'écrit,
sans aucun parfum de la moindre gâchette.
Parfois même avec des talents de poète.

La rumeur, *La meilleure des polices.*

REMERCIEMENTS

Ce moment d'écriture induit de façon *quasi-automatique* une phase d'introspection. Tenter de prendre de la hauteur pour se détacher de son objet d'étude, c'est réaliser combien ce mémoire doit beaucoup aux nombreuses personnes qui m'ont soutenu, aidé à construire ma réflexion et à développer mon « sens critique », utile à la déconstruction des faits observés. Qu'elles trouvent dans ce travail l'expression de mes plus sincères remerciements.

Je tiens à remercier comme il se doit mon directeur de mémoire, Philippe Zittoun, pour sa transmission précise des « ficelles du métier », sa persistance à vouloir me détacher de mes convictions sur ce sujet particulièrement clivant et enfin pour sa disponibilité.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Elsa Guillaud pour avoir cru en moi dès mon entrée à l'IUT2 et de m'avoir encouragé à poursuivre jusqu'à ce master à Science Po. Il m'est difficile de trouver les mots pour souligner à quel point je lui suis redevable mais j'ose à penser qu'elle le sait.

Je remercie également toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mon stage, ceux que l'on nomme « les exilés » et les membres associatifs, qui sont la pierre angulaire de ce travail. Afin de respecter leur anonymat, lors des observations et entretiens, j'ai fait le choix de ne pas mentionner le nom de l'association, malgré qu'elle gagne à être connue pour l'ampleur de son travail au quotidien.

Merci à toutes celles et ceux qui ont accepté de se frotter, de près ou de loin, à la relecture de ce travail : Fanny, Camille, Pierre, Pascale, Cindy, Émilie, Laetitia, Romain, Anne So', Olivier, Jacqueline, Sunaj, Marie-Pierre, Denise et ma mère assurément. Je m'excuse par avance pour les oublis dans mon énumération.

Une dernière pensée à Cindy et Camille pour leur soutien inconditionnel.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES.....	8
-----------------------	---

INTRODUCTION	9
--------------------	---

- LA REFORME DE L'ASILE : UNE SOLUTION A « LA CRISE DU DROIT D'ASILE » ? 9
- ETUDIER LE DEVOIEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE PARCOURS DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE 12
- UNE ENQUETE LOCALE A LA CROISEE DES COURANTS INTERACTIONNISTES ET PRAGMATIQUES 16
- UNE PERSPECTIVE *ETHNOSOCIOLOGIQUE* DU PARCOURS DES DEMANDEURS D'ASILE ... 20

PARTIE I - LA CARRIERE DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE : USAGES ET TRANSFORMATIONS DU DISPOSITIF DE L'ASILE	28
---	-----------

Chapitre 1 / Un apprentissage de la carrière dès le pays d'origine	30
---	-----------

- 1.1 Propension sociale et familiale à la demande d'asile..... 31
- 1.2 Avant le départ : représentations et mythes de l'asile..... 34
- 1.3 Le parcours migratoire : une étape essentielle dans l'apprentissage de la « débrouille »..... 37

Chapitre 2 / L'arrivée en France, une phase de fragilisation	40
---	-----------

- 2.1 Le passage à la rue 40
- 2.2 Les premiers contacts 43

Chapitre 3 / Le quotidien de la procédure d'asile, une phase de routinisation ?	47
--	-----------

- 3.1 L'organisation de la vie quotidienne autour des réseaux d'assistance..... 48
- 3.2 Les demandeurs d'asile, des experts de la prise en charge 51
- 3.3 Apprendre la « débrouille » par l'expérimentation de pratiques de subsistance.. 54

PARTIE II – DEVENIR UN « VRAI » DEMANDEUR D'ASILE : REDEFINITION DES IDENTITES ET ROLES SOCIAUX LORS DES INTERACTIONS PENDANT LA PROCEDURE D'ASILE	59
---	-----------

Chapitre 4 / Les procédures d'asile et l'assignation d'une identité circonscrite.....	61
--	-----------

- 4.1 De l'identité « pour soi » à l'identité « de papiers » 61
- 4.2 « *Des preuves, toujours des preuves* » 65
- 4.3 La procédure prioritaire et la procédure Dublin : la délégitimation de la demande d'asile 68

Chapitre 5 / Les acteurs associatifs, des complices dans la redéfinition de l'identité du demandeur d'asile	73
--	-----------

- 5.1 Le demandeur d'asile *modèle* et le *sympathique*..... 73
- 5.2 Les associations, une aide indispensable pour construire le « bon » récit de vie. 76
- 5.3 Le *héros* et l'*imposteur* : l'intériorisation des représentations 79

Chapitre 6 / La communauté : s’inscrire dans une solidarité communautaire pour redéfinir son identité	84
6.1 Une appartenance communautaire à construire	85
6.2 L’exemple à suivre : des « leaders-experts » de l’asile.....	87
6.3 La nécessité du groupe	88
PARTIE III - LA PRODUCTION DU CONSENTEMENT DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DU « BRICOLAGE » DE LA PRISE EN CHARGE DU DEMANDEUR D’ASILE	92
<hr/>	
Chapitre 7 / Techniques d’assujettissement et de responsabilisation au sein du Dispositif National d’Accueil (DNA)	94
7.1 Les CADA et HUDA, un « travail sur autrui » ?	95
7.2 Le paradoxe de l’injonction à l’autonomie : le partage des ressources et l’exemple du bénévolat	98
Chapitre 8 / Le « bricolage institutionnel » du réseau associatif : de l’action à l’aide sociale.....	104
8.1 « Bricoler » dans l’urgence de la prise en charge	105
8.2 Le travail au « noir » : un outil du « bricolage » nécessaire à la survie	108
8.3 Des demandeurs d’asile « inclassables » : ni SDF, ni logés, ni hébergés	113
CONCLUSION.....	118
BIBLIOGRAPHIE	122
TABLE DES ANNEXES.....	130
Annexe 1 – Graphique représentant l’évolution des demandes de protection internationale enregistrées par l’OFPRA	131
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des droits sociaux dont devraient bénéficier les demandeurs d’asile.....	132
Annexe 3 – Lieux sollicités par les demandeurs d’asile pendant leur parcours de « débrouille » où de l’observation a été réalisée	133
Annexe 4 – Tableau des exilés interrogés	134
Annexe 5 – Grille d’entretien à destination des exilés interrogés.....	136
Annexe 6 – Analyse de l’échantillon des exilés interrogés.....	138
Annexe 7 - Description d’une journée avec Aude et Divine dans les services d’aide sociale.....	141
Annexe 8 - Itinéraire « type » d’un demandeur d’asile non hébergé en CADA, construit sur la base des différents témoignages	144
Annexe 9 - Témoignage d’Omar sur la vie en communauté au sein d’un squat.....	145
TABLE DES MATIERES	147
RESUME.....	149

LISTE DES SIGLES

ATA	Allocation Temporaire d'Attente
AMS	Allocation Mensuelle de Subsistance
ANAEM	Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrants
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CRR	Commission des Recours des Réfugiés
DNA	Dispositif National d'Accueil
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
LR	Les Républicains
ODENORE	Observatoire des Non Recours aux Droits et aux Services
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
OMI	Office des Migrations Internationales
PS	Parti Socialiste
SDF	Sans Domicile Fixe
SSAE	Service Social d'Aide aux Émigrants

INTRODUCTION

LA REFORME DE L'ASILE : UNE SOLUTION A « LA CRISE DU DROIT D'ASILE » ?

Après la comparaison de Nicolas Sarkozy, président du nouveau parti Les Républicains (LR), de l'arrivée de populations migrantes à une « grosse fuite d'eau » lors d'un meeting le 18 juin 2015, c'est au tour de Nadine Morano, eurodéputée LR, de relancer la polémique sur la réponse qu'il convient d'apporter au problème de « l'afflux massif des immigrés ». Invitée lors d'un débat avec le premier adjoint au maire du Parti Socialiste (PS) de Paris, Bruno Julliard, cette dernière s'est exprimée : « *Heureusement que nous n'avons pas fait pareil, nous, en 1939-1945 ou en 1914! Nous avons tous des aïeux qui reposent dans la terre de France, qui se sont battus pour la liberté et pour sauver la France. Alors moi je dis qu'il faudrait aussi que ces personnes, plutôt que de fuir parce que ça n'est pas la solution, se battent pour leur pays et qu'on les accompagne dans ce combat.* »¹

A la une de l'actualité politique et médiatique, la venue de migrants en Europe fait l'objet de nombreux débats : faut-il favoriser une approche restrictive pour tenter de limiter les flux migratoires ou faut-il préférer l'angle humanitaire et venir en aide aux personnes nécessiteuses ? Même si la thématique de l'asile est très souvent associée à celle de l'immigration, ces dernières restent tout de même distinctes, principalement au niveau législatif, par les différentes logiques qu'elles recouvrent.² Deux projets de loi se sont alors vus présentés en Conseil des ministres le 23 juillet 2014 : l'un relatif au droit des étrangers, l'autre au droit d'asile adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 15 juillet 2015. Toutefois, la première question que nous devons nous poser est étroitement liée à ce « regain » d'intérêt pour la thématique de l'asile : qu'est-ce qui a permis, dans le processus définitionnel d'un problème public,³ de rendre possible la réforme de l'asile ?

¹ « Morano invoque 39-45 pour inviter les migrants à « se battre plutôt que de fuir » », *Le Figaro*, publié le 5/08/2015, <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/08/05/25002-20150805ARTFIG00119-morano-invoque-39-45-pour-inviter-les-migrants-a-se-battre-plutot-que-de-fuir.php>

² Lors de son audition à la Commission des lois, mardi 7 avril, Bernard CAZEEUVE a déclaré : « *Pourquoi deux textes, l'un sur l'asile et l'autre sur l'immigration ? Accueillir des demandeurs d'asile en France, ce n'est pas mener une politique d'immigration, c'est remplir un devoir que la France a toujours accompli avec honneur.* » Aussi, Luc LEGOUX nous explique d'emblée dans son ouvrage que « *Persécutés, les réfugiés invoquent les droits de l'Homme ; immigrés, les réfugiés sont confrontés aux droits des citoyens. Toute la problématique de l'asile se situe à l'intersection de ces deux droits qui, si souvent s'opposent sur le contrôle de l'immigration.* » In Aline ANGOUSTURES, Luc LEGOUX « La crise de l'asile politique en France », *Revue européenne des migrations internationales*. Vol. 12 N°2. 10^{ème} anniversaire. pp. 299-301.

³ Pour plus d'informations sur l'analyse définitionnelle des problèmes publics voir les cinq étapes mises en avant par Philippe ZITTOUN dans *La fabrique politique des politiques publiques*, SciencesPo, Paris, 2013, 339 pages.

Si le gouvernement, porteur du projet de loi, a souhaité réformer le droit d'asile, c'est qu'il s'est construit progressivement ce que l'on nomme « la crise de l'asile ». ⁴ D'après Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, la France ne semble plus « *assurer pleinement son rôle de terre d'asile en Europe.* » ⁵ Les causes des dysfonctionnements du système de l'asile français seraient liées à « *un sous dimensionnement juridique et matériel qui empêche de faire face aux pics de demandes d'asile mais aussi des recours abusifs à la procédure d'asile, qui crée un engorgement du dispositif, allonge les délais de traitement et génère de nombreux effets pervers.* » ⁶ Dans le dossier de presse, rédigé par la Direction générale des étrangers en France en juillet 2014, il est également mentionné dès le deuxième paragraphe que la « *forte croissance de la demande d'asile depuis 2007 a fragilisé le dispositif développé pour permettre la mise en œuvre du droit d'asile.* » Or, si l'on regarde les chiffres de l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA), la demande de protection internationale en France est en légère baisse depuis 2014 où 64 811 demandes ont été enregistrées et d'une manière générale, les hausses connues depuis 2007 n'ont jamais dépassé celles de 1989 et de 2003. ⁷ Aussi la plupart des réfugiés vivent actuellement dans les pays limitrophes des lieux de conflits comme c'est notamment le cas au Liban et en Turquie qui accueillent 95% des réfugiés syriens. ⁸

C'est alors bien par le travail définitionnel opéré par les acteurs politiques que se joue la transformation d'une simple perception en problème public qu'il convient de « traiter » et de rendre réformable. En définissant et en énonçant le problème de cette façon, ces derniers participent à la construction des référentiels ⁹ et systèmes de croyances ¹⁰ des différents acteurs

⁴ Pour Luc LEGOUX « *La crise de l'asile a une décennie.* [...] *Le nombre des demandes n'est qu'un des éléments de cette crise dont la caractéristique essentielle est l'inadéquation entre la demande et l'accueil.* » in Luc LEGOUX, *La crise de l'asile politique en France*, Les études du Ceped n°8, Paris, 1995, p. XIX L'expression « crise de l'asile » est alors employée principalement par les hommes politiques, les acteurs institutionnels et les médias pour rendre compte de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ces dernières années ainsi que la difficile mise en place d'une politique européenne commune.

⁵ Discours de Bernard CAZENEUVE relatif au projet de loi sur l'asile, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014.

⁶ Ibid.

⁷ Pour plus d'informations voir le tableau d'évolution des demandes d'asile enregistrée par l'OFPRA en annexe 1.

⁸ « Calais. On oublie que nous sommes des êtres humains », *Courrier International*, publié le 19/08/2015, <http://www.courrierinternational.com/une/calais-oublie-que-nous-sommes-des-etres-humains>

⁹ La notion de référentiel de politique publique est développée en France par Pierre MULLER dans *Les politiques publiques*, Que sais-je ?, Paris, 2011, 128 pages. Elle est utilisée pour rendre compte d'une vision du monde partagée, en référence à laquelle les acteurs des politiques publiques conçoivent les problèmes et les solutions.

¹⁰ Cette notion est développée par Paul SABATIER pour caractériser l'ensemble « *de valeurs fondamentales, de représentations sociales de la réalité tendant à l'expliquer, de perceptions de cette réalité incluant la définition de ce qui pose problème et l'évaluation des divers instruments de résolution du (ou des) problème(s).* » Henri BERGERON, Yves SUREL et Jérôme VALLUY, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au

concernés par la problématique. Des coalitions politiques se feront ou se déferont ; de même que des actions collectives seront entreprises pour changer le monde social conformément à leurs intérêts en produisant, en reproduisant ou en détruisant les représentations énoncées.

Pour le gouvernement, le « problème du droit d’asile » réside dans l’augmentation du nombre de demandeurs d’asile et l’allongement des délais de traitement des dossiers. Les solutions apportées par l’intermédiaire de la réforme doivent permettre d’écarter les demandes infondées et d’augmenter les moyens en personnel de l’OFPRA et de la Cour National du Droit d’Asile (CNDA) pour raccourcir les délais. Aucune autre alternative n’est envisagée pour remettre de l’ordre dans le désordre suscité par le « problème ». Du point de vue des acteurs associatifs de défense des droits des migrants, la « crise de l’asile » réside dans le fait que l’État se désengage à travers sa mission de prise en charge des demandeurs d’asile et que les textes réglementaires qui encadrent ce droit ne sont pas appliqués. Il serait alors urgent de refondre l’intervention de l’État et de mettre en place des dispositifs permettant l’amélioration des conditions d’accueil des demandeurs d’asile sur la base des circulaires encadrant les « normes communes d’accueil »¹¹ au sein de l’Union Européenne.

Le droit d’asile comme problème social est donc moins le résultat de conditions objectives qu’un processus de redéfinition entre des demandeurs en interaction qui s’organisent pour désigner une situation et déclarer que c’est un « problème ». C’est parce que des acteurs politiques, dotés de toutes les conditions *liturgiques*¹² nécessaires à la construction d’un énoncé performatif, se sont saisi de cette question qu’à eu lieu la réforme de l’asile. Pour aller au-delà de la dimension décisionnelle dans l’analyse des politiques publiques, il est essentiel de saisir en quoi les représentations des différentes personnes engagées dans la problématique de l’asile participent à la transformation du dispositif de l’asile en lui-même. La mise en œuvre de l’action publique s’opérant à travers de multiples échelons, celle-ci peut-être conçue comme « *un processus à analyser en tant que tel à partir des acteurs directement impliqués,*

renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*. Vol. 11, N°41. Premier trimestre 1998. pp. 195-223.

¹¹ La directive 2013/33/UE impose aux États membres de « garantir aux demandeurs d’asile un niveau de vie digne et à faire en sorte que les conditions d’accueil soient comparables dans toute l’Union ». Pour cela, ces derniers doivent réformer leurs dispositifs nationaux avant le 20 juillet 2015. Le projet de loi sur l’asile s’inscrit donc dans ce cadre réglementaire. On parle depuis, non plus de « normes minimales d’accueil » mais de « normes communes d’accueil » pour qualifier les moyens de subsistance dont devraient bénéficier les demandeurs d’asile dès leur arrivée et pendant toute la procédure. Ces conditions matérielles d’accueil comportent l’attribution d’un logement, le versement d’une allocation financière pour couvrir les dépenses en alimentation et en habillement, l’accès aux soins et la scolarisation des enfants. Pour plus d’informations voir la présentation générale de la politique européenne de l’asile, Europe et asile, 5 novembre 2014, disponible sur le site du ministère de l’Intérieur.

¹² Les conditions *liturgiques* correspondent à « l’ensemble des prescriptions qui régissent la forme de la manifestation publique d’autorité. » Par exemple, la personne doit avoir le « pouvoir » de prononcer l’énoncé ainsi que l’autorité suffisante et cela dans des circonstances particulières qui l’autorisent à le dire. In Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L’économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982, p. 111

notamment les agents administratifs au guichet et les publics cibles. »¹³ Cela suppose alors de rendre compte de la complexité des relations qui se nouent entre demandeurs d'asile, acteurs associatifs et le système français de l'asile. C'est pourquoi, enquêter sur le dévoiement des pratiques institutionnelles de ces différentes parties dans le parcours de « débrouille » des demandeurs d'asile constitue autant un enjeu politique que scientifique.

ETUDIER LE DEVOIEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE PARCOURS DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE

Si l'approche *top-down*¹⁴ a longtemps dominé les travaux relevant de l'analyse de l'action publique, l'approche *bottom-up* s'est imposée quant à elle dans les années 1980 comme inversant la perspective analytique en partant des acteurs de la mise en œuvre. L'étude de la *street-level bureaucracy* sur les agents d'institutions publiques et leur public, synthétisée par le célèbre ouvrage de Michael Lipsky¹⁵ a permis d'amorcer un renouveau des recherches sur les relations administratives en France.¹⁶ L'intérêt de ces analyses a conduit à montrer que les pratiques quotidiennes des « acteurs de première ligne » ont des effets directs sur l'existence des individus concernés par les politiques publiques. En s'appuyant sur le pouvoir des agents, c'est-à-dire leur capacité d'autonomie et leurs marges de manœuvre, ces derniers peuvent contribuer à redéfinir l'orientation même de l'action publique en en modifiant les finalités. En ce qui concerne notre thématique, Alexis Spire a auparavant étudié les activités de ceux qui ont été chargés d'interpréter la législation sur l'immigration de 1945 à 1975.¹⁷ Il met en avant un traitement des étrangers « à la carte » où les fonctionnaires opèrent une sélection en faveur des plus « assimilables » en fonction de la conjoncture économique alors même qu'aucun texte législatif ne le stipule.

Concernant le droit d'asile, à l'heure où le projet de loi était en pleine discussion, nous avons souhaité nous intéresser au parcours de « débrouille » des demandeurs d'asile pendant

¹³ LANE, 1987 in Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, 2^{ème} édition, Paris, 2011, p. 94

¹⁴ L'approche par le haut (*top-down*) est liée à une vision centralisée de l'Etat qui impose ses décisions aux administrations périphériques. Elle se polariserait sur les acteurs centraux de la décision et en oublierait le processus de mise en œuvre, d'après un nombre croissant de chercheurs au tournant des années 1980 tel que Paul SABATIER.

¹⁵ Michael LIPSKY, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in the Public Service*, New York, Russel Sage Fondation, 1980.

¹⁶ Parmi celles-ci, nous pouvons citer deux ouvrages majeurs qui ont participé à la réflexion de notre étude : Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement administratif de la misère*, 3^{ème} édition, Collection Etudes Politiques, Economica, 2010, 208 pages et Yasmine SIBLOT, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Presses de SciencesPo, 2006, 347 pages.

¹⁷ Alexis SPIRE, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Bernard Grasset, Paris, 2005, 402 pages.

leur procédure administrative. Afin de comprendre dans quel cadre d'action publique s'inscrit le système français de l'asile, il est essentiel d'en saisir les grandes lignes.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, des « normes communes d'accueil », se traduisant sous la forme de droits sociaux,¹⁸ doivent être octroyées au demandeur dès lors qu'il dépose sa demande d'asile en préfecture et qu'il est identifié par les acteurs étatiques comme tel.¹⁹ Suite à la circulaire du 26 septembre 1991 qui supprime effectivement l'accès au marché de l'emploi pour les demandeurs d'asile,²⁰ une autre le 19 décembre 1991 vient créer les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)²¹ chargés d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement socio-éducatif, la scolarisation des enfants mais aussi la gestion des sorties après décisions définitives des instances en charge des demandes d'asile. Les résidents des CADA se voient bénéficier d'une Allocation Mensuelle de Subsistance (AMS) d'un montant de 91 à 718 euros par mois, suivant les prestations offertes par le centre et la composition familiale du demandeur. L'Allocation d'Insertion (AI), aujourd'hui Allocation Temporaire d'Attente (ATA) d'un montant de 340,50 euros par mois est versée quant à elle aux personnes en attente d'accéder aux CADA « *qui n'accueilleront jamais plus d'un quart des demandeurs d'asile, condamnant les autres à la clandestinité économique alors qu'ils séjournent sur le territoire en situation juridique régulière.* »²² La politique publique de l'asile oscille alors entre des politiques sociales construites sur le long terme, comme le dispositif national d'accueil avec les CADA, et des interventions humanitaires d'urgence plus ponctuelles issues de la longue histoire de l'assistance.

Pour rendre compte de l'ensemble des « jeux bureaucratiques » entre les demandeurs d'asile, les acteurs associatifs et les règles institutionnelles qui encadrent le droit d'asile, nous nous appuierons sur trois fils directeurs pour guider notre démarche d'enquête. L'objectif

¹⁸ Voir en annexe 2, le tableau récapitulatif des droits sociaux des demandeurs d'asile.

¹⁹ Aller à la préfecture pour déposer sa demande d'asile ne suffit pas à être considéré administrativement comme « demandeur d'asile ». Les autorités étatiques doivent remettre à la personne une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) qui lui permettra de séjourner légalement en France et d'ouvrir ses droits. Ce mode de fonctionnement est effectif depuis la loi du 24 août 1993 qui enjoint tout étranger à vouloir déposer une demande d'asile de se présenter en premier lieu à la préfecture. Toutefois, suite à des files d'attente interminables devant la préfecture et à des mobilisations associatives, les demandeurs d'asile doivent désormais s'adresser à l'association La Relève à Echirrolles pour prendre un premier rendez-vous en préfecture et ce depuis le 15 avril 2013.

²⁰ Le raccourcissement des délais de traitement des dossiers, passant de quelques années à environ 6 mois à l'époque, a permis aux pouvoirs publics de justifier l'interdiction du marché du travail pour les demandeurs d'asile car ceux-ci avaient pour vocation de rester peu de temps dans cette procédure.

²¹ Sous l'égide de la directive 2003/09/CE du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres, les CADA deviennent le pivot central de réforme du dispositif du Dispositif National d'Accueil (DNA).

²² Jérôme VALLUY, *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Tome 2, Université Robert Schuman Strasbourg, Préparé sous la direction de Vincent DUBOIS, mai 2008, p.7

initial de ce travail est de comprendre les liens qu'entretiennent les demandeurs d'asile avec le système de prise en charge dans son entité et sa complexité. Pour cela, nous nous attacherons à appréhender le demandeur d'asile à travers un double mouvement : d'une part, comme un acteur engagé dans un processus constant d'apprentissage et d'autre part, comme étant astreint d'adopter des stratégies de contournement face aux contraintes qui s'exercent sur lui. Considérer le requérant comme une catégorie dynamique²³ et non comme une typologie fixe, nous oblige à prendre en compte la multiplicité des comportements et des raisons qui le pousse à agir dans un contexte donné. Dès lors, le premier fil directeur de notre analyse se centrera sur **l'apprentissage du système institutionnel et associatif** par le demandeur d'asile comme modalité de « débrouille » face à l'action publique qui lui est, ou non, proposée. Si la procédure d'asile tend à régir un parcours de vie similaire à toutes les personnes s'inscrivant dans cette démarche administrative, autrement dit les demandeurs d'asile, ces derniers participent également à la définition même de la procédure par leurs usages et leurs pratiques quotidiennes. C'est pourquoi, nous nous questionnerons sur ce que nous apprend la « débrouille » des demandeurs d'asile pendant leur parcours sur le dispositif lui-même : participe-t-il de son dévoiement ou/et de son maintien ?

Le deuxième fil que l'on propose de suivre est celui de **l'identité et des rôles sociaux qui se jouent dans les interactions** entre demandeurs d'asile et acteurs associatifs. Alors que le terme *exilé* est utilisé pour qualifier l'ensemble des personnes vivant en exil hors de leur territoire d'origine suite à un départ contraint ; la notion de *demandeur d'asile* s'est construite quant à elle, comme une catégorie d'action publique devant répondre à un problème public : celui de l'augmentation de l'asile dans un contexte où les pays européens s'accordent à fermer leurs frontières à « l'immigration subie ».²⁴ Les demandeurs d'asile deviennent ainsi des candidats à l'obtention d'une protection internationale tandis qu'auparavant ils étaient directement considérés comme *réfugiés*.²⁵ Des travaux sur l'histoire de l'État ont permis de montrer que les catégories produites par les administrations et les statistiques « *participent à la formation des identités collectives et à l'encadrement des populations dans des étiquettes*

²³ Howard BECKER nous propose de penser les individus non pas comme une catégorie fixe mais comme des activités en mouvement dans *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La découverte, Paris, 2002, p. 87

²⁴ En référence au discours du 9 juin 2005 où Nicolas SARKOZY, alors ministre de l'Intérieur, déclare vouloir « *passer d'une immigration subie à une immigration choisie.* » Il rajoute que « *c'est quand même bien le minimum que la France décide qui a le droit de s'installer sur son territoire et qui ne l'a pas.* » Pour plus d'informations voir l'article d'Eric FASSIN, « L'immigration un « problème » si commode », *Le Monde diplomatique*, novembre 2009.

²⁵ En 1973, l'OFPRA, administration publique chargée d'administrer le statut de réfugié aux demandeurs, accordait dans 85% des cas ce statut aux exilés demandant l'asile. Pour plus d'informations voir le site de l'OFPRA : <https://www.ofpra.gouv.fr/>

sociales correspondant à des rôles et positions institués. »²⁶ La procédure d’asile assigne alors de fait, une identité et un rôle défini aux individus sollicitant ce dispositif. Il en est de même pour les acteurs associatifs qu’ils soient travailleurs sociaux, bénévoles ou chargés de mission. Ils sont dotés d’une fonction précisément codifiée dans l’exercice de leurs missions et suivant leur relation avec « l’usager », ils alternent entre engagement personnel et conformité aux rôles institutionnellement définis. Néanmoins, par leurs buts, leurs stratégies, leurs activités et leurs interactions entre eux, les demandeurs d’asile et les acteurs associatifs conditionnent la concrétisation du système de l’asile et participent à sa (re)définition.

Enfin, le troisième et dernier fil est celui de la **production du consentement des acteurs autour du « bricolage » de la prise en charge**. Quelles stratégies de survie et d’émancipation adoptent les demandeurs d’asile vis-à-vis des structures de prise en charge ? Suivant qu’ils soient hébergés en CADA ou tout simplement à la rue, ces derniers doivent composer avec une offre d’action publique à la fois complexe et minimale. Ils « bricolent », entre ressources personnelles, ressources institutionnelles et associatives existantes et développent de véritables répertoires d’actions et de discours. Ils sont ainsi à la fois, les *victimes* d’un monde institutionnel et associatif multiple, enchevêtré et illisible, mais également les *experts* capables de jouer de ces incohérences pour satisfaire leurs attentes et pour « occuper » une vie en attente « *d’une place dans un monde commun.* »²⁷ De la même façon, par le dévoiement des règles institutionnelles, en quoi les acteurs associatifs favorisent cet arrangement de la vie quotidienne qui assure la survie des demandeurs d’asile ? Il nous faudra donc montrer comment tous les acteurs, d’une façon générale, s’accordent à accepter les procédures et les réponses institutionnelles aux problèmes des demandeurs d’asile tout en contournant les obstacles, ce qui permet de maintenir une relative stabilité du dispositif de l’asile.

Avant de dérouler et de s’attacher à suivre ces fils tout au long de notre étude, nous souhaitons dans cette introduction revenir sur notre terrain d’étude et le cadre théorique qui ont orienté notre posture de recherche.

²⁶ Marco MARTINIELLO et Patrick SIMON, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.21- n°2 | 2005, p. 2

²⁷ C’est ce qui caractérise l’exil pour Michel AGIER : « *L’exil naît lorsque manque une place dans un monde commun – ou que l’on a cru commun d’abord, et cette croyance a rendu le départ pensable.* » In *Le couloir des exilés. Etre étranger dans un monde commun*, Editions du croquant, Broissieux, 2011, p. 22

En proposant d'étudier empiriquement la manière dont les pratiques quotidiennes des acteurs associatifs et des demandeurs d'asile conduisent à la « fabrique » du système français de l'asile, nous sommes par principe conduits à faire le choix d'un ancrage disciplinaire ainsi que d'un terrain, en y définissant un ou plusieurs lieux d'investigation, où il sera possible d'observer ce processus de « fabrication » à l'œuvre.

C'est alors de façon circonstancielle que le lieu d'étude a été choisi au sein de deux associations grenobloises de défense des droits des étrangers. En stage d'octobre 2014 à avril 2015, j'ai été chargée d'enquêter sur les moyens de subsistance dont disposent les demandeurs d'asile et les possibilités de survie qui s'offrent à eux pour s'affranchir de leur situation souvent très précaire. Une phase d'immersion dans l'enceinte des associations m'a permis de rencontrer le public et les membres associatifs, de m'informer par des lectures diverses mais également de déconstruire mes représentations *substantives*²⁸ sur le sujet. Ayant déjà une certaine connaissance de la thématique de l'asile et des migrations, après plusieurs stages dans d'autres associations grenobloises spécialisées sur ces questions, j'ai dû tout de même prendre de la distance avec l'objet d'étude. Je souhaitais que mes perceptions tendent au plus juste étant donné l'influence qu'elles peuvent avoir sur notre travail. Pour cela, il était nécessaire de se demander comment nous pensions ce que l'on s'apprête à étudier avant même de commencer notre recherche pour ne pas nous faire « *les pourvoyeurs inconscients de la pensée conventionnelle.* »²⁹

Pour réaliser notre étude de stage, nous sommes donc partis de plusieurs questionnements issus de divers constats faits par les membres des structures associatives : quelles sont les spécificités relatives à la demande d'asile en Isère en fonction des caractéristiques des demandeurs d'asile (origine, composition familiale, etc.) ? Quels moyens les demandeurs d'asile mettent-ils en œuvre pour pallier aux carences de l'État en termes de normes minimales d'accueil ? Comment se saisissent-ils de l'offre proposée par les pouvoirs publics et par le tissu associatif ? En émettant l'hypothèse qu'il subsiste une grande disparité entre les demandeurs d'asile en termes de conditions d'accueil théoriquement octroyées par les normes communes européennes, notamment suivant la procédure dans laquelle ils sont engagés, nous

²⁸ Howard BECKER dans *Les ficelles du métier* distingue les représentations substantives qu'il convient de réduire au maximum, liées à notre imagination sur la base de stéréotypes qui vont déterminer l'orientation de notre recherche, des représentations scientifiques qui permettent de créer des théories et des explications scientifiques d'un phénomène donné.

²⁹ Howard BECKER, *op. cit.*

avons fait le choix de distinguer les personnes prises en charge en CADA et en hébergement d'urgence spécialisé dans la demande d'asile, des autres. C'est ainsi, que nous avons centré notre recherche principalement sur les demandeurs d'asile « hors dispositifs étatiques » d'hébergement afin de pouvoir identifier au mieux certains mécanismes de « débrouille ». Aussi, les moyens de subsistance s'entendant dans le langage courant comme des moyens de « gagner sa vie » ou comme des « moyens d'existence », il était indispensable de délimiter le sujet en amont. Nous avons alors seulement étudié les besoins primaires comme l'alimentation, l'habillement et l'hygiène à travers la problématique suivante : **en quoi le dévoiement des pratiques institutionnelles dans le parcours des demandeurs d'asile leur permet-il d'assurer la survie face au redéploiement de l'intervention de l'État ?**

La réalisation de ce travail nous a permis de susciter quelques interrogations sur le parcours du demandeur d'asile mais du point de vue de la recherche, nous n'avons pas construit un questionnement qui réponde entièrement aux impératifs du monde universitaire. Si le premier souci du sociologue est de montrer le caractère problématique d'une situation et de ne pas considérer les choses comme allant de soi, alors il convenait de retravailler notre cadre d'analyse.

Tout d'abord, notre étude n'a porté que sur l'analyse d'un fait microsociologique : celui du dévoiement des pratiques institutionnelles par les demandeurs d'asile dans leur parcours de « débrouille ». Pour que celle-ci puisse faire l'objet d'un travail de recherche s'inscrivant véritablement dans un courant de pensée, en l'occurrence ici celui de l'interactionnisme et de la sociologie pragmatique, les niveaux « micro » et « macro » doivent s'entrecroiser.

En effet, pour la sociologie pragmatique qui s'est nourrie autant de l'interactionnisme que de l'ethnométhodologie au milieu des années 1980, les faits d'ordre macrosociologique ne doivent jamais être dissociés « *des opérations et des processus dans et par lesquels ces faits sont rendus descriptibles.* »³⁰ C'est de situation en situation, à force de répétitions, que la dimension « macro » s'accomplit et s'objective au travers de pratiques et de dispositifs. Nous devons alors replacer dans une perspective plus globale, celle des règles et normes institutionnelles, notre objet relevant plutôt de la microsociologie interactionniste, à savoir les liens entretenus par les demandeurs d'asile et le système de prise en charge. Se focaliser sur des micro-relations peut s'avérer être le moyen le plus intéressant pour rendre compte de la

³⁰ Yannick BARTHE, Damien DE BLIC, Jean-Philippe HEURTIN, Éric LAGNEAU, Cyril LEMIEUX, Dominique LINHARDT, Cédric MOREAU DE BELLAING, Catherine REMY, Danny TROM, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi. », *Politix* 3/2013 (N° 103), pp. 175-204

structure de l'institution du dispositif de l'asile Que peuvent bien nous révéler alors les échanges entre les demandeurs d'asile et les agents associatifs ?

Pour Erving Goffman, considéré comme l'un des chefs de file de « l'interactionnisme symbolique » développé dans les années 1950 au sein de l'École de Chicago, il est indispensable d'observer et de comprendre les interactions puisque c'est dans cet espace qu'il se joue l'identité des individus mais aussi l'ordre social, soit l'ensemble « *des normes morales qui régule la manière dont les gens poursuivent leurs objectifs* »³¹. A travers cette notion, Goffman entend non pas se demander « Pourquoi la société existe ? » mais plutôt « Comment la société est-elle possible ? » : question qui se pose comme problème pratique aux participants de chacune des rencontres. Aussi, « *par interaction [c'est-à-dire l'interaction face à face], on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres.* »³² L'analyse que nous proposons ici cherche alors à restituer ce que les interactions entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs rencontrés pendant leur parcours doivent à la structure sociale dans laquelle elles s'inscrivent, à savoir le dispositif français de l'asile.

En utilisant la notion « d'acteur », nous partons du postulat de l'autonomie relative de la capacité d'action d'un individu sur la base de la rationalité limitée définie par Herbert Simon.³³ Dans ce cadre, ce dernier est certes contraint par un contexte organisationnel mais il participe en même temps à sa construction par le déploiement d'activités stratégiques. De fait, les demandeurs d'asile ne sont pas les seules personnes à avoir recours à des stratégies de contournement des pratiques institutionnelles. Les acteurs associatifs sont également pris dans cette dynamique puisqu'ils s'insèrent dans une double contrainte : celle de l'être social et de l'être institutionnel. Ils sont d'un côté des agents représentant une institution de défense des droits des étrangers, chargés de faire appliquer la législation liée à l'asile, et d'un autre, ce sont des individus concrets dotés de sentiments, de valeurs et d'engagements personnels. Ils ont un double corps, d'après l'analyse de Vincent Dubois dans *La vie au guichet*, un corps bureaucratique et un corps social. Il convient donc de prendre en compte ces deux parties en interaction : les demandeurs d'asile ainsi que les acteurs associatifs qu'ils côtoient.

³¹ [GOFFMAN], 1963, p. 8 In Jean NIZET, Natalie RIGAUX, « VII / Interaction, identité et ordre social : ouvertures critiques », *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, « Repères », 2014, 128 pages

³² [1973a, p. 23] In Sylvain PASQUIER, « Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences. », *Revue du MAUSS* 2/2003 (n° 22), pp. 388-406

³³ Herbert SIMON introduit l'idée de rationalité limitée où il en déduit « *qu'un individu en situation de choix n'est pas en mesure de maximiser son utilité, contrairement à la conception rationnelle, mais seulement de satisfaire ses intérêts.* » In Patrick HASSENTEUFEUL, *op. cit.*, p. 67

Si les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs dévoient les pratiques institutionnelles, comment se fait-il que l'*ordre (social)* au sein du dispositif de l'asile soit maintenu ? Quelles sont les conditions du maintien d'une relative stabilité du dispositif de l'asile ? Ce qui pose question, c'est finalement que les demandeurs d'asile ainsi que les acteurs associatifs participent à ce dévoitement et que cela n'aboutisse pas à la « mort de l'asile ». Au contraire, cela permet de maintenir un certain ordre au sein du dispositif comme si cette pratique aboutissait à la production d'un consentement commun. Nous en arrivons donc à la question suivante : **En quoi le dévoitement des pratiques institutionnelles, par les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs, permet-il de maintenir une relative stabilité au sein du dispositif national de l'asile ?**

Pour répondre à cette interrogation, nous développerons deux hypothèses principales. La première repose sur le fait que le dévoitement des pratiques institutionnelles s'exerce principalement lors des interactions quotidiennes entre les demandeurs d'asile avec les acteurs associatifs. Et c'est à ce moment là, au travers des échanges entre ces deux entités, que se jouent l'identité des individus mais aussi l'ordre institutionnel permettant la relative stabilité du dispositif de l'asile. La seconde est intrinsèquement liée au dispositif du droit d'asile : celui-ci se construit et se mesure par les activités des demandeurs d'asile et des acteurs associatifs qui le mettent en œuvre. Les associations décident plus ou moins du sort des demandeurs d'asile dans leurs pratiques quotidiennes et sont en ce sens, des instances de traduction du droit, comme espace intermédiaire entre la loi et les demandeurs d'asile. Notre étude a alors pour ambition d'articuler successivement trois niveaux d'analyse : les acteurs, leurs interactions et leur contextualisation.

La perspective d'ensemble présentée ici ne renvoie pas à une seule approche théorique puisqu'elle cherche notamment à combiner analyse stratégique, sociologie des acteurs et sociologie interactionniste et pragmatique afin d'appréhender les interactions entre les multiples acteurs d'une politique publique et leur inscription dans des dispositifs institutionnalisés tel que celui de l'asile en France. Elle induit par conséquent d'adopter une démarche méthodologique particulière.

« *Toute expérience de vie comporte une dimension sociale.* »³⁴ Cette phrase empruntée à Alfred Schütz, considéré comme le fondateur d'une sociologie phénoménologique³⁵ influencée par l'approche compréhensive de Max Weber, révèle à elle seule l'esprit dans lequel nous nous sommes plongés tout au long de notre travail. En souhaitant valoriser le bien fondé et l'intelligence des faits quotidiens les plus anodins des demandeurs d'asile dans leur parcours de « débrouille », nous avons voulu montrer combien les expériences vécues constituent une source de savoirs intéressante à développer. Pour cela, nous avons mobilisé différents outils propres à la perspective ethnosociologique définie comme « *un type de recherche empirique fondé sur l'enquête de terrain et des études de cas, qui s'inspire de la tradition **ethnographique** par ses techniques d'observation, mais qui construit ses objets par référence à des problématiques sociologiques.* »³⁶ Deux étapes majeures dans l'analyse de notre terrain d'étude sont à distinguer : les 7 mois de stage au sein des deux associations grenobloises et des activités de bénévolat dans les mêmes structures sur le mois de juin et d'août 2015.

→ Démarche méthodologique adoptée : protocole d'observation et étude au cas par cas

Tout d'abord, une bibliographie spécifique tant sur la thématique que sur la méthodologie de recherche a été construite. Certains auteurs comme Michel Agier, Gérard Noiriel ou encore Julien Damon, nous ont apporté quelques clés d'analyse sur les notions d'immigration, d'exil ou d'exclusion. En accordant une place privilégiée au raisonnement des acteurs, nous avons privilégié une démarche qui s'inscrit dans les sciences sociales de l'action³⁷ en nous appuyant sur des auteurs fondamentaux tels que Howard Becker, Erving Goffman, Vincent Dubois, etc. Il était également nécessaire de prendre connaissance des textes réglementaires qui régissent le droit d'asile pour comprendre dans quel cadre s'inscrit le parcours d'un demandeur. Un temps nécessaire a alors été consacré à la compréhension de l'environnement juridique de l'asile.

³⁴ Cité par Daniel BERTAUX, *Les récits de vie*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2010, p. 47

³⁵ Georg Wilhelm Friedrich HEGEL [1770-1831] et Edmund HUSSERL [1859-1938] ont également participé à développer cette nouvelle méthode de réflexion qui peut être définie comme « *la science de ce qui apparaît à la conscience.* » La phénoménologie est l'étude des phénomènes, de l'expérience vécue et des contenus de conscience.

³⁶ Daniel BERTAUX, *op. cit.*, p. 15

³⁷ Les sciences sociales de l'action étudient la place des institutions, la question de la rationalité mais également la dimension cognitive des politiques publiques. Plusieurs auteurs s'inscrivent dans cette logique telle que Raymond BOUDON, François BOURRICAUD pour leur théorie sur la rationalité et Julien DAMON qui réutilise le courant de l'individualisme méthodologique dans son étude sur les SDF.

Ensuite, notre démarche s'appuie sur une position particulière d'observation. Les permanences tenues par les deux associations grenobloises, du mardi et du vendredi matin, sont des moments primordiaux pour le chercheur. Lieux d'échanges, de circulation de la parole entre demandeurs d'asile et bénévoles, ils permettent de comprendre comment s'articule la relation entre l'univers associatif et le public pour lequel il est destiné. En ayant pour mission principale la réalisation de cette étude, pendant la période de stage, j'ai pu me rendre alors disponible à mes interlocuteurs, qui deviendront pour beaucoup des futurs enquêtés. Cela m'a permis d'apprendre de leur situation mais également de me faire identifier comme étudiante, en stage, chargée de réaliser une étude sur les conditions d'existence des demandeurs d'asile.

La méthode de « l'observation participante » a donc été le premier outil utilisé pour notre enquête de terrain. En prenant part à la vie collective des associations et des demandeurs d'asile rencontrés, l'intérêt était d'observer, d'écouter et de discuter avec chaque individu mais aussi de collecter et de réunir des informations. L'idée est d'adopter « l'œil sociologique » au sens que lui donne Everett Hughes, c'est-à-dire de ne pas s'arrêter aux seules interactions directes et visibles entre les personnes mais bien d'étudier l'ensemble du système d'interactions qui composent les groupes.³⁸ Pour cela, nous avons mobilisé une grille d'observation qui a été peu à peu établie autour de trois principaux critères pour les permanences des deux structures : la tonalité générale de l'échange (ambiance, registre de langue employé, temps d'attente, etc.), les demandeurs d'asile et leurs pratiques (gestes, attitudes, utilisation ou non du jargon du droit d'asile, pièces justificatives, etc.) et les pratiques professionnelles des acteurs associatifs (accueil des demandeurs d'asile, degré d'implication dans la relation, mode de gestion des situations délicates, etc.). Nous nous sommes également rendus dans différents lieux occupant une fonction particulière dans le parcours des demandeurs d'asile que nous décrivons en annexe.³⁹

Ces périodes d'immersion dans la vie des personnes et de partage d'expériences ont été complétées par quatorze entretiens d'une durée d'environ 1h30 chacun.⁴⁰ Un entretien avec un travailleur social a également été mené afin d'obtenir des précisions sur une thématique précise : celle du travail dissimulé, appelé aussi travail « au noir ». L'utilisation de différentes méthodes permet ainsi de diversifier les informations et d'en extraire un sens. La méthode des entretiens semi-directifs apporte une dimension subjective d'une expérience, d'un certain

³⁸ Everett C. HUGHES, *Le regard sociologique. Essais sociologiques*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel CHAPOULIE, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, p. 425

³⁹ Voir en annexe 3 les différents lieux sollicités par les demandeurs d'asile où des sessions d'observations participantes ont été menées.

⁴⁰ Voir en annexe 4 le tableau informatif des enquêtés. L'annexe 5 vient présenter la notice biographique de chaque personne interrogée.

vécu et rend compte des représentations de l'acteur concerné sur sa situation personnelle. Après avoir formulé les questionnements recherchés, nous avons pu construire un guide d'entretien présentant les questions générales et les principaux thèmes qui seront abordés.⁴¹

Toutefois, de par les spécificités du public demandeur d'asile, assez précaire, fragile et méfiant envers les institutions, nous avons favorisé une approche tournée vers le dialogue et la conversation lors de nos entretiens. Nous souhaitons laisser un maximum de liberté à la personne interviewée pour qu'elle puisse exprimer sa propre réalité avec ses mots. En ce sens, en demandant aux « sujets » interrogés de nous raconter une partie de leur expérience vécue, nous mettions l'accent sur des « récits de vie » engendrant une forme particulière d'entretien, celui de *l'entretien narratif*. Comme l'a souligné Paul Ricœur, l'étude empirique de l'action passe par la forme narrative puisque « *l'action, au sens le plus générique du terme, se déploie dans le temps ; et la forme adaptée à sa description, c'est la forme narrative, celle du récit.* »⁴² C'est pourquoi, la grille d'entretien est restée générale et relativement souple en fonction de ce que les personnes souhaitaient nous raconter. L'intérêt était de sortir du cadre formel bureaucratique omniprésent dans la procédure d'asile afin de créer une réelle relation de confiance.

La première étape consistait donc à rassurer les personnes en s'engageant à respecter l'anonymat et la confidentialité des données recueillies⁴³ pour ensuite, adopter une posture compréhensive d'écoute, d'attention, de curiosité mais également de patience. Les entretiens, étant caractérisés par un rapport essentiellement asymétrique entre l'enquêteur qui pose des questions et l'enquêté qui y répond, sont conditionnés par la confiance et la complicité qui se jouent lors des échanges. Nous nous sommes alors appuyés sur des personnes ressources, réfugiés ou en demande d'asile, qui ont pu être les pivots du bon déroulement de l'étude et qui nous ont permis de construire un échantillonnage d'enquêtés. En effet, s'il faut d'après Howard Becker, constituer des échantillons pour convaincre le lecteur que nous savons quelque chose sur l'ensemble de cette classe, la notion d'échantillon « statistique représentatif » n'a guère de sens dans l'enquête ethnosociologique.⁴⁴ Nous l'avons donc remplacée par celle de *theoretical sampling*, traduite par Daniel Bertaux de « construction progressive de l'échantillon » que l'on peut également appeler méthode de l'échantillon dite « boule de neige ». Par ailleurs, en ayant fait le choix d'associer au maximum le public à la

⁴¹ Voir la grille d'entretien présente en annexe 6.

⁴² Daniel BERTAUX, *op. cit.*, p. 22

⁴³ Les prénoms de toutes les personnes rencontrées ont été modifiés. Certaines ont choisi leur pseudonyme.

⁴⁴ Nous avons tout de même tenté d'analyser notre échantillon de personnes interrogées afin de rendre compte de la représentativité de notre travail. Voir en annexe 7.

démarche de recherche, la relation de confiance a été renforcée constituant ainsi la richesse des entretiens. Favoriser une enquête de terrain participative, non pas sur les personnes concernées mais avec elles, permet également de soutenir les capacités d'initiatives, d'élaboration, d'action et de création des personnes dans une visée émancipatrice. Le chercheur doit finalement adopter une démarche rigoureuse puisque « *l'empathie dans l'entretien représente un vrai dilemme dans lequel la combinaison de l'empathie et de la « juste distance » et celle du respect et du sens critique sont particulièrement difficiles à obtenir.* »⁴⁵ Il convient d'allier au mieux les dynamiques de la participation et de la distanciation afin de saisir les caractéristiques propres aux groupes concernés tout en se maintenant suffisamment détaché pour relier le terrain aux théories sociologiques.

→ Limites et biais méthodologiques

Tout travail de recherche comporte indubitablement ses propres limites et biais méthodologiques. L'essentiel est d'en avoir conscience et d'essayer autant que faire se peut de les limiter et de les contrôler. Se questionner sur sa propre pratique, sur son positionnement dans chaque action effectuée permet à terme, de répondre entièrement à l'exercice du « métier » d'enquêteur. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de consacrer un temps à l'analyse de ces difficultés qui peuvent par la suite devenir des obstacles si elles ne sont pas surmontées. Nous présenterons ainsi les différents obstacles rencontrés et les stratégies méthodologiques adoptées pour tenter d'affaiblir et de contourner ces derniers.

L'un des premiers biais de l'enquête de terrain concerne les caractéristiques démographiques. Le fait d'être une femme ou un homme, d'être jeune ou plus âgé va nécessairement influencer le positionnement des deux parties en interaction. Il est donc important de garder à l'esprit que l'enquêteur peut exercer à son insu tel ou tel effet sur la situation de communication s'il n'en n'a pas conscience. Dans le cadre de notre travail, les premières personnes enquêtées étaient des jeunes, en majorité des hommes, non pas forcément par choix mais parce qu'ils sont les plus nombreux au sein des associations dans lesquelles nous avons fait notre stage, tout comme dans la population des demandeurs d'asile, comme l'illustre la pyramide des âges de l'OFPRA.⁴⁶ Même si certaines personnes pouvaient adopter une posture de séduction lors de nos interactions, cela a peut être participé de leur

⁴⁵ DE SARDAN, 2008 cité In Geneviève IMBERT, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers* 3/ 2010 (N° 102), p. 25

⁴⁶ Voir la « toupie » de la pyramide des âges en annexe 7.

intérêt pour nos rencontres. N'y a-t-il pas derrière ce positionnement la volonté d'apprendre de l'autre ? Soit dans notre situation, le souhait de s'intéresser aux parcours des personnes à travers une relation d'attention à l'altérité sans jugements ni rapports hiérarchiques.

Aussi, de par mon statut d'étudiante, le contact a pu être facilité par des choses que nous avons en commun, en partie liées à notre âge, comme par exemple, la musique, les sorties, etc. Toutefois, le fait d'être identifiée comme membre des deux structures peut influencer sur la relation qui se joue entre le chercheur et son sujet d'analyse. Le discours porté par l'enquête peut de fait être modifié et construit en fonction du cadre dans lequel il s'exprime et de la personne à qui il s'adresse. Il en a été de même pour les séances d'observation participante menées lors des permanences de ces deux associations. Les demandeurs d'asile et les bénévoles ne sachant pas forcément que j'étais occupée à « observer » me sollicitaient régulièrement pour effectuer des démarches. Lorsque c'était le cas, un temps a été pris systématiquement après pour tout noter au motif que « tout a un sens », comme le disent les manuels d'ethnographie.⁴⁷ Comment peut-on alors lier une posture d'enquêteur et d'encadrant associatif dans une démarche de recherche ? Cette question sera d'actualité tout au long de la recherche. Il a donc fallu penser d'autres postures hors cadre institutionnel, favoriser des échanges lors de moments informels autour d'une cigarette, d'un café pour ensuite réaliser un entretien plus conséquent. J'ai également pu par la suite être présentée à d'autres personnes par les personnes interrogées elles-mêmes, ce qui renforça les liens de confiance. La familiarité et la proximité sociale engagées au fil des échanges assurent ainsi les bases d'une communication « non violente » au sens de Pierre Bourdieu.

En effet, « *la relation d'enquête [...] reste quoi qu'on fasse, une relation sociale qui exerce des effets (variables selon les différents paramètres qui peuvent l'affecter) sur les résultats obtenus* ». ⁴⁸ Des distorsions liées à la position supérieure qu'occupe le chercheur en imposant le cadre de l'enquête peuvent former des « violences symboliques » sur la structure de la relation. Il convient donc d'adapter le niveau de langage utilisé et les signes verbaux ou non verbaux afin que les personnes puissent s'approprier le sujet. Suivant leur pays d'origine, certains demandeurs d'asile ne maîtrisent pas ou peu le français. Ne souhaitant pas avoir recours à des interprètes, principal biais méthodologique visible, nous avons dû agir sur le « choix » des personnes interrogées en favorisant celles qui parlaient le français. L'objectif était alors d'être capable de se mettre à la place de la personne par la pensée en adoptant une posture rassurante et compréhensible.

⁴⁷ Stéphane BEAUD et Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997, 331 pages.

⁴⁸ Pierre BOURDIEU, « Comprendre » In *La misère du monde*, Editions du Seuil, Paris, 1993, p. 1391

Dans un contexte où toute parole prononcée par un demandeur d'asile est assimilée à un témoignage, nous assistons à une construction évidente du discours permettant de justifier du traumatisme passé et de la « vraie vérité ». ⁴⁹ Il faut dire ou apprendre à dire son malheur afin de pouvoir rentrer dans les critères de la Convention de Genève ⁵⁰ pour se voir reconnaître le statut de réfugié. Le récit devient le passeport des réussites institutionnelles et de la délivrance des papiers. Les dires des demandeurs d'asile sont alors conditionnés par un espace législatif et réglementaire qui les pousse sans cesse à se justifier, principalement au travers d'un récit émouvant devant convaincre les juges et experts qui décident de leur sort. Comment pouvons-nous offrir alors une situation de communication propice à l'expression libre et décomplexée ?

Ce point représente un des biais les plus importants lorsque l'on discute avec le public « demandeur d'asile ». Narrer sa vie, revient à se raconter. Il faut donc au préalable arriver à une certaine déconstruction de soi pour pouvoir le reconstruire lors du témoignage. C'est en cela que se développe une « identité narrative » où s'entrecroisent « *la fictionalisation de l'histoire et l'historicisation de la fiction.* » ⁵¹ C'est pourquoi, lorsque dans chacun des entretiens nous demandions aux personnes de se présenter, toutes répondaient par un récit construit justifiant de leur présence en France. Même si nous spécifions au départ l'objet de la démarche, beaucoup sont également tentées, presque par automatisme, d'expliquer les raisons qui les ont conduites à fuir leur pays. Cela nous donnait le sentiment qu'une fois ce « fardeau » mis sur la table, les personnes étaient enfin soulagées et rassurées d'avoir parlé de l'espace social dans lequel elles se trouvent. Un espace d'entre deux, du dehors et du dedans, qui continue d'orienter leur vision du passé, du futur mais également d'elles-mêmes.

Il en est de même pour la question de la temporalité. Lorsque nous demandions aux personnes rencontrées de nous relater certaines étapes de leur parcours, ces dernières avaient quelques difficultés à dire leur passé de façon linéaire. Il a donc été difficile de créer une rétrospective chronologique dans chacun des échanges et nous avons dû utiliser la grille d'entretien à titre indicatif en modulant l'ordre des thèmes à aborder. En souhaitant offrir un espace de parole le plus libre qu'il soit, l'idée était de permettre aux demandeurs d'asile de se

⁴⁹ La « vraie vérité » est le titre d'un article de Michel AGIER qui met en scène les témoignages de guerre et d'exil.

⁵⁰ Le statut de « réfugié » est défini dans l'article 1 A.2 de la Convention de Genève de 1951 comme s'appliquant à « toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

⁵¹ Jean-Marc TETAZ, « L'identité narrative comme théorie de la subjectivité pratique. Un essai de reconstruction de la conception de Paul Ricœur », *Études théologiques et religieuses* 4/2014 (Tome 89), p. 478

faire entendre et ainsi de transposer leurs expériences de la sphère intime au domaine public. Raconter, c'est tenter de reprendre la main sur ce que l'on vit et de réparer d'une certaine manière, la souffrance vécue.

Nous avons pu également observer que les récits prononcés par les personnes ne nous sont pas exclusivement adressés comme si elles parlaient en même temps à un autre interlocuteur. C'est ce processus qui permet aux exilés de donner un sens et de transformer le traumatisme passé afin de « l'objectiver » pour construire un récit qui deviendra un témoignage. Michel Agier appelle cette figure « l'interlocuteur contextuel »⁵² pour caractériser cette prise de distance avec l'expérience vécue. L'entretien en tant que tel est de fait aussi intéressant à analyser que les seules interactions et les propos tenus. Enfin, certains témoignages tendent à se généraliser et l'on perd l'objectif même de l'entretien, à savoir la singularité et les récits individuels. Comment peut-on alors saisir les particularités d'un témoignage présenté sous la forme de récits collectifs ? Comment peut-on décaler nos observations personnelles de récits trop « formatés » ?

Afin de maîtriser au mieux ces distorsions, notre pratique doit être réfléchie et méthodique. Il est donc important de prendre du temps avec chacun des enquêtés en dehors des entretiens pour réajuster chacun des propos tenus. Ces derniers doivent trouver un sens dans la problématique proposée pour qu'ils puissent y investir leurs savoirs acquis de leur propre situation. Il est également nécessaire de faire des allers et retours entre le théorique et la pratique, le descriptif et l'explicatif pour mener au mieux une enquête ethnographique. Certes, sur une période de 7 mois seulement, notre étude n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble du sujet qui pourrait être traité. De même, nous avons opté pour une étude essentiellement qualitative qui, par la suite, pourra éventuellement être complétée par des données quantitatives pouvant mesurer certains aspects liés au parcours de « débrouille » des demandeurs d'asile.

Cette recherche repose donc sur un travail de 9 mois d'analyse de parole propre des demandeurs d'asile, sur ce qui leur est *proposé* de faire à l'intérieur et *laissé* à faire autour de ce cadre institué. Il était indispensable, pour nous, de mettre en avant la rationalité et le raisonnement des acteurs afin de modifier notre regard sur les demandeurs d'asile généralement perçus comme des individus passifs ne faisant que subir et s'adapter à la situation. Ne pas considérer ces derniers comme des acteurs sociaux, c'était s'interdire de

⁵² Michel AGIER, « 9. La force du témoignage » Formes, contextes et auteurs des récits de réfugiés, In Marc LE PAPE *et al.*, *Crises extrêmes*, La Découverte « Recherches », 2006 p. 153

réfléchir sur un bon nombre de processus. De fait, notre étude n'était en soi réalisable que si les sujets engagés dans l'action acceptaient de parler de leurs conditions d'existence. Même si chaque étude comporte ses limites, l'important est d'essayer de se placer convenablement pour être en mesure de prendre tous les points de vue possibles en étant capable de s'objectiver soi-même.

Ces précisions apportées, nous pouvons désormais nous lancer dans le vif du sujet. Nous présenterons dans une première partie la « carrière » du demandeur d'asile, à travers les différentes phases d'apprentissage du système institutionnel et associatif. Nous insisterons plus précisément sur la « débrouille » mobilisée par ces derniers pour contourner les obstacles et dysfonctionnements présents dans le système français de l'asile. La deuxième partie se centrera sur la redéfinition de l'identité du demandeur d'asile, au travers des interactions avec les acteurs associatifs qu'ils rencontrent dans son parcours. Nous nous interrogerons sur le rôle des associations dans la distinction opérée entre le « vrai » et le « faux » réfugié. Enfin, nous tenterons d'opérer une montée en généralité dans la troisième partie, en se questionnant plus globalement sur la stabilité du dispositif de l'asile malgré un dévoiement des pratiques institutionnelles des demandeurs d'asile et des intervenants associatifs.

PARTIE I - LA CARRIERE DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE : USAGES ET TRANSFORMATIONS DU DISPOSITIF DE L'ASILE

« Premier postulat : une institution n'existe que par les usages qui en sont faits. Aucune institution n'existe en elle-même ; toutes les institutions se réalisent dans des pratiques qui définissent l'institution autant qu'elles sont définies par elle. Second postulat : aucune institution aussi contraignante soit-elle, ne peut obliger à ce que les usages institutionnellement prescrits soient effectivement réalisés, ni empêcher que des usages non prévus se déploient. »

Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, 3^{ème} édition, Collection Etudes Politiques, Economica, 2010, page 5

Si l'institutionnalisation constitue « une forme d'objectivation qui fait exister un univers de pratiques sur le mode d'un objet extérieur aux individus »⁵³, alors le système de l'asile français, étant défini par des normes relativement stabilisées ainsi que des conduites et des interactions régulées, peut être appréhendé à travers une logique institutionnelle.

Partant du double postulat de Vincent Dubois, les demandeurs d'asile que nous étudieront ici, disposent de multiples ressources pour assurer leur « survie », ce qui tend à transformer le dispositif par l'usage qu'ils en font, malgré un cadre relativement contraignant qui encadre leurs pratiques. Pour tenter de rendre compte au mieux de ce processus, nous aborderons dans cette première partie le parcours de « débrouille » des demandeurs d'asile à travers le concept de « carrière », développé par Howard Becker.⁵⁴ Celle-ci peut se définir comme « la perspective mouvante dans laquelle la personne voit sa vie comme un tout et interprète la signification de ses différents attributs, actions et des choses qui lui arrivent ». ⁵⁵ Elle regroupe une dimension objective par une série de statuts et de positions mais aussi une dimension subjective qui nous permet de comprendre comment l'individu perçoit et met en perspective ses caractéristiques et leurs changements. En reprenant à notre compte deux étapes mises en avant par Julien Damon dans *La question SDF*,⁵⁶ nous montrerons que la

⁵³ Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po. et Dalloz, 3e édition, 1997, p. 151

⁵⁴ Howard BECKER dans les *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, est l'un des premiers chercheurs à penser les processus d'apprentissage en termes de carrière. Il étudie l'engagement d'un individu dans une carrière déviante à travers plusieurs étapes qu'il décrit, en prenant l'exemple des fumeurs de marijuana.

⁵⁵ Définition émise par Everett Hughes et traduite par Vincent Dubois dans *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, 3^{ème} édition, Collection Etudes Politiques, Economica, 2010, p. 36

⁵⁶ Julien DAMON identifie trois étapes dans la « carrière » du SDF : la fragilisation, la routinisation et la sédentarisation. La dernière correspondant à l'ancrage ou à la sortie de l'individu dans la carrière, nous ne

« carrière » de « débrouille » du demandeur d'asile débute bien souvent en amont du voyage, puis elle s'en suit d'une phase de fragilisation dès l'arrivée en France avant de se poursuivre de façon routinière par les nombreuses démarches liées à la survie que le demandeur doit effectuer. Toutefois, parce que la question de la temporalité a constitué un biais lors de nos entretiens, il nous a été difficile d'identifier une typologie des étapes d'apprentissage de la « débrouille » propre à tous les demandeurs d'asile. Nous présenterons donc quelques exemples de « carrières » en dissociant les personnes seules des familles.

A travers la diversité des parcours individuels face au système de prise en charge, nous nous questionnerons sur ce que la « débrouille » nous apprend du dispositif de l'asile en lui-même. Le premier chapitre s'attachera à comprendre le processus d'élaboration des représentations sociales développé en amont de l'arrivée à Grenoble qui orientera par la suite, l'usage que feront les demandeurs d'asile du dispositif. Le chapitre second soulignera les failles du dispositif de l'asile et les tactiques de contournement mobilisées par les exilés pour assurer leur survie. Enfin, nous nous demanderons si le quotidien de la procédure d'asile participe à construire une phase de routinisation par la multiplicité des démarches effectuées.

Chapitre 1 / Un apprentissage de la carrière dès le pays d'origine

Pour Julien Damon, les entrées dans la carrière « *correspondent aux moments à partir desquels une personne est reconnaissable, par les autres et par elle-même, comme sdf* ». ⁵⁷ Il n'identifie pas de dispositions conditionnant l'entrée dans cette carrière, tout comme Howard Becker lorsqu'il étudie les fumeurs de marijuana. A contrario, d'autres travaux soulèvent l'importance de certains facteurs pour débiter un parcours comme le milieu social, le genre, etc. ⁵⁸ Pour les demandeurs d'asile, la situation d'exil étant forcée et immédiate, celle-ci ne nous permet pas de pouvoir relever des prédispositions favorisant l'entrée dans la carrière. Tout le monde peut être, à un moment donné, touché par un contexte d'instabilité politique, par une guerre, une discrimination. Toutefois, en s'intéressant aux moyens et aux modalités mis en œuvre par les personnes pour quitter leur pays et venir en France, nous avons pu identifier quelques processus d'apprentissage de la carrière en amont du voyage.

Les demandeurs d'asile comme tous les individus, sont dotés de connaissances et de savoirs propres « *qui [leur permettent] de reconnaître le monde qui [les] entoure, d'interpréter, de comprendre [leur] environnement, mais aussi d'agir sur celui-ci.* » ⁵⁹ Ils possèdent ainsi des valeurs, des idées mais également des expériences qu'ils peuvent réutiliser tout au long de leur parcours. Certaines personnes connaissent l'asile à travers les paroles rapportées d'un membre de la famille ou d'un ami ayant déjà fait le « voyage » et d'autres ont déjà connu la procédure d'asile dans un pays européen. Le parcours migratoire en lui-même est par ailleurs le premier lieu des expérimentations de la débrouille et de recherche de solutions de survie. Ce chapitre a alors pour objectif de montrer comment l'apprentissage de la « débrouille », développée en amont du voyage, participera à définir ensuite les usages que les demandeurs d'asile feront du dispositif dès l'entrée dans la carrière.

⁵⁷ Julien DAMON, « 4. Les sdf : des « bricoleurs » cibles d'action publique », in *La question SDF*, Presses Universitaires de France, 2012 (2^e éd.), pp. 129-175

⁵⁸ C'est le cas notamment de Muriel DARMON qui montre que l'anorexie chez les jeunes filles serait liée au milieu social dans lequel elles ont grandi. Il y aurait plus de filles anorexiques chez les classes moyennes ou supérieures que chez les classes populaires. Pour plus d'informations voir Muriel DARMON, *Devenir anorexique : une approche sociologique*, 2003, Paris, La Découverte.

⁵⁹ Manuel MUSIAL et al., « Prendre en compte les apprentissages lors de la conception d'un scénario pédagogique », *Recherche & formation* 3/ 2011 (n° 68), p. 17

1.1 Propension sociale et familiale à la demande d'asile

Suivant que le « voyage » ait été plus ou moins pensé et organisé, principalement en ce qui concerne le lieu d'arrivée et le prix à payer pour le trajet, la plupart des personnes rencontrées ne sont pas venues en France seules. Certaines partent avec leur famille et d'autres avec un groupe d'amis.

Tel est le cas pour Bonté et Isabelle qui ont quitté la République Démocratique du Congo (RDC) avec leurs trois enfants de 17 ans, 12 ans et 7 ans en février 2012. Agé de 49 ans, Bonté était carreleur dans des chantiers jusqu'au jour où il se retrouve mêlé à la découverte de la fraude présidentielle de Joseph Kabila. Recherchés, lui et sa famille, ont dû prendre la fuite. C'est donc son oncle, avec l'argent de son commerce, qui s'est occupé de leur trouver des papiers pour quitter le pays et qui a organisé leur voyage jusqu'en Belgique. La petite sœur d'un ami de son oncle les attendait à l'aéroport de Bruxelles. Bonté et sa famille ont donc voyagé en avion jusqu'en Belgique, où ils ont pu déposer une demande d'asile qui a été rejetée. Leur croyance religieuse leur a permis de développer un cercle « d'amis Chrétiens » comme ils disent, grâce à qui ils ont pu venir à Grenoble en octobre 2014, en « covoiturage » après le rejet en Belgique.

La situation de Mayron, âgée de 42 ans, veuve et mère de 6 enfants après l'assassinat de son mari au Kosovo par des albanais, est différente. Après être allée se cacher chez le frère de son mari à Skopje en Macédoine par peur des représailles suite à sa mort, Mayron a travaillé de temps à autre pour pouvoir payer son voyage jusqu'en France. N'ayant pas les ressources nécessaires pour amener tous ses enfants avec elle, elle laisse le plus grand chez son oncle, avant de le faire venir 8 mois après. Déposée en camion par le passeur vers la préfecture en mars 2010, Mayron s'est lancée dans une demande d'asile qui a été refusée. Elle est aujourd'hui en demande de réexamen devant l'OFPRA.⁶⁰ Nous apprenons au fil de la discussion que Mayron a une sœur en France, des « cousins » à Grenoble et un frère de son mari qui vit à Avignon.

Ces deux présentations succinctes de deux familles aux trajectoires de vie différentes ont tout de même un point commun : l'arrivée dans une ville ou un pays ne se fait pas complètement « au hasard ». Elle dépend généralement des connaissances que l'on a, de leurs expériences rapportées ou vécues, du choix du passeur et du fait de connaître ou non des

⁶⁰ Il est possible de faire une nouvelle demande d'asile après un refus à condition d'avoir de nouveaux éléments de crainte en cas de retour au pays. Pour plus d'informations : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F3067.xhtml>

personnes déjà installées. Il est plus aisé de « se débrouiller » si l'on connaît déjà des personnes initiées et présentes sur place. Ainsi, Bonté, Isabelle et Mayron ont pu venir à Grenoble car des personnes connues ou rencontrées sur la route les ont guidés.

Concernant les hommes seuls que nous avons rencontrés, le voyage s'est déroulé différemment. Le lieu d'arrivée s'avérait moins certain que les familles avec enfants, nécessitant logiquement plus de stabilité en termes d'organisation lorsque cela est possible. Le parcours migratoire est alors beaucoup plus long et périlleux et se fait bien souvent accompagné de « compagnons de route ».

Mohamed a 25 ans. Après des études dans l'art et la littérature en Guinée Conakry, il s'engage dans des actions collectives pour lutter contre les discriminations ethniques et pour la liberté d'expression, ce qui lui vaut des poursuites policières. Il part alors pour la France et met plus de deux ans pour venir. Sa famille est restée au pays mais son père « *est quelque part en Europe* » ainsi que l'un de ses frères. Il débute l'entretien en me disant avec un large sourire : « *On dirait que j'étais prédestiné à ce destin. J'ai appris à me débrouiller depuis tout petit.* » Le ton était alors donné. Après avoir traversé l'Afrique, Mohamed arrive au Maroc où il dû apprendre à vivre dans la forêt pendant de longs mois avant de passer la frontière de Ceuta pour rentrer en Espagne.

« Je suis allé jusqu'où mes économies m'ont conduit. Je voulais être Marseillais mais d'après ce que j'ai entendu voilà. J'aimais bien le nom de Grenoble. J'ai donc dû faire un choix entre Grenoble et Marseille. »
(Entretien avec Mohamed, le 30/10/14)

C'est également le cas d'Arthur, congolais de Brazzaville de 27 ans, diplômé en maintenance informatique des réseaux et aujourd'hui reconnu comme réfugié. Comme Mohamed, il a vécu au Maroc avant d'arriver en Espagne où il resta deux mois en centre de rétention. Il insiste sur le fait que : « *C'était vraiment très dur de vivre ça... en plus de ce que j'avais déjà vécu au pays et ce que j'ai encore vécu pendant mon périple, c'était dur encore parce que j'ai vu des gens mourir.* » Aîné d'une famille recomposée de cinq enfants, Arthur a grandi en connaissant la France comme le pays qui a accueilli son père en 1987 ainsi que sa grand-mère, ses tantes et ses oncles mais aussi ses cousines. Néanmoins, ce n'est pas auprès de sa famille en France qu'il nous dit avoir trouvé refuge lorsqu'il est arrivé.

« J'ai appelé mon père mais il voulait pas venir me chercher quand j'étais en Espagne il me disait non je travaille et tout. Et après quand je suis arrivé à Lyon, je l'ai appelé je lui dis qu'il devait venir me chercher et c'est là où je

suis allé habiter chez lui. [...] Je suis arrivé en mai et en décembre il m'a foutu à la porte pendant l'hiver. [...]
Quand je suis sorti de chez mon père personne n'a voulu savoir de ma situation, personne qui s'inquiétait, je me suis retrouvé tout seul sur Grenoble. En plus, Paris c'était trop loin pour moi j'avais pas de ticket je pouvais pas frauder dans le TGV, j'avais pas de papiers donc j'étais bloqué quoi, j'étais obligé de rester là où j'avais déjà commencé mes démarches. »
(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

Les histoires de vie familiale touchant la sphère privée, nous n'avons pas souhaité être intrusifs auprès des personnes et poser plus de questions. Elles nous ont parlé de ce dont elles voulaient en entretien ou dans un cadre moins formel. Toutefois, si l'on revient sur les histoires de vie de Mohamed et d'Arthur, il est intéressant de souligner la place qu'occupe « la figure du père » et des pairs en général, exilés en Europe, dans leur processus d'apprentissage. Ils peuvent avoir élaboré une série de représentations sur l'asile liées à l'environnement dans lequel ils ont grandi. On remarque également, à travers le récit d'Arthur, qu'il est parfois plus utile d'avoir de la famille en France « pour les papiers » que pour un soutien financier et/ou moral.

« A l'OFPRA, ils m'avaient demandé de leur faire parvenir des pièces d'identité, des copies de toute la famille que j'ai en France et c'est ce que j'ai fait. Et ça a marché. Du coup je pense que ça a joué un rôle. »
(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

Si comme le stipule Serge Moscovici, « *les représentations sociales sont des aspects du milieu social* », ⁶¹ il semblerait que l'environnement dans lequel grandissent les futurs demandeurs d'asile participe à leur fournir des cadres de référence, des images, des modèles de comportements et des pratiques quotidiennes en leur assurant une socialisation et une intégration dans un groupe donné. Les personnes ayant déjà fait le « voyage » produisent un discours et une vision de l'Europe comme « terre d'accueil » qui se transmet au sein du groupe de référence et de la famille. Ainsi, en ayant toujours connu des personnes ayant fait le « grand voyage », Mohamed, Arthur ou encore Mayron élaborent des normes et un style de conduite qu'ils s'attachent à reproduire.

Loin d'avancer l'idée que la demande d'asile se transmet de génération en génération, il convient plutôt de montrer comment le contexte social joue un rôle important dans l'élaboration des représentations sociales des demandeurs d'asile. Le point suivant s'attache

⁶¹ Adrian NECULAU, « Une « expérience » d'apprentissage social dirigé. », *Carrefours de l'éducation* 2/2006 (n° 22), p. 43

alors à présenter le décalage entre ce que les demandeurs d'asile pensaient trouver en France et la réalité vécue. Nous mobiliserons les concepts de « l'imaginaire social » et du mythe.

1.2 Avant le départ : représentations et mythes de l'asile

En discutant avec le public des « demandeurs d'asile », nous avons réalisé que la plupart d'entre eux avaient une perception assez positive de la France et de la protection qu'ils pouvaient y trouver avant de venir. Comme nous l'avons montré précédemment, chaque individu développe une « logique sociale » qui orientera son activité à partir d'une grille de représentations produite essentiellement par le groupe de pairs auquel il appartient.

En définissant les représentations sociales comme « *un ensemble structuré de valeurs, notions et pratiques collectives relatives à un objet, à des aspects du milieu social* »⁶², celles-ci permettent à l'individu d'interpréter la réalité à partir de connaissances sociales et donc d'orienter ses prises de positions. C'est alors par le biais de témoignages de connaissances ayant déjà vécu la procédure d'asile que les demandeurs d'asile développent un « imaginaire »⁶³ autour du dispositif.

Raïf est un jeune Kosovare âgé de 23 ans. Arrivé le 25 octobre 2012 en France avec sa femme enceinte et sa fille de 1 an, ils se sont vus refuser le statut de réfugié et ne perçoivent aujourd'hui aucune aide financière. Ils sont sans hébergement depuis septembre 2014 et vivaient dans le bidonville grenoblois, que l'on appelle le « Camp Esmonin », jusqu'à son évacuation le 30 juillet 2015. Après s'être présenté, Raïf nous fait part de sa déception :

« Je pensais trouver des choses bien mais c'est pas comme j'ai entendu là-bas c'est pas pareil que les trucs que j'ai entendus là-bas, que la France est bien, qu'ils aident les gens et plein de choses bien pour les gens qui demandent l'asile et vraiment des problèmes là-bas on sentait qu'on pourrait trouver une solution mais c'est pas comme ça en réalité, c'est pas ça. [...] J'étais pas content avec la procédure qui se passait ici et ce qui se passe maintenant. Je suis pas content, c'est pas juste moi qui suis pas content mais tout le monde ils sont pas contents avec ça. [Blanc] C'est pas normal qu'on reste une famille avec des enfants qui sont tout petits, qui sont nés ici, normalement ils sont prioritaires. »

(Entretien avec Raïf, le 8/12/14)

⁶² Définition introduite par Serge MOSCOVICI In Adrian NECULAU, op. cit., p. 42

⁶³ Différents auteurs se sont intéressés à la question de « l'imaginaire » social ou national. Pour plus d'informations voir Bronislaw BACZKO, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, 242 pages ainsi que Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'essor et l'origine du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 214 pages.

A travers son discours, Raïf insiste sur le « décalage » entre ce qu'il a entendu de la procédure d'asile en France et ce qu'il a réellement vécu dès son arrivée. Pour donner plus de poids à son mécontentement, il précise qu'il n'est pas le seul. Il se fait le « porte parole » de l'ensemble des personnes vivant au camp avec lui qui semblait croire au même « imaginaire social ». Bronislaw Baczko définit ce concept comme « *un système de représentation qui, grâce à sa structure complexe et à son tissu symbolique, intervient à plusieurs niveaux de la vie collective et réalise simultanément plusieurs fonctions par rapport aux agents sociaux.* »⁶⁴ L'imaginaire social a une fonction régulatrice dans la dynamique de fonctionnement des groupes et des institutions. En adhérant à un même système de valeurs, les individus façonnent des conduites relativement similaires, ce qui participe à développer l'unité du groupe. De nombreuses personnes venant du Kosovo comme Raïf et Mayron, ont construit une réalité collective de la France comme « terre d'accueil » dans laquelle se constituent des instruments d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses.

« La personne qui m'a ramené ici m'a dit que c'était bien pour les Kosovars ici. Il m'a dit ici ça va t'aider, tu vas être tranquille avec tes enfants, il n'y a pas de peur ici. »
(Entretien avec Mayron, le 23/11/14)

« Je connais rien de la France, je sais juste que c'est un pays bien. Avant de venir ici je savais juste que c'était un bon pays en fait. Euh...qu'il y a pas les problèmes qu'il y a au Kosovo comme la guerre, qu'il y a pas de travail, qu'il a pas l'école pour les enfants qui a beaucoup des assassinats, les personnes ils trouvent des filles jeunes il va les...comment dire les...embêter chercher à faire des trucs. »
(Entretien avec Mayron, le 23/12/14)

Ces extraits d'entretiens mettent en lumière la façon dont le pays d'origine est appréhendé par les exilés ainsi que la situation dans laquelle ils se trouvent. Le voyage jusqu'en France apparaît être alors l'unique solution à cette impasse. Pour saisir la portée générale de ces représentations, nous avons besoin de revenir sur la dimension « sacrée » de l'asile sur laquelle s'est bâtie par la suite, ce qui deviendra un droit national.

Construit conjointement autour de l'étymologie *Asylon* du Grec ancien signifiant ce « que l'on ne peut piller » mais également du latin *Asylum* pour illustrer l'idée « d'un lieu inviolable, un refuge », le droit d'asile fait référence initialement à l'hospitalité et à la protection offerte par le pays d'accueil. C'est lors de la fondation de Rome et tout au long du Moyen Âge que se

⁶⁴ Florence GIUST-DESPRAIRIES, « Représentation et imaginaire », In Jacqueline BARUS-MICHEL *et al.*, *Vocabulaire de psychosociologie*, ERES « Hors collection », 2002, p. 243

mêle la fonction protectrice du lieu et son caractère sacré. Puis, dès la Révolution française, l'Etat français affirme sa volonté de devenir une terre d'accueil pour les personnes persécutées. Il se construit alors peu à peu une politique nationale instituée par la constitution de 1946 où le préambule stipule que « *tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.* »⁶⁵ Donner asile devient un acte qui engage la collectivité en tant que telle et non pas seulement l'individu qui accueille l'hôte chez lui.⁶⁶ De par ses racines autour d'une tradition d'hospitalité, le droit d'asile se forge en « *mythe [qui] ne disparaît jamais ; il se met en sommeil, il se rabougrit, mais il attend un éternel retour, il attend une palingénésie.* »⁶⁷

En effet, les évolutions économiques et sociales du pays des années suivantes viennent modifier l'orientation des politiques migratoires : celles-ci s'institutionnalisent de façon à pouvoir mieux réguler et contrôler les flux. On observe alors une certaine « désacralisation » de l'asile, où l'hospitalité offerte à l'étranger s'exerce et se conditionne en un lieu défini, à savoir l'OFPRA et la CNDA. Didier Fassin, parle d'une « *nouvelle forme de gouvernementalité des réfugiés* »⁶⁸ pour qualifier ces instances nationales qui administrent les personnes aspirant à ce statut. Toutefois, si l'usure d'un mythe n'est pas sa mort mais simplement sa mise en sommeil, au sens de Gilbert Durand, n'est-il pas erroné de croire en une possible « démythification » de l'asile ? Si l'on s'en tient aux témoignages des différentes personnes que nous avons interrogées, il semblerait que la France continue de faire rêver certains candidats à une vie meilleure. Il serait alors plus juste d'appréhender le mythe de la France comme « terre d'asile » à travers une courbe évolutive avec des périodes d'inflation et de déflation.

La situation énoncée par Raïf et Mayron illustre aisément le processus d'élaboration de représentations collectives, issues d'interactions au sein du groupe de pairs, autour du mythe incertain qu'est l'asile. Anne, âgée de 40 ans et de nationalité congolaise (RDC), est arrivée en France au mois de septembre 2014 avec la même idée.

« Je croyais bon que je serais chez une amie que je resterais avec elle, qu'elle allait m'aider. Je savais pas que j'allais me retrouver seule et demander aux associations comme ça ! Même pour demander l'asile je

⁶⁵ Préambule repris dans la constitution de 1958.

⁶⁶ Pour plus d'informations sur le passage de la dimension sacrée de l'asile vers un caractère désormais plus profane et administrativement institutionnalisé voir Jacques BAROU, « Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité? », *L'Autre* 3/2005 (Volume 6) , pp. 359-373

⁶⁷ Gilbert DURAND, *Champs de l'imaginaire*, ELLUG, Grenoble, 1996, p. 101

⁶⁸ Didier FASSIN, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, 4/2012 (Vol.53), p. 658

savais pas. Moi je croyais que quand je viens le matin j'aurai un papier (rires), j'aurai le droit au travail (rires), tu vois. »
(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

La procédure de demande d'asile fait alors l'objet d'un nombre conséquent d'interprétation de la réalité. En imaginant qu'il sera possible de travailler ou d'avoir rapidement un hébergement, les demandeurs d'asile soulignent indirectement les dysfonctionnements qui mettent à mal le dispositif. Ils accèdent à la représentation d'un système omnipotent et peuvent venir par la suite, transgresser les usages communément admis lorsqu'ils viendront demander à « bon droit » un hébergement, une allocation financière ainsi qu'une assurance maladie au guichet des institutions étatiques et des associations. Ces mécontentements devront être maîtrisés lors des interactions par les acteurs associatifs ou les guichetiers qui hésiteront entre leur devoir de solidarité institutionnelle et leur compassion à l'égard de la personne.

Les usages du dispositif de l'asile seront développés dans le chapitre suivant mais avant cela, nous souhaitons montrer comment le parcours migratoire effectué en amont de l'entrée dans la « carrière » peut être un excellent moyen d'apprendre la « débrouille ».

1.3 Le parcours migratoire : une étape essentielle dans l'apprentissage de la « débrouille »

Nous l'avons précisé auparavant, le voyage est plus ou moins long en fonction des ressources économiques de la personne, de sa composition familiale mais aussi de ses souhaits et ambitions. Nous présenterons dans ce point deux situations : l'une concernant les exilés ayant déjà une expérience de l'asile dans un autre pays européen et l'autre où la mobilité a véritablement constitué un facteur de « débrouille » sans lien direct avec la procédure administrative de l'asile.

Isabelle, Bonté et leurs trois enfants ont déjà déposé une demande d'asile en Belgique qui a été refusée, avant de venir en France. Ils m'expliquent lors notre rendez-vous, que la procédure a duré de 2012 à 2014 et qu'ils ont eu deux fois un avis négatif, puis une obligation de quitter le territoire belge.

« Isabelle : Quand on est arrivés on est partis au commissariat on a déposé notre dossier de demande d'asile, on a expliqué qu'on arrive du

Bas-Congo, etc. Et la le même jour on a pris nos bagages avec le ticket et on a eu le centre. Le même jour [ton insistant], le même jour on a eu le centre à la Croix Rouge. Et après on a été logés deux à trois mois après, on a pris la Maison sociale. Donc on est sortis du centre jusqu'à la Maison sociale et là on est restés pendant une année. On a reçu le papier du commissariat pour faire l'interview maintenant tu vois... [...]

***Bonté** : Donc on est partis là-bas, on a parlé on a fait tout ça avec un interprète de Kikongo parce que du coup on a pu parler en lingala notre langue, parce que le Français c'est un peu difficile pour la compréhension. Alors après on nous a dit non ça va, allez-y rentrez chez vous, on attend la réponse. Si c'est oui ou non. Nous sommes restés à la maison encore trois mois, donc ça fait une année et après on a eu la réponse via poste et dans l'enveloppe c'était écrit négatif. »*

(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/10/15)

Si les formalités administratives de la procédure en Belgique diffèrent quelque peu, l'idée générale reste la même : la demande d'asile doit être déposée auprès de l'autorité en charge, le demandeur est ensuite convoqué par une administration étatique, il a la possibilité de faire un recours avec un avocat devant une juridiction si sa demande est refusée et il peut recevoir une obligation de quitter le territoire. En nous racontant les différentes étapes, Isabelle s'autorise une comparaison implicite du système de prise en charge belge par rapport à la France. Elle insiste sur le fait qu'ils aient eu un hébergement immédiatement tandis qu'en France rien ne leur a été proposé après plus de deux mois de présence. Cette expérience de la procédure a permis au couple d'avoir une idée générale des droits dont ils peuvent bénéficier, de pouvoir établir des liens de comparaison et d'avoir une certaine visibilité de ce qui va se passer en France. Ils savent comment il convient de s'exprimer lorsque l'on s'adresse à une association ou à l'officier de protection et peuvent construire leur récit de telle façon à ce qu'il réponde aux critères de la Convention de Genève qui régit le statut de réfugié. De fait, ils ont pu développer un « capital bureaucratique » utile à la carrière de « débrouille » qui les attend.

L'histoire de Babacar est différente. Agé d'une vingtaine d'années, Babacar est malien mais a grandi en Lybie. Très tôt, il part sur les routes en direction de l'Europe et séjourne en Italie, puis en Allemagne, avant d'arriver en France. Il nous explique n'être jamais allé à l'école mais savoir lire. Il aurait appris « comme ça », nous dit-il, un peu au Mali, un peu en Italie, un peu en Allemagne. Nous supposons donc que Babacar est multilingue, parlant et lisant plusieurs langues. Il en est de même lorsque je lui pose la question du travail : « *Je peux faire la peinture tu vois, le carrelage, je suis musicien aussi et fais des représentations de danse.* » Ainsi, en remplacement d'une vie socialement normée et organisée par un travail, des papiers, une famille, Babacar construit son existence autour d'un nombre conséquent d'activités telles que la peinture, le carrelage, la musique, la danse, les langues, etc.

Tout comme lui, de nombreuses personnes que nous avons rencontrées tentent de se reconstruire par le développement de savoirs et savoir-faire dans un contexte migratoire propice à la désorganisation sociale et à la perte de repères. Ils favorisent une approche empirique de l'apprentissage, fondée sur la succession d'expériences, desquelles ils tirent des connaissances réutilisables pour l'avenir. Pour la plupart des demandeurs d'asile et principalement les hommes seuls ayant connu le « grand voyage » jusqu'en Europe, ce long parcours est l'occasion d'apprendre à se « débrouiller » en surmontant les obstacles, les dysfonctionnements, les problèmes afin de pouvoir passer à travers les mailles du filet et assurer sa survie.

L'inscription dans la carrière de « débrouille » ne dépend pas uniquement du fait d'être demandeur d'asile mais plutôt du rapport que les personnes entretiennent avec les autres et les choses. Elle débute alors pour certains, bien avant d'être un demandeur d'asile. En revanche, l'arrivée en France et le port du stigmate établi par l'un des services chargés d'assurer l'accueil ou la prise en charge des demandeurs d'asile sont deux composantes qui viennent inscrire la personne dans une phase de *fragilisation*.

Chapitre 2 / L'arrivée en France, une phase de fragilisation

La diversité des expériences antérieures rend difficile l'identification d'une carrière commune à tous les demandeurs d'asile. Nous nous attacherons à présenter différentes trajectoires de demandeurs d'asile, en distinguant les hommes seuls des personnes considérées comme les plus « vulnérables », c'est-à-dire les familles avec des enfants en bas-âge, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies et les femmes seules.

Si la phase de *fragilisation* correspond à l'entrée dans la carrière, au sens de Julien Damon, il se pourrait alors que beaucoup l'aient débutée avant, comme nous venons de le présenter. Néanmoins, la première demande d'aide à une assistance sociale, la première file d'attente pour bénéficier de droits sociaux, la première nuit dans un centre d'hébergement ou tout simplement à la rue sont des moments possibles d'entrée dans la carrière. Nous verrons alors, comment l'arrivée à Grenoble est appréhendée par les personnes en fonction de leurs expériences passées.

Les dysfonctionnements du dispositif de l'asile ne permettent pas une application totale des règles qui le fondent. Une grande partie des demandeurs d'asile n'ont pas accès à un hébergement dès leur arrivée et doivent déployer des pratiques qui peuvent bousculer, voir remettre en cause à terme l'ordre institutionnel préétabli. De même, devoir favoriser un apprentissage de la « débrouille » pour assurer sa survie au quotidien participe à redéfinir les usages communément admis au sein des diverses institutions, qu'elles soient associatives ou administratives. Afin de comprendre ce processus, nous organiserons ce chapitre autour de deux exemples déterminants dans la phase de *fragilisation* : la première nuit à la rue et les premières rencontres nécessaires pour évoluer dans la carrière.

2.1 Le passage à la rue

Dès leur arrivée en France, nombreux sont les demandeurs d'asile qui se retrouvent à la rue. Pensant être pris en charge par le réseau du passeur, un membre de la famille ou par une institution étatique, l'arrivée est souvent brutale. Certaines personnes sont complètement perdues et ne savent pas qu'elles peuvent demander l'asile au regard de leur situation. C'est le cas notamment de Mayron, que nous avons pu présenter dans le chapitre précédent.

« Je m'appelle Mayron, je viens de Kosovo et du coup je suis venue avec mes 6 enfants parce que je suis veuve, mon mari a été assassiné en fait et quand je suis arrivée ici je connaissais pas la France et je ne savais pas

non plus que je devais demander asile politique. Je suis comment dire... trop paniquée, je suis trop... euh... stressée par l'assassinat de mon mari parce que je me retrouve 6 enfants toute seule et pour moi et c'est trop dur en fait. [...] C'est après que j'ai compris que je devais déclarer ce qu'il s'est passé et l'assassinat de mon mari. »
(Entretien avec Mayron, le 23/12/14)

A cette époque et au regard de sa situation, c'est-à-dire de femme seule avec 6 enfants en bas-âge, Mayron s'est vu attribuer un hébergement dans un délai relativement court par rapport aux autres. Rapidement identifiée comme demandeur d'asile par les structures de prise en charge (la préfecture, la Relève), sa période de fragilisation a été très courte. Nous reprendrons par la suite l'exemple de Mayron pour illustrer les différentes formes de « présentation de soi »⁶⁹, lorsque nous aborderons la question des identités et des rôles sociaux en interaction. Quelques semaines après être entrée dans la carrière, Mayron nous dit avoir eu « *tout ce qu'il faut ici. L'assistante sociale, l'appartement, le médecin. La seule chose [qu'elle] n'a pas eue ce sont les papiers.* » Ses ressources se sont plus ou moins stabilisées avec l'attribution de l'ATA et d'aides temporaires du Conseil Général pour les enfants, ce qui lui permettra par la suite d'évoluer dans la carrière. Toutefois, la sortie de celle-ci reste étroitement liée à l'attribution de papiers et notamment au statut de réfugié afin de ne plus être identifiée comme demandeur d'asile.

L'exemple de Mayron n'est pas généralisable. Nombreux sont les demandeurs d'asile qui expérimentent un passage à la rue pendant une longue période. Certaines familles, bien que considérées comme « prioritaires » sur les listes d'hébergement, sont contraintes de dormir dehors. C'est principalement le cas quand la personne arrive en France jusqu'à son premier rendez-vous à la préfecture, où elle est identifiée comme demandeur d'asile et où elle peut être prise en charge. Suivant les moments, cette période peut s'étendre sur plusieurs mois. L'exilé doit alors « se débrouiller » et trouver des solutions alternatives.

Lorsque j'ai rencontré Aude et sa fille Divine, âgée de 9 ans, elles venaient tout juste d'arriver et de fuir le Congo (RDC). Abandonnées par leur « passeur » dès leur venue à Grenoble, elles ont également perdu leur valise pendant le voyage. Elles ont dû attendre un mois avant d'avoir un rendez-vous à la préfecture pour pouvoir prétendre à un hébergement. Après avoir fait connaissance pendant les permanences de l'association, Aude m'explique qu'elles passent leurs journées à La Relève, la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, en attendant que l'association leur trouve un lieu pour dormir. Par cette démarche, Aude ne

⁶⁹ En référence au premier tome d'Erving GOFFMAN de *La mise en scène de la vie quotidienne*.

vient pas seulement demander un logement. Elle y cherche un abri, de la chaleur et à faire des rencontres qui pourront lui permettre de débloquer sa situation. Aussi, en contournant l'usage officiel de l'association, c'est-à-dire en y restant la journée au lieu de venir seulement au rendez-vous, Aude et Divine, de par leur situation, viennent remettre en cause le bon ordre de l'institution. En ce sens, si chaque institution a sa « géographie de la liberté », ⁷⁰ les individus s'y adaptent et s'en accommodent en fonction de leurs besoins. Je les accompagne la journée dans quelques unes de leurs démarches administratives et je suis contrainte de les laisser seules dormir à Grand Place le soir, faute de places disponibles au 115. ⁷¹ Elles seront logées quelques semaines après, dans une chambre d'hôtel en piteux état où elles devront faire la chasse aux puces de lit et à toutes sortes d'insectes.

Pour Isabelle, Bonté et leurs trois enfants, cette période sans hébergement a duré plus de deux mois en plein hiver. Je leur demande de me raconter comment s'est passée la première nuit à Grenoble. Voici leur récit de cette expérience douloureuse qui laissera sans doute quelques traumatismes aux enfants :

« Isabelle : *La première nuit on a dormi à Victor Hugo là dans le parc ! Sur les petits bancs...avec les enfants. C'était pas possible il faisait froid et la nuit Victor Hugo, je peux te dire moi ce qu'il s'y passe... J'ai tout vu [larmes aux yeux] Les jeunes là, ils font du bruit, y'a des fous qui boivent, ça casse des vitres et toi t'es là dehors avec les enfants [Isabelle s'effondre en pleurs]... Non vraiment c'est très dur, même pour en parler tous ces souvenirs là. Après ben on est allés un peu à la gare mais tu vois la gare à 23 heures ça ferme, les hommes viennent fermer les portes donc t'es dehors tu vas où concrètement ? Moi je priais Dieu vraiment, je lui disais pitié, pitié pour qu'il nous arrive rien entre le froid, les fous, tout ça. »
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/01/15)*

En étant sans hébergement, les demandeurs d'asile se retrouvent confrontés à un monde dont ils ignorent pour beaucoup l'existence : celui des personnes sans-abri et parfois celui de la délinquance. Ils doivent alors apprendre à côtoyer d'autres personnes aux situations et aux problèmes différents. Isabelle, qui n'avait jamais dormi dehors auparavant, semble avoir très mal vécu cette cohabitation avec les jeunes et les « fous », comme elle dit. Nous pouvons imaginer que se retrouver dans la même situation que ceux que l'on nomme habituellement les « clochards » tend à dévaloriser quelque peu l'estime que l'on a de soit.

⁷⁰ Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Collection « Le sens commun », 1968, 452 pages.

⁷¹ Le 115 est le numéro d'urgence à Grenoble qui permet à tous les sans-abris de pouvoir accéder à une place dans un centre d'hébergement.

A contrario, Mohamed nous conte une toute autre expérience de sa première nuit à Grenoble. Ayant vécu en amont un parcours migratoire parsemé d'obstacles, il semble avoir eu moins de difficultés dans cette phase de *fragilisation*. « *Je suis un mec de la rue de toute façon* », nous dit-il.

« Ils sont revenus me chercher, on a bu du rhum, on commence à boire, parler. Ils m'ont donné leur veste, ça commençait à geler. Ils ont pas dormi pendant trois jours ils étaient ensemble, ils faisaient des siestes mais ne dormaient pas. C'est ce jour j'ai découvert la Bastille, on reste on passe la journée, on va sous le soleil. C'est eux ils m'ont assuré au supermarché, ils m'ont acheté des canettes, si je voulais manger d'autres choses. »

(Entretien avec Mohamed, le 30/10/14)

Les rencontres qu'a faites Mohamed vont lui permettre d'évoluer dans la carrière et de pouvoir développer d'autres stratégies de « débrouille ». Grâce à ses nouvelles connaissances, il aura pu manger, apprendre de cette nouvelle ville et trouver des astuces pour dormir. Il passera ses prochaines nuits dans des caves, dans des parcs et à la gare, où il se fera d'ailleurs voler ses affaires. Pour éviter les vols, il nous dit désormais dormir avec les « punks à chien ». Les hommes seuls étant considérés par les institutions étatiques comme moins vulnérables que les autres demandeurs d'asile, se retrouvent en dernier sur les listes d'attente pour un hébergement. Mohamed devra alors attendre plus de 4 mois pour avoir une place en CADA.

La première nuit dans un parc, sur un banc, devant la préfecture ou encore dans le passage souterrain de la gare sont des étapes qui marquent la phase de *fragilisation* chez les demandeurs d'asile. Il s'agit d'un bouleversement dans la vie des personnes, passant de la stabilité à la précarité, puis à l'assistance par le système de prise en charge.

2.2 Les premiers contacts

Le premier contact établi avec une structure d'aide sociale est symbolique pour l'individu puisqu'il l'inscrit dans une relation de dépendance. C'est alors que celui-ci cherche une issue à cette situation en adoptant des attitudes et des comportements qui masquent sa condition. Il fait des rencontres avec trois types de personnes avec qui il pourra négocier sa place dans le système de prise en charge : « *des pairs avec qui il sera possible d'échanger des ressources (affectives, matérielles), des acteurs de la prise en charge (assistantes sociales, bénévoles)* »

*qui pourront tenter de trouver une issue aux problèmes signalés, des proches (parents ou amis) qui pourront, le cas échéant, être d'un certain secours ».*⁷²

Même s'ils ne savent pas toujours qu'ils peuvent demander l'asile lorsqu'ils arrivent, les exilés ont tout de même conscience de devoir régulariser leur situation administrative afin de séjourner légalement sur le territoire français. Certaines personnes ont quant à elles connaissance de la démarche à suivre, par le passeur ou par leurs propres expériences. Par exemple, en arrivant de Belgique, Isabelle et Bonté cherchaient l'Accueil Demandeurs d'Asile (ADA) sur les conseils de l'ami qui les a guidés ici. Pour cela, ils ont mobilisé leur intuition pour développer leur capital social et se sont tournés principalement vers un membre de la communauté.

*« Isabelle : On demandait à un noir pour mieux comprendre. C'est difficile le français pour nous même si on sait parler, c'est pas les même mots. Et puis on a plus de chance d'avoir une bonne information, que le monsieur sache nous renseigner. Une fois on a demandé à un monsieur avec un chien où était la Relève. Il a dit quoi ? C'est quoi ça ? [rires] Donc voilà il savait pas, on n'avait pas envie de raconter notre situation toute l'histoire, du coup tu demandes à des congolais, c'est plus simple. »
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/01/15)*

Pour d'autres le « voyage » peut engendrer, outre une désorganisation sociale, un isolement relationnel une fois sur place, notamment pour les personnes seules. Beaucoup subissent « l'abandon du passeur » qui peut promettre une prise en charge par un membre de la communauté et d'autres se mettent à la recherche d'une personne inexistante. C'est le cas de Anne, qui dès son arrivée, a cherché pendant des semaines son amie Congolaise, supposée être infirmière à Grenoble et mariée à un étudiant de l'Université. Elle rencontrera par la suite, une autre dame Congolaise qui lui indiquera les structures essentielles pour l'aider dans sa demande d'asile, ainsi qu'une Eglise qui l'hébergera en attendant d'avoir une place en CADA.

« A la gare j'ai vu une dame noire, comme moi et j'ai parlé avec elle. Ah tu viens d'arriver ? J'avais pratiquement rien à part un petit sac à main comme ça, j'ai dit je cherche l'université de Grenoble. Elle m'a dit tu cherches l'université de Grenoble ? Il y en a beaucoup ici. [...] Elle me dit moi j'ai une Eglise mais je peux pas t'héberger chez moi. Elle m'a mis son numéro sur un bout de papier et m'a laissé seule quelques heures. Après elle est revenue, m'a ramené à manger dans un bol et puis elle m'a dit de

⁷² Julien DAMON, « 4. Les sdf : des « bricoleurs » cibles d'action publique », in *La question SDF*, op.cit.

venir le soir comme il y a la prière. Pour l'instant on part chercher les enfants, ils sont à la maison mon mari travaille. Je t'amène chez moi comme ça le soir on vient tu expliques au Pasteur si tu peux passer la nuit si on peut faire quelque chose. On est parties et puis ils m'ont reçue, le pasteur m'a dis de dire à personne que je passais la nuit là-bas. Je faisais comme si il n'y avait personne. S'ils savaient, il allait avoir un problème. »

(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

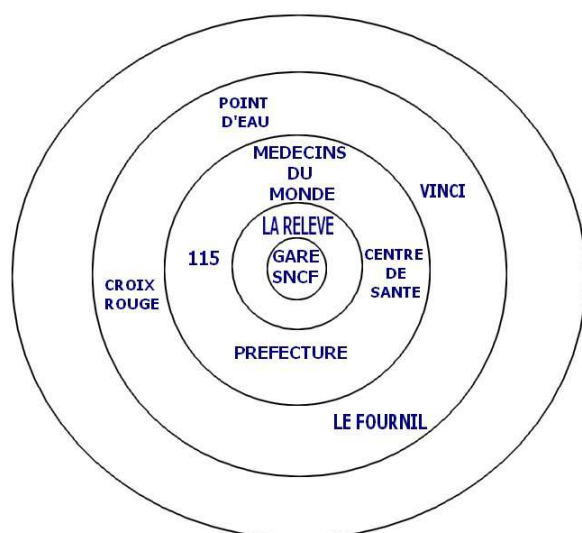
Les premiers contacts s'établissent ainsi généralement avec des individus que l'on pense être un pair, un « noir » par exemple, comme nous le disent Anne et Isabelle, ou un « black », d'après Mohamed. Nous pensons que si la personne nous ressemble, elle pourra peut être comprendre notre situation ou du moins mieux nous renseigner.

« J'ai demandé l'association qui s'occupait des demandeurs d'asile. Je suis arrivée à 4h-5h du mat à la gare, j'ai demandé. J'ai rencontré un black pour la première fois, j'ai eu de la chance. Je me suis dit lui il est black il doit connaître ce qu'il se passe ici, dans quelle situation se trouve les autres blacks ici. Il va pas être comme les blacks du Maroc qui te disent n'importe quoi. »

(Entretien avec Mohamed, le 30/10/14)

En s'appuyant sur la carrière de Mohamed, nous avons pu réaliser un « cercle de socialisation » illustrant l'enchaînement des connaissances qui permettent peu à peu d'évoluer dans ce parcours. En arrivant à la gare, Mohamed fait la rencontre d'un homme « black » qui lui indique l'association la Relève, là-bas on lui conseille d'appeler le 115 pour dormir, d'aller à médecins du monde pour se soigner, puis il entend parler du Fournil pour déjeuner, etc. Bien que ce graphique ne soit pas généralisable à tous les demandeurs d'asile, il nous permet de schématiser le processus de connaissance des institutions liées à la « débrouille ».

Schéma illustrant un « cercle de socialisation »



Source : Témoignage de Mohamed

Voici un passage de notre entretien avec Mohamed qui peut être utile à la compréhension du schéma ci-dessus :

« Quand je vais à des associations il faut qu'elles me donnent deux autres pistes si elles n'arrivent pas à combler toutes mes attentes. Deux autres pistes que je puisse creuser pour arriver à mes attentes. Quand je suis arrivé à La Relève, j'avais cette optique là, je savais qu'eux ils allaient me loger. Mais ils m'ont juste donné un rendez-vous, je commence à sortir et je suis revenu et j'ai insisté. Je retourne vers eux et je leur dis moi je connais personne ici, sur qui je peux compter où je vais dormir. Ils m'ont donné le numéro du 115 ils vont vous trouver un hébergement. Je me suis dit ok je vais avoir un hébergement ils vont me trouver un endroit où dormir. Je leur demande comment je peux les appeler ils me disent qu'il y a une cabine téléphonique en bas. J'appelle le 115 ils me disent il n'y a pas de logements là je me suis dit c'est la galère « Mohamed », il faut trouver quelque chose. Et à partir de là, j'ai commencé à marcher j'ai pris mon sac...ils m'ont demandé connaissez-vous où manger l'après midi j'ai dit non, car c'était mon premier jour en France. Ils m'indiquent vers la MC2 mais je ne connaissais pas le coin. A partir de là-bas vous pourrez savoir. J'ai commencé à marcher comme ça tu vois la rue vers la chambre du commerce maintenant que je connais bien je peux t'indiquer (rires). J'étais perdu donc je les ai rappelé sur une cabine téléphone, j'ai galéré à trouver une cabine je me suis dit mais y'a pas de cabines dans ce pays ! J'ai demandé à un monsieur qui ma dit d'aller à La Poste y'a plein de cabines vous pourrez appeler. Au 115 ils m'ont dit vous avez 1 euros, j'ai dit oui. Ils m'ont dit ok allez au truc vous donnez un euro vous aurez un repas. Donc je pars au Fournil je me présente ils me disent on a déjà mangé, je rencontre Mr le directeur, je lui explique mon problème je viens juste d'arriver en France. »

(Entretien avec Mohamed, le 30/10/14)

Ces rencontres utiles à la survie permettent aux demandeurs d'asile de ne parfois plus dormir dehors et de développer des répertoires d'action qui rendent possible des perspectives d'évolution dans la carrière. La phase de *fragilisation* s'avère être de fait, la période la plus courte car elle ne peut s'étendre indéfiniment. Soit, le demandeur d'asile sera pris en charge en CADA et pourra bénéficier d'un hébergement, de ressources financières et d'un accompagnement social et juridique en vue d'obtenir le statut de réfugié ; soit, celui-ci n'aura toujours pas d'hébergement mais aura appris à maîtriser son existence quotidienne par le biais des ressources étatiques et associatives qu'il sollicitera.

De toutes les façons, s'il veut pouvoir sortir de cette carrière de « débrouille » de demandeur d'asile, celui-ci devra s'inscrire dans le système de prise en charge afin de prétendre à un changement de statut administratif et s'acquitter ainsi de ce stigmate. En ce sens, les institutions, qu'elles soient associatives ou administratives, sont des lieux de « socialisation » qui permettent aux demandeurs d'asile d'entretenir des relations sociales mais également d'intérioriser l'ordre institutionnel pour mieux pouvoir en « jouer » par la suite.

Chapitre 3 / Le quotidien de la procédure d'asile, une phase de routinisation ?

Suivant que les demandeurs d'asile soient pris en charge par les dispositifs d'hébergement ou qu'ils soient encore à la rue, chez un ami ou dans une Eglise, ils doivent tout de même solliciter les multiples lieux de l'aide et de l'action sociale pour continuer leur « carrière de survie ». ⁷³ Ils s'inscrivent dans une certaine dynamique où les activités liées à leur propre prise en charge rythment leur quotidien, au point de devenir routinières. La *routinisation* est alors le moment, correspondant à un temps plus long, où le demandeur d'asile a recours à différents services sociaux pour pouvoir se nourrir, s'habiller, se laver, se soigner.

Afin d'étudier au mieux la trajectoire des individus dans le système de prise en charge et d'appréhender toutes les formes possibles de la « débrouille », nous mobiliserons principalement les études portant sur le parcours des SDF. Bien que le demandeur d'asile ne soit pas « pauvre » tel qu'on l'imagine, ⁷⁴ son rapport de « dépendance » vis-à-vis des administrations et des associations le place en situation de pauvreté. Pour Georg Simmel, le pauvre est avant tout celui qui est pris ou qui devrait être pris en charge par les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit pas seulement d'une question de bas revenus ou de manques mais plutôt de réponse à ces manques. Le véritable objet sociologique est alors la relation d'assistance qui lie le demandeur d'asile à la pauvreté parce que « *personne n'est pauvre socialement avant d'avoir été assisté.* » ⁷⁵ C'est ce que nous nous attacherons à présenter : l'organisation quotidienne du demandeur d'asile autour des réseaux d'assistance.

Pour cela, nous appréhenderons ce dernier comme un « bricoleur » afin de rendre compte au mieux de ses capacités de « débrouille » et de son inventivité permanente. Nous montrerons comment ses journées s'organisent autour des réseaux d'assistance et comment il devient un *expert* de la prise en charge à force de passer du temps dans les services. Un dernier point viendra présenter de façon générale différentes pratiques de subsistances qui peuvent être utilisées par les demandeurs d'asile. Ce chapitre a pour objectif d'apporter une vision globale des stratégies mobilisées par les demandeurs d'asile pour contourner les obstacles de la prise en charge qui se présentent à eux.

⁷³ Concept employé par Pascale PICHON dans son ouvrage *Vivre dans la rue, sociologie des sans domicile fixe*.

⁷⁴ La plupart des personnes interrogées pour l'étude étaient des étudiants, infirmiers, ou des travailleurs indépendants dans leur propre entreprise. On remarque également d'après les données de l'ADATE, association grenobloise, que les niveaux d'études des demandeurs d'asile augmentent au fur et à mesure des années. En 2009, ces derniers étaient beaucoup moins qualifiés qu'en 2012 où l'on recense de nombreux étudiants, médecins et chefs d'entreprise.

⁷⁵ Georg SIMMEL cité par Julien DAMON, « Introduction », in *La question SDF*, op. cit., pp. 1-23.

3.1 L'organisation de la vie quotidienne autour des réseaux d'assistance

A force de passer du temps à la rue ou/et dans les services de prise en charge, les demandeurs d'asile s'inscrivent dans des activités qui rythment leur quotidien et deviennent routinières. L'environnement institutionnel qu'ils côtoient pour leurs démarches administratives ou pour répondre à leurs besoins primaires devient plus familier. Ils apprennent, par leur présence et leurs usages, du système institutionnel et associatif au point de pouvoir identifier les normes et les limites. De là, ils adaptent leurs pratiques et développent des stratégies qui leur permettent de contrôler les offres de services dont ils peuvent se saisir. En ce sens, ils ne font pas que subir et s'adapter à la situation mais font preuve d'ingéniosité et de créativité.

Olivier est un jeune angolais de 25 ans. Après avoir séjourné en Finlande, il arrive à Grenoble en mars 2012 où il y dépose sa demande d'asile. Il est aujourd'hui reconnu par les autorités étatiques comme réfugié et travaille dans la menuiserie. Cependant, son parcours durant sa demande d'asile n'a pas été de tout repos. Après plusieurs semaines à la rue, il réussit à passer quelques nuits dans un centre d'hébergement par le 115, puis occupe une chambre dans un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Voici le récit de ses journées lorsqu'il n'était pas pris en charge par le dispositif national d'accueil.

« Je me levais et j'allais à la préfecture, pour me laver à la fontaine pour me brosser les dents et me laver le visage. Après j'allais au Secours Catholique pour prendre mon petit déjeuner. Soit je restais un peu au Secours Catholique ou au parc Chavant. A midi, je mangeais à Fournil. C'était à peu près ça quand j'étais dehors. L'après midi y'a rien de spécial ou tu vas au parc ou tu prends le tram pour faire des allers-retours pour faire passer le temps. Y'a des moments on était 2-3 à faire ça ou des fois j'étais tout seul. Et le soir, ben je cherchais un endroit pour dormir devant la préfecture. »

(Entretien avec Olivier, le 7/11/14)

Ce quotidien illustre avant toute chose, « la grande urgence » dans laquelle se retrouvent les demandeurs d'asile à la rue qui doivent, en plus de se rendre à des rendez-vous administratifs pour leurs papiers, répondre à la satisfaction de leurs « besoins primaires ». On constate également que les activités liées à la survie sont hautement ritualisées et structurées : le petit déjeuner se prend au Secours Catholique entre 8h30 et 10h30, le Fournil ou les Restos du cœur offrent le déjeuner entre 12h et 14h, puis l'après midi est consacré au rendez-vous administratifs ou à des « temps libres » que le demandeur d'asile doit occuper. Olivier comme

d'autres demandeurs d'asile que nous avons rencontrés utilisent l'espace public et notamment les transports en commun pour « faire passer le temps ». C'est aussi le cas de Mohamed :

« Quand je me réveille entre 5h et 6h du mat, je prends le tram pour avoir du chaud, je fais les terminus. Je vais de terminus en terminus pour voir où on prend le petit dej où c'est ouvert. »
(Entretien avec Mohamed, le 30/10/14)

En discutant avec Omar, un demandeur d'asile soudanais et bénévole à l'ADA, celui-ci me fait part d'une anecdote particulièrement amusante. Un de ses amis, également soudanais, venait d'arriver à Grenoble. Ne connaissant rien du fonctionnement de nos transports en commun, il prit tout de même un bus. Les arrêts passent et sont annoncés « Victor Hugo », « Albert 1^{er} de Belgique », « Malherbe, » etc. jusqu'au terminus où le chauffeur demande à tout le monde de descendre. Lorsqu'il retrouve Omar, il lui explique qu'il n'a pas compris pourquoi il a du descendre alors que le chauffeur n'a pas dit son prénom. Persuadé que le nom des arrêts correspondait aux noms des passagers, ce dernier venait de réaliser le fonctionnement des transports en commun en France. En effet, en plus d'être un « demandeur d'asile », les exilés sont avant tout des « primo-arrivants » qui doivent apprendre les formalités et codes de la société française pour pouvoir par la suite « se débrouiller ».

Par ailleurs, la notion du temps est une donnée particulièrement importante à prendre en compte pour le demandeur d'asile, puisque c'est elle qui structure le fonctionnement et la dynamique de notre société et qui va conditionner de fait nos actions. Nous constatons au travers de tous les témoignages des personnes que nous avons rencontrées que chaque activité est pensée et organisée avec rationalité, de manière à ce qu'ils puissent enchaîner efficacement leur journée. En cela, les multiples rendez-vous dans la journée d'un demandeur d'asile jouent un rôle important dans l'apprentissage des codes sociaux relatifs au temps. Celui-ci sait qu'il doit être à l'heure à un rendez-vous important, que le midi tout le monde mange et qu'à partir de 6 heures du matin les personnes commencent à partir au travail. En organisant efficacement leur journée, les demandeurs d'asile tentent également d'effacer le temps « ressenti » et les laps de temps vide où l'on se met à penser à sa propre situation, pour éviter une certaine confrontation avec la réalité. Elles regrettent donc que certains travailleurs sociaux leur donnent des rendez-vous n'importe quand dans la journée, en se disant que de toute façon elles ont tout leur temps libre car elles ne travaillent pas. Le soir lorsque chacun rentre chez soi, le temps semble quelque peu ralentir et pour les demandeurs d'asile qui n'ont pas d'hébergement, c'est l'occasion d'essayer de s'accorder un moment de repos.

*« Je continue à trainer comme ça jusqu'à 00h et 1h du mat, jusqu'à ce que la ville soit tranquille. [...] Mais j'ai souvent faim dans la soirée. J'appelle le 115 la maraude. Ils viennent m'offrir une soupe, du pain et du fromage, de la vache qui rit. Ils connaissent mon nom et mon prénom. J'attends longtemps que le 115 vienne et je dois aller à l'endroit où ils me disent. Je me perds car je ne maîtrisais pas le coin au début. Je demande à des jeunes et aux flics. Ils m'ont donné des couvertures. Ils me disent **bonne nuit et bienvenue en France**. Je rentre à l'endroit que j'ai dû trouver, je me couche mais j'entends des voix, des cauchemars. Je ferme les yeux pour une heure, deux heures. Et je repars j'attends le premier tram qui vient. »*

(Entretien avec Mohamed, le 21/10/14)

Certaines habitudes commencent à se construire autour de lieux que l'on s'approprie tel un parc, un souterrain de gare, une place mais aussi autour de réseaux d'assistance par les différentes associations et centres d'accueil. Comme Mohamed nous l'explique, les bénévoles du 115 connaissent son identité ce qui lui permet d'échanger quelques discussions avec eux lorsqu'il les sollicite le soir et d'obtenir peut-être du bénévole en terme d'implication. Il développe alors un réseau social qu'il peut mobiliser en cas de besoins.

Pour Arthur, le 115 semblait être plus une source d'inquiétude qu'un moment de partage. Appeler ce numéro d'urgence tous les matins pour savoir si une place en centre d'hébergement est disponible et entendre dire « il n'y a rien » devient une activité dévoreuse en temps et en énergie. Certaines démarches relèvent donc plus d'un rituel bureaucratique nécessaire à la survie que l'on peut assimiler à une « corvée », qu'à une simple routine.

« J'appelais le 115, le 115 même pas ils me prenaient. Tous les jours j'appelais, c'était les mêmes questions, c'était les mêmes trucs tous les jours. Jamais le 115 m'a pris, j'ai fait un an...et 6 mois donc depuis que j'ai quitté chez mon père j'ai appelé que le 115, 115, 115. »

(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

Quant à Babacar qui préfère « dormir dehors que de dormir à la maison du 115 car là-bas tu peux être malade ou te faire piquer », la rue et les contacts avec les « amis » semblent être le meilleur lieu de l'apprentissage de la « débrouille ».

« Ben moi je suis dehors, dehors c'est ma maison je suis obligé de profiter dehors. Je me balade je vais en ville pour connaître des gens, je parle aux gens dans la rue. Bon on discute y'en a un qui paye un café. Des fois j'ai mes amis qui viennent ici, des fois on va se promener dans les marchés. »

(Entretien avec Babacar, le 6/11/14)

En fonction de la situation des personnes mais également de la perception qu'ils se font du système institutionnel, l'utilisation des services sociaux varie fortement. Comme nous venons de l'énoncer au travers des trois séquences qui organisent notre chapitre, la « carrière » de débrouille du demandeur d'asile dans le système de prise en charge est alors divisée en trois étapes, qui correspondent chacune à des rapports différents qu'entretient le demandeur d'asile avec le système de prise en charge. La première phase est celle du *débutant* et correspond à l'étape de la *fragilisation*, qui se rend pour la première fois dans une association ; la seconde, celle de l'*utilisateur occasionnel* dont l'usage dépend des besoins sporadiques ; et la troisième, celle de l'*utilisateur régulier* que l'on peut également nommer l'*expert*, soit l'étape de la *routinisation*, dont la pratique est devenue systématique, quotidienne et routinière.⁷⁶

3.2 Les demandeurs d'asile, des experts de la prise en charge

L'acteur social « demandeur d'asile » a une connaissance solide des atouts et des contraintes des différentes institutions qui composent le champ de l'aide et de l'action sociale, suivant qu'il utilise ou non les services proposés. Il sait à quel moment il est plus opportun de se rendre dans tel ou tel service. Il négocie, refuse, trouve, accepte, demande de la nourriture, des vêtements, en fonction de ses besoins matériels et affectifs. Il apprécie et analyse le fonctionnement de chaque institution. Il connaît les personnes de chaque association, leur personnalité et leurs façons de travailler. Il développe une capacité très fine à s'orienter dans la géographie de sa ville. En bref, c'est lui le réel *expert* de l'offre du système de prise en charge. Toutes les personnes ne sont bien évidemment pas à ce stade là dans la carrière du demandeur d'asile. Certains sont novices, débutants ou anciens et d'autres plus professionnels de la combine permanente. Aussi, d'autres progressent plus rapidement suivant leurs capacités et leurs expériences antérieures. C'est notamment le cas d'Olivier qui nous explique dans l'entretien ci-dessous le fonctionnement de différentes associations grenobloises.

« Tu peux aller une fois par semaine au Resto du cœur. Y'a des jours différents pour la Croix rouge. Et le Secours populaire c'est une fois tous les 15 jours. Des fois je trichais un peu, j'y allais plus souvent. Pour les habits, c'est au Secours catholique. En fait, t'as des bons pour aller à la Croix Rouge, à La Remise. Ou alors tu fais des échanges. Tu fais des travaux et on te donne des fringues. Tu travailles, tu décharges des conteneurs et après ils te donnent des vêtements en échange. Tu donnes ta

⁷⁶ Ces trois phases sont avant tout mises en avant par Howard BECKER lorsqu'il rend compte de la carrière du fumeur de marijuana, au regard des divers types de contrôles sociaux, dans *Outsiders*. Par la suite, Julien DAMON les reprendra lorsqu'il étudie la carrière du SDF.

taille et ils vont chercher des vêtements. Tu dois choisir. T'as pas de chaussures cette semaine mais t'as le droit d'avoir un pantalon, par exemple. Tu dois toujours travailler avant d'avoir un habit. Ils te font un bon, tu dois t'inscrire. Pour la Croix Rouge, t'as le droit de prendre 3 pièces gratuites après tu dois acheter. A La Remise, tu travailles, tu charges des sacs de vêtements que tu récupères aux conteneurs. Tu vas poser des sacs à la déchetterie, tu vas récupérer aux distributeurs de vêtements, etc. Tu travailles deux heures ou une heure et t'as le droit à ce que t'as besoin, ce qu'il y a écrit sur le bon. C'est le Secours Catholique qui te fait des bons. »

(Entretien avec Olivier, le 30/10/14)

Chaque institution se définit alors par ses normes, ses conduites et les relations qui la composent. C'est ce que notaient Peter Berger et Thomas Luckmann quand ils avancent l'idée qu'une institution n'existe qu'à travers la mise en application de ses rôles attachés.⁷⁷ Par exemple, pour bénéficier de quelques vêtements ou d'une paire de chaussure à l'association La Remise, Olivier nous explique qu'il faut travailler et participer à l'organisation de la structure. Ensuite, il y a un fonctionnement très bureaucratique à suivre : une inscription, un bon d'aide et choisir un vêtement. En ayant intériorisé et compris le fonctionnement des différentes institutions, Olivier peut se permettre de « tricher un peu », comme il dit. Il en sait suffisamment pour savoir dès qu'il peut se permettre ou non d'aller plusieurs fois par semaine dans un lieu alors que c'est interdit, sans que cela ne lui porte préjudice. Par conséquent, les demandeurs d'asile façonnent ainsi des répertoires d'actions adaptés à leur situation et à leurs besoins. Ces répertoires résultant « *des interactions entre les ressources proposées sur un territoire, les contraintes qui y sont patentées et l'ingéniosité individuelle.* »⁷⁸

Les familles avec enfants que nous avons rencontrées, sollicitent également les associations caritatives afin de se nourrir, se vêtir et se maintenir propres si elles n'ont pas d'hébergement. Dans la situation de Mayron, ce sont les vêtements qui posent problème. Les associations ne proposent pas des habits à la taille de ses enfants et elle doit donc faire preuve d'ingéniosité avec les différentes ressources dont elle dispose.

« Pour les habits des fois je trouve à Monoprix, je peux acheter, des fois j'attends la bourse du collègue pour les enfants. En fait, si tu manges à la cantine y'a pas de sous. Si tu n'y manges pas tu as des sous. [...] En fait, il y a une bourse quand tu manges à la cantine qui part avec la cantine. Et du coup mes enfants ont fait le choix, certains de manger et

⁷⁷ Peter BERGER, Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klinsieck, 1986, p. 101

⁷⁸ Julien DAMON, « 4. Les sdf : des « bricoleurs » cibles d'action publique », in *La question SDF*, op. cit.

d'autres non. Parce qu'on n'arrive pas avec la somme d'argent que nous on a pour satisfaire en fait les chaussures, pantalons, anoraks, sport tout ça. On arrive pas parce que 6 enfants c'est beaucoup.

Je ne trouve jamais qu'est-ce qu'il faut pour les enfants dans les associations, tu as juste pour les petits, tout petits et du coup c'est un problème. Faut aller acheter en fait. La dernière fois ma fille m'a donné la moitié de sa bourse parce que pendant 4 mois on n'avait pas d'argent en fait. On a coupé tout l'assistante sociale n'a pas donné d'argent. Elle s'est achetée la moitié et m'a donné la moitié en fait. Du coup il y a des problèmes par rapport aux vêtements des enfants. »

(Entretien avec Mayron, le 23/12/14)

Mayron alterne donc entre différentes astuces : lorsqu'elle a besoin d'argent pour acheter quelque chose, sa fille ne mange pas à la cantine et rentre le midi à la maison. Parmi ses 6 enfants, certains restent à l'école pour le repas de midi, d'autres n'y vont pas. Cela lui permet d'avoir une certaine somme d'argent à la fin du mois. Cependant, ses ressources financières ne semblent pas être toujours stables. Quand l'assistance sociale ne verse pas d'argent, Mayron doit penser de nouvelles stratégies pour pouvoir faire vivre toute sa famille.

Pour Raïf, la situation est relativement similaire. Avec un enfant en bas âge, ce père de famille a des difficultés pour assurer l'hygiène de son enfant. Il s'exclame d'attendre des heures à la Croix Rouge pour obtenir un nombre insuffisant de vivres.

« Il y a beaucoup de gens qui vont là-bas et qui attendent. Par exemple, depuis 10 heures du matin et quand je vais moi je suis 27^{ème} ou 28 ou 30^{ème} à attendre pour la Croix Rouge après quand je rentre je ramène rien parce qu'il y a plus rien. Par exemple, j'ai besoin de couches pour les enfants et tout ça. Ils m'ont donné [rires] l'autre fois 7 couches quoi...7 pampers. Pas un paquet mais 7 une fois par mois ! Comment je fais moi avec deux enfants ? »

(Entretien avec Raïf, le 30/10/14)

Le temps d'attente, imposé par un nombre important de demandes, traduit en routine ce qui revêt d'une urgence pour les personnes nécessiteuses. Everett Hughes nous rappelle que l'urgence d'une personne est notre routine. C'est en ce sens que « le drame social du travail » réside dans le fait que « *ce qui est travail quotidien et répétitif pour l'un est urgence pour l'autre.* »⁷⁹ Imposer au plus pauvre un temps d'attente peut ainsi être considéré comme une manière de marquer la distance sociale comme une « distance temporelle ».⁸⁰ La relation

⁷⁹ Everett HUGHES, Le drame social du travail, In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 115, décembre 1996. Les nouvelles formes de domination dans le travail (2), p. 95

⁸⁰ La notion de « distance temporelle » est développée par Pierre BOURDIEU dans *Temps et pouvoir* cité In Vincent DUBOIS, *op. cit.*, p.54

s'avère par conséquent inégalitaire, entre la force de l'institution qui dicte un cadre contraignant et la faiblesse de ceux qui en dépendent. Les demandeurs d'asile, par les postures et les comportements qu'ils adoptent, tentent alors de retrouver leur autonomie dans ce système de prise en charge notamment autour de pratiques de subsistance qui peuvent être assimilées à une forme de travail.

3.3 Apprendre la « débrouille » par l'expérimentation de pratiques de subsistance

Les pratiques de subsistance et « l'économie de la débrouille » mobilisées par les exilés pour assurer leur survie, ne s'arrêtent pas aux portes des réseaux institutionnels et associatifs. D'autres actions, individuelles ou collectives, légales ou illégales, peuvent être employées par les personnes et viennent compléter cette période de routinisation. Dans une société construite autour du salariat, le travail demeure l'activité principale qui nous permet de gagner notre vie mais également d'exister socialement. Il faut travailler pour vivre, se nourrir, s'habiller, se loger, pour acquérir un statut social et ainsi s'accomplir.

Toutefois, en autorisant les demandeurs d'asile à séjourner légalement sur le territoire français tout en leur interdisant de travailler, l'Etat les invite presque officiellement à se saisir du travail « au noir ». En fonction des périodes de l'histoire, ces derniers peuvent être protégés ou pénalisés par la législation, selon qu'on les perçoit comme des victimes ou comme des auteurs d'une infraction. En effet, travailler sans autorisation de travail n'entraînait pas de sanctions pour la personne avant le projet de loi Sarkozy relatif à l'entrée et au séjour des étrangers. Adopté fin 2003, celui-ci vient renverser ce principe. Désormais, il revient à l'étranger de s'assurer qu'il est en possession d'une autorisation de travail et non plus à l'employeur comme c'était le cas auparavant.⁸¹ Le cadre réglementaire oscille alors entre rigidité et mouvance puisqu'il évolue avec le temps, tel le reflet de nos représentations.

Le travail est également au cœur de la citoyenneté sociale car il offre une série de droits civiques. Celui qui travaille est protégé des risques de la vie comme la maladie, la vieillesse et les accidents, par l'Etat Providence. L'individu appartient à la « société des semblables »⁸² et peut de fait, s'épanouir grâce à son indépendance acquise par le modèle assuranciel. Les demandeurs d'asile, n'appartenant pas à cette « communauté des citoyens »⁸³ par les logiques

⁸¹ Pour plus d'informations voir Claire RODIER et Élise VALLOIS, « Quel asile en France ? (un guide) », *Vacarme*, 2003/4 n° 25, p. 107

⁸² Formule empruntée à Léon BOURGEOIS.

⁸³ En référence à l'ouvrage de Dominique SCHNAPPER.

assistancielles spécifiques de prise en charge, doivent donc penser des processus de dégageant, en plus de la survie. Nous proposons donc dans ce point de présenter quelques activités menées par des demandeurs d'asile pour tenter une reconstruction de leur individualité. Nous aborderons plus globalement la question du travail « au noir » dans la troisième partie de notre mémoire lorsque nous parlerons de la fabrique du consensus entre les différents acteurs et les demandeurs d'asile autour du « bricolage » de la prise en charge.

J'ai rencontré Aril lors d'une permanence à l'association où il venait chercher son courrier. De nationalité kosovare, Aril a 40 ans et vit en France depuis septembre 2010 avec sa femme et ses trois enfants. Ils sont aujourd'hui, lui et sa famille, « déboutés » de l'asile car la CNDA a rejeté leur demande. Tout au long de sa procédure et encore aujourd'hui, Aril se fait accompagner par Michel dans ses démarches administratives, un monsieur âgé, engagé dans des réseaux religieux et militants, devenu son parrain depuis maintenant 5 ans. Je pris alors rendez-vous avec Aril pour un entretien mais j'omis de préciser que je souhaitais qu'il vienne seul. Je dus donc composer avec Michel qui répondit à la plupart des questions que je posais à Aril. L'extrait suivant témoigne d'une grande capacité d'inventivité et de créativité de certains exilés. Ne sachant pas trop comment occuper ses journées, Aril ne cesse de se rendre indispensable à donnant des « coups de main » par ci, par là.

« Aril : *Des fois je donne un coup de main.*

Michel : *Oui la dernière fois j'ai cassé mon vélo il me l'a réparé et tout. Il a repeint un banc. Il fabrique des choses pour les autres avec des trucs récupérés. »*

(Entretien avec Aril et Michel, le 12/11/14)

Mohamed, quant à lui, souligne à quel point la rue est importante pour lui. Il semble « habiter et être habité par la rue » et l'on remarque dans ses propos que les lieux urbains peuvent devenir des lieux de dépôts des habitudes, passant de l'errance à l'itinérance.

« *La rue elle est là elle est tout pour moi, jusqu'à ce que je rentre dans son réseau elle m'a sauvé. Je ne suis pas encore mort, elle m'a aidé à garder le souffle. Avec elle je peux tout faire. C'est l'histoire de la rue. »*

(Entretien avec Mohamed, le 21/10/14)

Pour certains demandeurs d'asile, principalement les jeunes hommes, la rue est perçue comme le principal lieu de rencontres, d'expérimentation de pratiques de subsistances par des petits boulots et trafics, de la vente à la sauvette, etc. Babacar nous met toutefois en garde sur

les risques que comportent certaines activités de « débrouille » et notamment le vol. Il nous donne quelques conseils moins pour contourner les contrôles de la police :

« Tu peux pas voler, si tu voles, la police t'attrape et t'es dans la merde. Dans ces pays là, faut pas voler... Bon dans les magasins si t'as faim, dans les cafés, tu peux manger quelque chose. Ca, ça arrive mais faut pas voler. Tu prends du chocolat, des fruits...tu laisses les papiers. Mais moi je fais pas ça, je vois les gens qui font. »
(Entretien avec Babacar, le 6/11/14)

En plus de s'inscrire dans une « économie de la débrouille », les demandeurs d'asile doivent penser des processus de dégageant pour s'affranchir de la situation d'assignation sociale dans laquelle ils se trouvent. Etant plus ou moins vulnérables suivant qu'ils soient à la rue ou logés, qu'ils touchent une allocation financière ou non, qu'ils aient un soutien affectif et moral, ils se retrouvent parfois confrontés à des problématiques desquelles ils tentent de s'extraire. Quand nous avons rencontré le travailleur social, spécialisé sur les questions liées à l'emploi des demandeurs d'asile et des réfugiés, celui-ci nous a expliqué qu'il était fréquent que les femmes en situation de vulnérabilité tombent dans des réseaux de prostitution. Les témoignages ci-après d'Anne et d'Arthur, illustrent pourtant la capacité de certains demandeurs d'asile à développer des actes de résistance afin d'échapper à une sorte de « fatalité » liée à leur condition et statut social.

« J'ai dormi là devant l'Eglise et y'avait une voiture qui rôdait. Le monsieur m'a dit, je vais te trouver du travail. Il m'a appelé c'était un blanc il avait un accent et puis quand j'ai dit ça au Secours Catholique ils m'ont donné le numéro de la police. Ils m'ont dit si tu le vois encore rôder autour de toi il faut que tu appelles la police. [...] J'avais vraiment peur. »
(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

« Et souvent les demandeurs d'asile c'est les proies faciles dans la société parce que t'as pas d'endroit où aller. Moi ça m'est déjà arrivé de me faire proposer par des homos, des gays quoi qui te proposent d'avoir des relations avec eux pour te payer. Des gens des fois une personne dans la voiture. La nuit t'es dehors dans le froid tout seul, t'as des personnes qui te proposent et qui te disent je te paie si tu veux. Et moi je dis non ça me plaît pas. Plusieurs fois ici sur Grenoble vers la gare, vers St Bruno aussi. [...] Ouais y'avait des gens qui le faisaient aussi mais moi ça m'intéressait pas. Moi j'étais obligé d'aller manger au resto du cœur, au Fournil je me débrouillais pas mal déjà. »
(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

A travers les extraits d'entretiens que nous avons présentés, nous avons pu voir que certains demandeurs d'asile ont un rapport très familier à la rue, que d'autres sont devenus des experts du système de prise en charge et enfin, que certaines personnes sont aujourd'hui des professionnels de la récupération et de la réparation.

La carrière du demandeur d'asile correspond alors à un long processus d'apprentissage des modes de « débrouille ». Les entrées et les sorties de cette carrière se caractérisent par la relation qu'entretient la personne avec le système de prise en charge mais aussi avec la procédure administrative régissant son statut. La logique voudrait que la carrière s'arrête dès que la personne est reconnue en tant que réfugiée ou « déboutée » de l'asile. Dès lors, nous pouvons nous demander s'il existe réellement une phase de *sédentarisation*, au sens de Julien Damon, dans la carrière du demandeur d'asile. Il est tout de même important de rappeler que les différentes phases ne sont pas une réalité pour toutes les personnes mais qu'elles ont seulement pour objectif de conceptualiser une situation afin de mieux l'appréhender. Tous les demandeurs d'asile ne passent pas par une phase de fragilisation. Il s'agit notamment des personnes que nous n'avons pas rencontrées, éloignées du système social de prise en charge et se rendant exclusivement dans les lieux administratifs indispensables à la procédure d'asile.

En s'autorisant une compréhension du public par le biais de situations types, nous avons souhaité rendre compte du parcours de « débrouille » du demandeur d'asile comme un processus permanent d'inscription dans un système de prise en charge à la fois institutionnalisé et associatif mais aussi enchevêtré et complexe. L'approche interactionniste mobilisée nous a permis d'examiner minutieusement les différentes activités des demandeurs d'asile en tentant de comprendre les circonstances dans lesquelles ils agissent. Si les usages d'une institution correspondent à « *l'ensemble des règles largement non écrites qui régissent les conditions de la relation administrative et en garantissent le bon déroulement* », ⁸⁴ nous avons pu voir que les dysfonctionnements du dispositif de l'asile poussent les demandeurs d'asile à réinventer leurs pratiques et à user de stratégies pour contourner les obstacles ; ce qui tend, sur un plus long terme, à transformer les services qu'ils utilisent. Certaines associations étatiques telles que La Relève, désignée comme la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile, ont une fonction définie dans la demande d'asile : prendre le premier rendez-vous avec la préfecture, inscrire le demandeur d'asile dans le dispositif national d'accueil pour qu'il puisse obtenir un hébergement, etc. Néanmoins, comme les CADA et les centres

⁸⁴ Vincent DUBOIS, *op. cit.*, p. 2

d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) sont saturés, les demandeurs d'asile n'ont d'autres choix que de repenser les usages des diverses institutions. Ils passent leurs journées à La Relève, déposent leurs affaires à l'ADA comme ce fut le cas pour Isabelle et Bonté lorsqu'ils sont arrivés sur Grenoble, dorment à Grand Place, etc.

Finalement, tout au long de son parcours le demandeur d'asile aura appris qu'il doit contourner les obstacles pour assurer sa survie. Pour ce faire, il devra se doter de toute une série de stratégies de comportement, de présentation de soi, de « bricolage » que nous développerons de manière plus approfondie dans les prochaines parties. C'est au travers des trois étapes que nous avons mises en avant, que se définit le rapport des demandeurs d'asile avec le dispositif et que se détermine par la suite, son comportement et sa posture lors des interactions avec les différents acteurs et vice versa.

PARTIE II – DEVENIR UN « VRAI » DEMANDEUR D’ASILE : REDEFINITION DES IDENTITES ET ROLES SOCIAUX LORS DES INTERACTIONS PENDANT LA PROCEDURE D’ASILE

« *La nature la plus profonde de l'individu est à fleur de peau : la peau des autres.* »

Erving GOFFMAN

Le passage de l'appellation de « réfugiés » à « demandeurs d'asile » illustre la volonté politique d'organiser et de réguler les mouvements migratoires en Europe par la mise en œuvre d'une procédure commune d'octroi de l'asile. Ce glissement sémantique est également révélateur d'un changement d'état d'esprit : jusqu'en 1974, le réfugié s'opposait au travailleur immigré par sa figure héroïque et son courage. Ensuite, parce que la France décida de fermer ses frontières à l'immigration de travail, les exilés seront désormais soupçonnés de détourner la législation en termes d'immigration et de travail par le biais de la procédure d'asile. Les mouvements migratoires changeraient de nature et seraient plus économiques que politiques sous l'effet d'une « hyper-attractivité » des pays riches. Dans les discours, les politiques menées mais également au sein de notre imaginaire national, les frontières entre les demandeurs d'asile et les immigrés tendent alors à s'évaporer puisque nous sommes passés en quelques décennies « *de la grandeur spirituelle de l'exilé à la misère institutionnelle du réfugié, voire de l'étranger sans-papiers.* »⁸⁵ C'est ainsi que s'est construit le débat historique autour du discernement entre « faux » et « vrais » réfugiés où la recherche incessante de « preuves » des persécutions est devenue un impératif. Les notions juridiques s'alignent également sur cette dichotomie puisqu'un exilé peut voir sa demande être qualifiée de « manifestation infondée » s'il vient par exemple d'un « pays sûr »⁸⁶ sans même que son dossier n'ait été étudié. Ces représentations sont d'autant plus relayées par les ministres et hommes politiques pour justifier des restrictions budgétaires et des contrôles de plus en plus fréquents. On se souvient du « vrai faux plan de Claude Guéant » pour réduire les demandes d'asile et ainsi « *mettre fin au détournement croissant de l'asile des migrants économiques*

⁸⁵ Michel AGIER « Frontières de l'exil. Vers une altérité biopolitique », *Hermès, La Revue* 2/ 2012 (n° 63), p. 89

⁸⁶ L'OFPPRA établit une liste de pays considérés comme sûrs. On y trouve : l'Albanie, l'Arménie, le Bénin, la Bosnie Herzégovine, le Cap-Vert, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, la Macédoine, l'île Maurice, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Sénégal, la Serbie et la Tanzanie. Si le demandeur d'asile provient de l'un des 16 pays actuels, il se verra placer en « procédure prioritaire », qui deviendra « procédure accélérée » après la réforme de l'asile. Sa demande doit être alors traitée sous 15 jours par l'OFPPRA et ses droits seront limités.

qui, une fois déboutés, viennent grossir les rangs des étrangers en situation irrégulière. »⁸⁷
Pour Eric Ciotti, député Les Républicains des Alpes Maritimes, l'asile est également devenu une « *machine à légaliser des clandestins* »⁸⁸ et Nicolas Sarkozy, dans son discours pour l'université d'été le 5 septembre 2015, propose de sélectionner directement les « vrais » réfugiés avant leur arrivée en France.

Dans ce contexte de sur-médiatisation et de surcroît, de délégitimation croissante de l'asile, il est nécessaire de s'interroger sur la « figure » du demandeur d'asile. Quelles postures et stratégies doit-il adopter pour d'une part, s'extraire de l'identité qui lui est assignée par les différentes procédures d'asile et d'autre part, pour devenir un « vrai » demandeur d'asile afin de pouvoir bénéficier de droits sociaux indispensables à sa survie ? La question de l'identité du demandeur d'asile sera ainsi appréhendée à travers une triple perspective.

Tout d'abord, le processus de bureaucratisation à l'œuvre dans la plupart des institutions contribue à faire de chaque structure un lieu de production de l'identité. Le premier chapitre présentera les différentes procédures d'asile qui participent à définir l'identité et le rôle social du demandeur d'asile au sein de la société. Il ne sera pas question de mener une analyse sociohistorique de la catégorie de « demandeur d'asile » mais de comprendre tout d'abord, comment celle-ci construit une place et une identité aux personnes désignées comme telle. Ensuite, nous montrerons comment les demandeurs d'asile utilisent les contraintes des procédures d'identifications étatiques, au travers des interactions avec les acteurs associatifs, de façon à pouvoir négocier une nouvelle identité et ainsi bénéficier de quelques aides. Nous verrons que les intervenants sociaux, par leurs pratiques et leurs représentations, participent aussi au processus de catégorisation qui pèse sur les demandeurs d'asile. Enfin, un dernier chapitre viendra compléter ces éléments en se centrant exclusivement sur les relations que les exilés établissent avec les autres membres de la communauté. Cette partie de notre travail s'attachera à vérifier l'hypothèse que c'est dans les interactions entre les demandeurs d'asile et les acteurs associatifs mais également entre les demandeurs d'asile eux-mêmes que s'opère l'inculcation des catégories d'État.

⁸⁷ Elise VINCENT, « Le vrai faux plan de Claude Guéant », *Le Monde*, publié le 26/11/2011

⁸⁸ AFP, « Les députés adoptent la réforme de l'asile », *Le Point*, publié le 16/12/2014

Chapitre 4 / Les procédures d'asile et l'assignation d'une identité circonscrite

La mise en œuvre d'une politique internationale du droit d'asile, articulée autour de la Convention de Genève, définit ce qu'est ou ce que doit être un réfugié. En France, ce sont les instances nationales, soit l'OFPRA et la CNDA, qui administrent les personnes aspirant à ce statut et donnent une manière de gérer l'asile par un « *traitement des situations individuelles que l'on peut assimiler à un jugement.* »⁸⁹ Un jugement qui, comme le montre Didier Fassin, s'apparente le plus explicitement à un tribunal où l'on juge la « vérité d'une victime » au lieu d'y juger la culpabilité d'un prévenu. C'est donc en ces lieux que s'opère explicitement la sélection entre les « vrais » et les « faux » demandeurs d'asile.

Toutefois, avant d'être considérée et admise comme réfugiée, la personne doit avant tout être reconnue comme quelqu'un qui sollicite l'asile. Cette identification ne relève pas seulement d'une nomenclature administrative : c'est aussi une catégorie de jugement. En ce sens, nous étudierons la catégorisation des « demandeurs d'asile » et des « réfugiés » dans sa dimension technique à savoir, la catégorie administrative, mais également dans sa dimension cognitive où les individus sont pensés et perçus à travers le statut qui leur est accolé. Les instances administratives, notamment la préfecture, ainsi que les associations participent fortement à ce processus de catégorisation en exerçant sur les demandeurs d'asile un pouvoir d'assignation sociale.

4.1 De l'identité « pour soi » à l'identité « de papiers »

Notre première partie avait pour ambition de montrer que le parcours migratoire est le premier lieu d'apprentissage de la « débrouille » déterminant par la suite, les relations qu'entretient le demandeur d'asile avec le système de prise en charge. À présent, nous souhaitons penser le « voyage » comme une étape importante dans le passage d'une identité à une autre : celle d'une identité « pour soi » à une identité « de papiers ».

L'individu devient sans attaches juridiques « *puisque'il n'est plus le citoyen de l'État qu'il a fui, il ne bénéficie pas encore (et statistiquement ce ne sera que bien rarement le cas) de la protection d'un autre État, il est simplement un être humain démuné que l'État auprès duquel il cherche refuge ne désire, en général, pas accueillir mais à qui, Droits de l'Homme*

⁸⁹ Didier FASSIN, *op.cit.*, p. 658

obligent, il doit concéder le minimum humanitaire. »⁹⁰ Le demandeur d'asile expérimente alors ce changement de statut dans la migration forcée et se trouve en « *attente d'une nouvelle place sociale.* »⁹¹ Il devient un « être désaffilié », au sens que lui donne Robert Castel, dès lors qu'il est isolé, sans lien d'appartenance et sans protection.

Afin de représenter au mieux l'importance de posséder des papiers d'identité pour justifier notre appartenance à un système commun, nous nous appuyerons sur le témoignage de Raïf. Ce dernier nous raconte comment il est devenu un « clandestin » aux yeux de la société française par le fait d'avoir quitté son pays et de ne pas avoir de documents administratifs.

*« J'ai été à Pristina, je suis allé à destination de Jacova, une ville de Kosovo, après je monte dans un combi...un fourgon, un fourgon qui était blanche. Les vitres étaient fermées et je vois rien, j'arrive jusqu'à ici à Grenoble. Je sais pas par où je passais mais j'ai perdu même mon passeport et tout ça j'ai perdu dans ce combi. J'arrive, j'étais juste avec ma femme on a fait 6 000 euros comme ça. J'ai perdu tous les documents qui étaient importants pour moi. Je les ai oubliés dans ce combi, j'ai pas récupéré les documents, les gens qui m'ont ramené jusqu'ici me disaient qu'ils me ramèneraient les passeports et tout ça là-bas, mais ils me donnent rien. Un **clandestin** quoi. Juste ils m'ont laissé ici à Grenoble, ils m'ont dit c'est là-bas la préfecture. »*
(Entretien avec Raïf, le 8/12/14)

La « perte » des papiers personnels, l'attente d'un passeport, l'indication de l'endroit où se trouve la préfecture sont autant d'indices qui révèlent l'importance de documents administratifs afin d'être identifié et enregistré par les pouvoirs publics. Il faut avoir des « papiers » pour prouver que l'on existe et que « nous sommes bien nous ». Ils attestent que « *nous participons d'un système généralisé d'inscriptions, assignant des places écrites et définissant des identités sociales.* »⁹² En d'autres termes, les papiers valent l'homme car ils comptent plus lorsqu'on les possède et moins par leur contenu. C'est pourquoi, en n'étant inscrit dans un aucun registre administratif dès son arrivée, Raïf se retrouve en marge de la société et privé d'existence. Il se qualifie lui-même de « clandestin » et s'accapare d'un discrédit profond, que l'on peut assimiler à un stigmaté.⁹³ « *Il est [alors] plus simple de*

⁹⁰ Spyros FRANGUIADAKIS, Edith JAILLARDON, Dominique BELKIS, *En quête d'asile. Aide associative et accès aux droits.* Éd. Igdj, 2004, p. 54.

⁹¹ Michel AGIER, *Au bord du monde, les réfugiés*, Flammarion, 2002, p. 55.

⁹² Claudine DARDY, « L'identité-papier. », *Les cahiers de médiologie* 2/1997 (N° 4), p. 225

⁹³ Erving GOFFMAN utilise le terme de « stigmaté » pour désigner un attribut qui jette un discrédit profond à l'individu. Il propose de l'appréhender en termes de relations entre l'attribut et le stéréotype, et non par une simple attribution directe.

mourir tout court qu'administrativement »⁹⁴ car la personne perd son identité sociale et n'existe plus aux yeux du système institutionnel.

L'extrait d'entretien avec Mayron illustre la même idée. On note un moment de rupture important avec le Kosovo où elle est devenue indésirable, voire inexistante dès lors qu'elle n'a plus été dans l'enregistrement de la mairie. Pour se protéger, elle devra se rendre invisible administrativement, se disperser dans l'espace et changer de pays.

« Du coup il n'y a pas de travail, il n'y a pas de papiers. Moi et mon mari nous sommes nés au Kosovo mais on nous a jamais donné mon droit avec mon mari d'avoir notre papier dans notre pays. Pendant la guerre tout brûlait et du coup quand nous sommes partis nous sommes rentrés au Kosovo on a demandé d'avoir des passeports on nous a dit qu'on est plus dans l'enregistrement de la mairie. [...] J'ai mes actes de naissance en fait mais si moi je veux demander un passeport du Kosovo je ne peux pas en fait parce que moi j'ai eu des gros problèmes et pour ce motif là je ne peux pas aller chercher les papiers au Kosovo parce que j'ai eu des gros problèmes par rapport à l'assassinat de mon mari et parce qu'ils veulent m'emprisonner en fait. »

(Entretien avec Mayron, 23/12/14)

Posséder un papier, c'est être identifié par les autorités étatiques qui ont le pouvoir de nommer, catégoriser, donc de mettre à part les individus selon des caractéristiques considérées comme « essentielles » et forgeant ainsi l'identité de l'individu. Cette essentialisation des personnes autour d'un attribut social se fait au détriment des autres composantes qui le singularisent. Gérard Noiriel, dans ses travaux sur *La tyrannie du national*, étudie l'élaboration du droit d'asile, conçue depuis 1848, non plus sur la notion de secours et de surveillance mais sur la distinction entre les « nationaux » et les « étrangers ».⁹⁵ C'est à marquer les différences identitaires que sert la circulaire du 26 septembre 1991 interdisant l'accès au travail pour les demandeurs d'asile et l'identification de papiers. Ainsi, la « révolution identitaire » enclenchée dès la III^{ème} République, où chaque individu doit posséder son propre papier d'identité pour se protéger des éventuelles menaces extérieures, a bouleversé la conception que l'on avait de l'autre différent, et donc du droit d'asile.

⁹⁴ Achour OUAMARA, « Identités de papiers, par Claudine Dardy », *Revue Écarts d'identité*, n°96, septembre 1998.

⁹⁵ Propos tirés de Gérard NOIRIEL, *La tyrannie du national, le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p.123

De cette façon, « être [demandeur d'asile] n'est pas une caractéristique naturelle, il faut être vu et reconnu comme tel. Il faut être nommé ainsi par des acteurs sociaux. »⁹⁶ C'est parce que la personne nouvellement arrivée en France se présente dans des instances administratives en expliquant sa situation qu'on lui donne ce statut de demandeur d'asile. Paradoxalement, si le demandeur d'asile est une personne désaffiliée car en perte de repères sociaux, c'est en s'insérant à nouveau dans un système de relation, par le biais de la procédure administrative, que l'exilé s'inscrit dans un processus de ré-affiliation. L'apprentissage de la relation administrative peut permettre un réapprentissage des normes de la vie sociale. En faisant entrer une personne singulière dans une catégorie administrative construite, on lui donne une inscription dans la structure sociale et on « l'affilie » auprès des services sociaux pour qu'elle devienne un « ayant droit ». Toutefois, cette ré-affiliation demeure précaire puisqu'elle ne s'exerce que dans le cadre administratif et correspond davantage à une assignation sociale qu'à une véritable inscription dans la société française.

La procédure administrative du droit d'asile peut être considérée comme une épreuve pour le requérant qui doit répondre de soi et de son identité pour que sa demande soit acceptée. Différentes études établissent que quand la France avait besoin des immigrés, les pouvoirs publics se montraient plus souples en matière de preuves de persécutions et acceptaient par exemple des photocopies de pièces d'identité.⁹⁷ Désormais, pour obtenir le statut de réfugié, le demandeur d'asile devra prouver qu'il a bien été persécuté en respectant des critères toujours plus complexes. Auquel cas, il sera considéré comme un « faux réfugié » parce qu'il n'aura pas assez fourni de preuves de ses persécutions.

*« Toute l'histoire du droit d'asile est traversée par la question de la légitimité des réfugiés. Sont-ils poursuivis pour crimes, et quels types de crimes ? Ou persécutés par ceux de leurs oppresseurs, et là encore par quels types de crimes ? Pour les crimes individuels puis pour les crimes d'Etat, seuls aujourd'hui à être pris en compte, la question du tri se pose toujours »*⁹⁸

⁹⁶ En référence à la citation de Julien DAMON, « Introduction », in *op.cit.* : « Être sdf – il faudrait dire être vu ou reconnu comme sdf – n'est pas une caractéristique naturelle d'un individu. »

⁹⁷ On pense essentiellement aux travaux de Gérard NOIRIEL et Alexis SPIRE qui ont étudié les pratiques quotidiennes des « petits fonctionnaires » dans les bureaux de l'immigration française.

⁹⁸ Anne GOTMAN, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF, 2001, p. 317

Ainsi, depuis une trentaine d'années, l'étranger qui demande l'asile est la plupart du temps soupçonné d'être un « potentiel fraudeur » qui souhaite séjourner, travailler et accéder à des prestations sociales en France. Anne ainsi qu'Isabelle et Bonté, nous racontent dans le point suivant la difficulté de devoir toujours se justifier et tout justifier lors des démarches administratives.

4.2 « Des preuves, toujours des preuves »

*« Pour les démarches, la préfecture, rester comme ça sans argent sans travail c'est difficile. Il faut aller amener des preuves, il faut aller chercher des preuves. **Des preuves, toujours des preuves.** C'est ça. Y'a des choses qui se passent dans nos pays tu vois, on m'a fait des attouchements. Tu veux amener des preuves comment ? Tu vois ? T'as un policier qui te répond mal. Qui te pousse là-bas. T'as pas de preuves. Y'a un tas de choses y'a pas de preuves. Tu ne peux pas avoir de preuves. L'administration chez moi c'est pas des ordinateurs c'est des machines à écrire avec un policier qui gagne un salaire de 70 dollars, il t'arrête tu lui donnes 20 dollars, il te laisse. »*

(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

L'inversion statistique, où les demandeurs obtenaient presque toujours le statut de réfugié à une situation où la majorité d'entre eux se le voit refuser,⁹⁹ marque un changement dans les représentations. Comme nous l'avons présenté en introduction, la question des « faux réfugiés » a pris une place croissante dans l'espace public et les instances en charge de juger l'asile s'attachent aujourd'hui à vérifier la véracité des propos tenus par la personne. Il faut donc apporter des preuves constantes, qui correspondent aux exigences des pouvoirs publics, pour rendre compte de son expérience passée jusqu'à en arriver parfois, à des situations absurdes. Anne le souligne dans son témoignage : comment apporter la preuve d'attouchements et de violences verbales ? Elle émet également un lien direct à l'administration et au rapport que les individus entretiennent avec celle-ci, suivant que l'on soit en France où au Congo (RDC). En pensant l'administration française comme une « machine » informatisée se résumant par des ordinateurs, nous avons l'image orwellienne d'une institution totalitaire où chaque dossier serait traité de façon automatique et normé. La procédure d'asile repose alors sur une « administration de la preuve » où « *toute la politique du droit d'asile est subordonnée à l'établissement des preuves de persécution. [...] Fournir la*

⁹⁹ L'inversion du rapport entre le taux d'admission et le taux de rejet peut s'identifier au milieu des années 80. Pour plus d'information se référer à Didier FASSIN, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *op.cit.*, pp. 657-688

preuve des persécutions est aujourd'hui la clé de voûte de toute la politique moderne concernant les réfugiés. »¹⁰⁰

Cette conception du « potentiel fraudeur » s'inscrit dans les discours politiques, les représentations collectives mais également dans les pratiques sociales. En pleine actualité médiatique, entre la réforme du droit d'asile et les naufrages en méditerranée, les journaux regorgent actuellement d'articles sur l'accueil qu'il convient de réserver à ceux que l'on appelle d'une façon générale les « migrants ». Cette terminologie participe de fait à diffuser cette logique du soupçon puisqu'au lieu de qualifier les exilés de « réfugiés » comme il se doit, l'appellation « migrant » englobe les « vrais » et les « faux » demandeurs d'asile.

C'est dans cette perspective que le maire de la Ville de Roanne, Yves Nicolin, s'est dit prêt à accueillir des réfugiés « à condition qu'il soit bien question de réfugiés chrétiens qui sont persécutés par Daech en Syrie. »¹⁰¹ Il ajoute également : « Cela nécessitera plus de temps pour vérifier que ce sont bien des gens qui sont persécutés, qu'il ne s'agit pas de réfugiés économiques, mais que ce sont des gens qui quittent leur pays en urgence parce que Daech souhaite les liquider sur leur territoire. »¹⁰² Cela signifie que doit s'opérer un processus de sélection des personnes en fonction de critères établis qui vont au-delà de ceux de la Convention de Genève. Yves Nicolin, membre du Parti Socialiste, propose « de poser des questions [aux demandeurs d'asile] sur le christianisme pour vérifier »¹⁰³ qu'il s'agit bien de « vrais » réfugiés, non musulmans et donc d'individus qui ne risqueraient pas, selon lui, d'être terroristes.

Ces confusions et raccourcis idéologiques se retrouvent jusque dans les pratiques professionnelles des officiers de l'OFPRA, puisqu'une activité consistant à trier les « bons » des « mauvais » dossiers s'est développée. À cette occasion, des moyens supplémentaires ont été alloués aux divisions géographiques, chargées de cette sélection. L'ancien directeur de l'OFPRA décrivait déjà en 1998 son activité : « Métier difficile, qui demande rigueur et motivation, et qui s'apparente à celui d'orpailleur : dans le flux que charrie la rivière,

¹⁰⁰ Gérard NOIRIEL, Droit d'asile et institution de la preuve. La « preuve » de persécution dans l'histoire du droit d'asile, Colloque OFPRA, 1992.

¹⁰¹ « Le maire de Roanne ne veut accueillir que des réfugiés chrétiens », *Le Monde*, publié le 7/09/15 En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/09/07/le-maire-de-roanne-ne-veut-accueillir-que-des-refugies-chretiens_4748394_1654200.html#18jpt2r2jpKhZV5E.99

¹⁰² Ibid

¹⁰³ Ibid

chercher inlassablement les pépites d'or de la convention de Genève, les réfugiés politiques »¹⁰⁴

La figure de l'exilé autrefois qualifiée de « *noble, intellectuelle et généreuse, bravant les épreuves et posant un regard humaniste sur le monde a brutalement laissé la place à l'exilé perçu comme une menace, comme un déchet, un « indésirable* ». »¹⁰⁵ La politique de l'asile a fini par se retourner contre l'exilé mais aussi contre le droit d'asile lui-même puisque, comme l'a souligné Jérôme Valluy dans sa thèse, celle-ci « *contribue davantage au rejet qu'à la protection des exilés, il devient sociologiquement plus objectif de le nommer droit du rejet que droit de l'asile*. »¹⁰⁶ Ce rejet s'expliquant par des objectifs et des choix politiques fait peser sur les personnes une certaine responsabilité individuelle : si tu n'as pas obtenu ton statut de réfugié, c'est que tu mens. C'est ce dont nous font part Isabelle et Bonté dans l'extrait suivant.

*« Le plus dur vraiment c'est qu'on raconte notre histoire, tout ce qu'on a vécu et c'est quand les gens te croient pas. **Tu dis la vérité mais les autorités pensent que tu mens.** On remet toujours en cause ta parole comme si tu voulais profiter en France. »*

(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 07/01/15)

Nous assistons donc à un vocabulaire de suspicion de plus en plus présent (clandestin, sans papiers, immigré économique, etc.) dans l'opinion publique mais également auprès des demandeurs d'asile eux-mêmes qui semblent avoir intériorisé ces classifications. Si « *l'efficacité du processus de stigmatisation repose, selon Goffman, sur une autre propriété du stigmaté : la contamination. [Alors] le discrédit contamine tous ceux qui partagent les mêmes caractéristiques.* »¹⁰⁷ Il suffit alors qu'un demandeur d'asile soit perçu comme un « fraudeur » du dispositif pour que l'ensemble de sa famille ou que d'autres personnes aux mêmes particularités, le soient également. En parcourant différentes phases de socialisation qu'Erving Goffman nomme « itinéraire moral », les demandeurs d'asile « *stigmatisé[s] apprenne[nt] et intègre[nt] le point de vue des normaux, acquérant par là les images de soi que lui propose la société, en même temps qu'une idée générale de ce qu'impliquerait la possession d'un tel*

¹⁰⁴ Mr TERRAL, directeur de l'OFPPA de 1997 à 2000, in *Echanges, Santé, Social*, n°91, septembre 1998.

¹⁰⁵ Brieg CAPITAINE, « Michel Agier, *Le couloir des exilés. Etre étranger dans un monde commun* », Lectures [en ligne], Les comptes rendus, 2011, p. 2

¹⁰⁶ Jérôme VALLUY, *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, op.cit., p.28

¹⁰⁷ Andrea REA, Maryse TRIPIER, « V. Les catégorisations de l'altérité », *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, «Repères», 2008, 128 pages

stigmaté. »¹⁰⁸ Il paraît alors essentiel d'étudier dans les points suivants, comment les personnes que nous avons rencontré se saisissent ou non de ce stigmaté au cours des interactions engagées avec les intervenants sociaux et comment ils tentent de redéfinir leur identité pour devenir ou paraître tel un « vrai » demandeur d'asile.

L'identité sociale des personnes dépend des politiques reconnaissant le statut de *réfugié* ou de *demandeur d'asile*. Elles doivent sans cesse demander l'accès à cette assistance minimale, ce qui les place en situation de « mendiant institutionnel » pour être vues et qualifiées dans un premier temps comme demandeur d'asile. Ainsi, suivant la procédure dans laquelle les demandeurs d'asile sont assignés, le stigmaté ne sera pas le même. Nous verrons comment la procédure « prioritaire » et la procédure « Dublin » participent à délégitimer la figure du demandeur d'asile.

4.3 La procédure prioritaire et la procédure Dublin : la délégitimation de la demande d'asile

La première étape de la procédure d'asile est d'abord d'accéder aux bureaux de la préfecture en prenant rendez-vous à La Relève, la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile. En fonction de sa situation, elle se verra « classer » dans une des procédures de demande d'asile. La personne reçoit par la suite, un dossier de demande d'asile qu'elle devra remplir avec l'aide d'associations afin que sa demande soit convenablement enregistrée.

Il en existe deux en France : une procédure « normale » et une autre dite « prioritaire », qui deviendra « accélérée », dès la mise en application de la réforme. La procédure normale est habituellement la plus courante et permet aux personnes d'ouvrir un droit au séjour et ainsi des droits économiques et sociaux : un accès à un hébergement, la perception d'une Allocation Temporaire d'Attente (ATA) si la personne n'est pas en CADA ou l'Allocation Mensuelle de Subsistance (AMS) pour les hébergés, la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base ou complémentaire, etc. Cependant, pour les personnes en procédure prioritaire¹⁰⁹ l'application de conditions minimales d'accueil est plus compromise. Le

¹⁰⁸ Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de minuit, Paris, 1975, p. 46

¹⁰⁹ La réforme de l'asile a pour objectif de transposer les directives européennes de juin 2013, soit le « paquet asile », au droit national. L'intérêt est principalement de réduire les délais d'attente et de statuer rapidement sur les demandes. C'est pourquoi, la procédure prioritaire deviendra procédure accélérée et l'OFPPRA pourra déclarer irrecevable un certain nombre de demandes. Pour plus d'informations consulter le site du GISTI, le site du Sénat ou encore le rapport sur le projet de loi relatif à l'asile rédigé par l'association ADA.

demandeur d'asile ne bénéficie pas d'un droit au séjour mais il est « toléré » sur le territoire. Il ne bénéficie donc pas de tous les droits consacrés aux demandeurs d'asile.

La procédure dite « Dublin » relève du règlement européen Dublin III du 26 juin 2013 et fixe les critères qui permettent de déterminer l'Etat membre responsable de l'examen de la demande d'asile. La base de données Eurodac de comparaison d'empreintes permet aux autorités administratives de contrôler le franchissement des frontières via un pays tiers. Il s'agit du premier pays de prise d'empreintes ou de demande d'asile qui est en charge de traiter la demande. Toutefois, l'arrivée des exilés se fait dans sa grande majorité par voie terrestre par des routes considérées comme des points d'entrée dans l'espace Schengen telles que l'Italie, l'Espagne, la Grèce. C'est là qu'apparaît ce que l'on peut appeler le « paradoxe de Dublin » car un grand nombre des migrants présentant une première demande en France se trouvent dans cette situation. Le coût des transferts d'un pays à un autre étant élevé, la procédure Dublin est donc difficile à mettre en œuvre.

Étant passé par l'Espagne pendant son « voyage », Arthur a vu sa demande traitée selon la procédure « Dublin », dès son arrivée en France.

*« J'étais pas encore logé au début j'étais dans une autre procédure. **J'étais en procédure Dublin ils appellent ça**, donc du coup ils attendaient la réponse de l'Espagne pour savoir s'ils pouvaient me prendre ou pas. Parce que moi c'est moi-même qui leur ai dit que je revenais de l'Espagne, je leur ai dit que je passais par l'Espagne ils m'ont dit on va quand même te prendre les empreintes mais tu vas être en procédure Dublin. Donc en Dublin j'ai fait 1 an en attendant la réponse de l'Espagne et 1 an et 6 mois je crois. Et c'est qu'en 2013 qu'ils m'ont pris, qu'ils m'ont donné un logement. »*

(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

La procédure Dublin ne permettant pas au requérant de déposer sa demande d'asile tout de suite assigne à ce dernier une position particulière. Le fait de ne pas avoir de droit au séjour similaire aux autres tend à discréditer l'histoire et le vécu de l'exilé. Cela signifie qu'ils ne sont pas de « vrais » demandeurs d'asile puisqu'ils ne peuvent pas déposer leur demande tout de suite. Ils doivent attendre six mois pour que le pays par lequel ils sont passés accepte ou non de traiter le dossier. Lors des permanences des deux associations, nous avons pu remarquer que les demandeurs d'asile placés dans cette procédure étaient souvent gênés de présenter leur document. L'identification bureaucratique construit une identité sociale tellement forte, que ces derniers semblent avoir intériorisé le fait qu'ils n'étaient pas des

demandeurs d'asile légitimes. Certains utilisent eux-mêmes la catégorie administrative pour se définir et se qualifient de « dublinés » ou de « prioritaires ». Arthur insiste dans ses propos sur le fait qu'il ait été honnête avec les agents administratifs en leur signifiant directement son entrée en Europe par l'Espagne, sans attendre que le logiciel Eurodac ne relève ses empreintes. En anticipant la demande et en se pliant au règlement, il a adopté le rôle de l'exilé modèle, respectueux des règles bureaucratiques. Cette stratégie, en plus de contribuer à renforcer la norme, a permis à Arthur de ne pas passer pour un menteur, ni pour un « potentiel fraudeur ».

Zurab est géorgien et est âgé de 27 ans lorsque nous le rencontrons. Arrivé en France en 2010 avec sa mère, il est aujourd'hui reconnu réfugié et travaille comme chauffeur de bus. Il nous raconte son parcours administratif de demandeur d'asile et comment il a été placé dans toutes les procédures possibles par rapport à sa situation. Il est intéressant de regarder comment il explique sa situation administrative en fonction de ses expériences antérieures.

*« En fait on est passés par la Pologne, on s'est fait choper par la douane Polonaise. Du coup, j'étais obligé ou de retourner au pays ou de faire une demande d'asile en Pologne, pour continuer mon chemin. Donc j'ai fait une demande après j'ai eu le rejet en Pologne. Donc je restais un an au black chez des amis. J'avais ni papiers ni rien donc je restais chez mes amis qui m'ont caché. [...] Quand j'suis arrivé en France j'ai fait ma demande d'asile j'ai fait les empreintes ici, donc ils ont vérifié. Donc bon mes empreintes sont sorties que j'ai demandé asile en Pologne. Donc **j'étais en procédure Dublin** et après 18 mois on a fait appel avec mon avocat pour passer en procédure normale. Mais ils m'ont donné la **procédure prioritaire** c'était pas normal aussi. On a fait un autre appel donc j'avais 4 ou 5 appels au Tribunal administratif contre la préfecture, ensuite j'ai eu en 2012 j'ai eu la procédure normale. Du coup pendant un an j'étais avec le récépissé. »*

(Entretien avec Zurab, le 5/11/14)

Si nous pouvons assimiler la demande d'asile à un « rite d'initiation », au sens d'Estelle d'Halluin,¹¹⁰ il existe une « procédure rituelle » reconnue par tous et légitime pour déposer sa demande d'asile soit, la procédure « normale ». L'exilé doit alors tout mettre en œuvre pour se voir assigner celle-ci s'il veut pouvoir bénéficier pleinement d'un droit au séjour ainsi que des conditions minimales d'accueil. A travers son témoignage, Zurab soulève certains

¹¹⁰ Estelle D'HALLUIN, « Travailler sa voix ou comment rendre sa demande d'asile audible », thèse de sociologie sous la direction de Didier FASSIN à l'EHESS, l'administration de la preuve de l'asile : entre aide au récit et certificats médicaux, pp. 13-22

dysfonctionnements du dispositif à travers des pratiques abusives des agents de préfecture. Le refus d'enregistrer certaines demandes, le placement abusif en « procédure prioritaire » sont autant d'exemples qui illustrent « le pouvoir du guichetier » à travers l'autorité qui lui est conférée. Placés en situation de « demandeur », les exilés subissent un traitement administratif sur lequel ils n'ont guère de prise. C'est pour réduire l'écart entre le profane (le demandeur d'asile) et l'expert (le guichetier) que les associations interviennent. Afin de contester son placement en procédure « dublin » et « prioritaire », Zurab s'est rendu à La Cimade-Grenoble, où il a pu rencontrer des bénévoles qui l'ont mis en relation avec un avocat. À force de recours juridiques et de stratégies, Zurab a pu se voir reconnaître comme « vrai » demandeur d'asile comme en atteste la délivrance de son statut de réfugié.

Les distinctions produites par les différentes procédures tendent à introduire des différences et une hiérarchie entre les demandeurs. Lors d'un entretien, un jeune érythréen m'expliquait que « *nous on a le droit au statut de réfugié politique. On vient d'un pays en guerre.* »¹¹¹ Aussi, cela permettrait de justifier que certaines personnes seraient plus légitimes que d'autres à prétendre au statut de réfugié.¹¹²

Dans son étude sur l'asile, Didier Fassin remarque que « *pratiquement toujours, ils [les rapporteurs de la CNDA] nous répondaient qu'ils tenaient ces décisions pour justes : les requérants qui méritaient le statut de réfugié l'avaient obtenu.* »¹¹³ Par conséquent, cela signifie que ceux qui se sont vus refuser le statut ne méritaient pas d'être considérés comme « réfugié » et se retrouvent sous la dénomination de « déboutés » de l'asile. Ils deviennent alors des « sans papiers » une fois qu'ils ont épuisé toutes les possibilités de « rentrer » dans une catégorie administrative et juridique. Isabelle et Bonté ont déjà expérimenté la procédure en Belgique et nous racontent ce qu'ils ont ressenti au moment de la décision négative : l'impression de n'être plus « rien ».

« C'est la souffrance. Dans ces moments là il n'y a rien à manger, il n'y a rien d'aides, il n'y a rien, les enfants ont quitté les écoles pendant une année !! Le temps que nous avons eu la négative mes enfants sont restés

¹¹¹ Entretien avec Aman, le 13/11/14

¹¹² L'image du réfugié syrien fuyant les conflits depuis le début de l'année 2011 mis en avant par les médias et les hommes politiques illustre ce que serait un « vrai réfugié ». Pascal BRICE, directeur de l'OFPRA affirme dans un article du Monde que « *Si des dossiers nous sont soumis, nous les examinerons très rapidement, a-t-il assuré au Monde. En 2013, pour chacune des 66 000 demandes qui nous ont été soumises, il a fallu six mois. Pour les Syriens, nous avons accéléré la procédure à trois mois. Mais pour cette situation, je pense que nous pourrions le faire en quinze jours.* » (Le Monde – 23.04.2014 – « A Saint-Ouen, la situation de 200 réfugiés syriens illustre les carences du système d'asile »). On remarque également que le terme réfugié est employé directement pour les Syriens alors qu'il s'agit en réalité de demandeurs d'asile au même titre que les autres nationalités.

¹¹³ Didier FASSIN, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *op.cit.*, p. 678

cachés, plus d'école, pas d'adresse [larmes qui montent aux yeux], pas à manger, aucune aide !!! »
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/01/15)

Les catégories produites par la procédure d'asile et par les administrations participent ainsi à la formation d'identités collectives. Elles révèlent des rapports de pouvoir et de domination où les personnes qui jouissent d'un statut « majoritaire » ont « *le pouvoir de nommer et de catégoriser ceux et celles construits comme « différents », dans un contexte donné.* »¹¹⁴ En échange d'un droit, on impose à l'individu une identité et on attend de lui un comportement semblable aux autres « rangés » dans cette catégorie de public, tout en oubliant que celui-ci a ses propres envies, besoins, caractéristiques. Pour retrouver une quelconque autonomie, l'individu doit alors sans cesse négocier, par des postures et des jeux d'acteurs, cette identité construite dans le rapport à l'autre et dans le rapport aux institutions de classement comme la préfecture. C'est par ses pratiques quotidiennes de « débrouille » que le demandeur questionne et participe à remettre en cause l'ordre institutionnel du système français de l'asile.

Les extraits d'entretiens que nous venons d'étudier révèlent que les normes et codes sociaux liés au dispositif de l'asile ne sont pas seulement intériorisés par les demandeurs d'asile mais également par les acteurs associatifs. La question de l'aide au récit est un exemple pertinent pour rendre compte du processus de catégorisation à l'œuvre opéré par les professionnels du social eux-mêmes. Nous verrons comment ces derniers par l'intériorisation qu'ils font des perceptions étatiques participent à redéfinir l'identité sociale des demandeurs d'asile.

¹¹⁴ Hélène BERTHELEU, « « Ethnicisation » et « communautarisme » ou comment fabriquer de la différence au lieu de repenser la citoyenneté », in *Du point de vue de l'ethnicité*, Pratiques françaises, Armand Colin / Recherches, 2012, p.58

Chapitre 5 / Les acteurs associatifs, des complices dans la redéfinition de l'identité du demandeur d'asile

Les politiques publiques en matière d'asile ont toujours été étroitement liées aux actions de diverses associations loi 1901. Gérard Noiriel met en avant dans ses travaux, la soumission progressive des associations aux normes bureaucratiques à partir des années 1950. Il montre comment celles-ci sont devenues « *la formule privilégiée par l'Etat pour assurer son contrôle dans la sphère de l'assistance sociale.* »¹¹⁵ Par la suite, nombreuses d'entre elles se professionnaliseront, ce qui participera à l'élaboration du dispositif national d'accueil avec la mise en place des CADA. La dernière partie de ce travail viendra présenter ce changement dans le paysage de l'action et de l'aide sociale.

Pour l'instant, nous souhaitons rendre compte de la place qu'occupent les intervenants sociaux, qu'il s'agisse de travailleurs sociaux opérant dans les dispositifs d'hébergement (CADA et HUDA) ou d'acteurs associatifs (salariés et bénévoles) issus d'associations « d'influence sociale » au sens d'Olivier Gajac, dans le processus de catégorisation des demandeurs d'asile. Comment les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales, les bénévoles et les salariés d'une association participent à la redéfinition de l'identité des demandeurs d'asile ? Nous prendrons l'exemple de différentes structures grenobloises intervenant dans le champ de l'aide et de l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Grâce à la parole des demandeurs d'asile rencontrés, nous avons pu identifier environ quatre groupes de personnes en fonction des stratégies de « débrouille » mobilisées : il y a d'abord le « demandeur d'asile modèle » qui présente le « bon récit » et adopte le « bon comportement » ; il y a le « demandeur d'asile sympathique » qui fait « copains-copains » avec les travailleurs sociaux et bénévoles ; il y a le « demandeur d'asile actif » qui est sur tous les fronts associatifs par ses actions de bénévolat et qui se construit un carnet d'adresses conséquent et enfin le « demandeur d'asile souterrain » qui s'appuie sur d'autres réseaux moins institutionnels.

5.1 Le demandeur d'asile *modèle* et le *sympathique*

Les demandeurs d'asile, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un système d'interaction par leurs démarches administratives et celles liées à leur survie, participent « à la définition de leur statut social et à la constitution de leur identité personnelle, en acceptant ou en refusant

¹¹⁵ Carolina KOBELINSKY, « Les figures du demandeur d'asile », *Revue Écarts d'identité* n°107, 2005, p. 56

les contraintes de l'intervention des travailleurs sociaux ». ¹¹⁶ Il serait alors erroné de réduire les interactions entre requérant et professionnels du social à une simple situation de domination alors que se joue une négociation constante d'une identité sociale. Regardons les deux passages d'entretien suivants afin de comprendre le positionnement adopté par certains demandeurs d'asile, notamment celui des femmes avec leurs enfants.

« - Vous avez de bonnes relations avec les personnes qui travaillent dans les associations ?

Aril : *Oui, gentils les personnes.*

Michel : *Oui ils ont vraiment de très bonnes relations avec les gens. Au Bungalow à Fontaine, il y avait des éducateurs elles avaient de très bonnes relations avec la famille. Elles disaient que la maman était toujours très serviable. C'est pour ça je pense quand ils ont dû quitter Mimosa, ils ont dû donner une bonne impression donc **ils ont eu un meilleur appartement**. C'est le CCAS qui a décidé. »*

(Entretien avec Aril et Michel, son parrain, le 12/11/14)

« - Vous avez de bonnes relations du coup avec les associations ?

*- Oui j'ai très bien parce qu'ils me connaissent déjà très bien. L'assistante sociale me connaît très bien moi et les enfants. Ils ont de la peine vers moi et les enfants parce qu'ils ont jamais vu une histoire comme moi, comme nous. Et du coup quand je suis allée demander quelque chose à La Relève tout le temps ils sont là. Et j'ai rencontré aussi des amis au restaurant du cœur, ce sont des bénévoles qui m'ont vu comme ça, ils me servent bien, ils me connaissent, ça parle « comment ça va ? les enfants ? ». T'as vu quand tu vas dans un endroit ils disent « pour tout le monde c'est la même chose » mais moi ils me donnent plus. Tout le temps ils me demandent comment vont les enfants si ça va. **Ils me prennent plus en charge que les autres car j'y vais tout le temps**. Des fois elle m'a demandé mon histoire j'ai raconté pas tout mais la moitié du coup elle a eu de la peine vers moi et mes enfants. Et j'ai fait aussi des amis, des femmes et des messieurs toujours au resto du cœur et même à Arlequin, les gens me demandent tout le temps si ça va, si je suis dehors, où je suis, etc. Des fois elle m'a donné aussi de l'argent quand j'ai pas d'argent les personnes. Ou sinon elle m'a donné aussi quelque chose pour les enfants. »*

(Entretien avec Mayron, le 23/12/14)

Dans le premier extrait, Michel, parrain depuis le début de la demande d'asile d'Aril et de sa famille, nous explique que la « maman était toujours très serviable » et que c'est peut-être pour cela qu'ils ont pu, par la suite, obtenir un logement. Cette supposition de Michel rend compte des rôles et comportements de certains demandeurs d'asile qui reprennent à leur compte les catégories et adoptent les postures que l'on attend d'eux. En se conformant aux attentes des travailleurs sociaux et de l'institution, c'est-à-dire en étant *dociles* au sens

¹¹⁶ Nicolas DUVOUX, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Le lien social, Paris, 2009, p. 22

étymologique du terme, à savoir « qui apprend aisément », Aril et sa famille tentent d'aménager la position qui leur est conférée afin d'en dégager quelques avantages comme l'attribution d'un logement. Par conséquent, il convient d'adopter les « bons comportements » pour échapper à la pauvreté et aux effets de dépendance qui sous-tendent à l'assistanat.

C'est donc la logique du « pauvre méritant » qui réapparaît dans les services de prise en charge. C'est au final, celui qui se conformera au mieux à l'image qu'ont les travailleurs sociaux du « bon demandeur d'asile », qui pourra négocier une autonomie en marge de l'emprise institutionnelle. Le « demandeur d'asile modèle » deviendra par la suite le « citoyen modèle » par sa capacité à se conformer aux normes et à actualiser les rôles que l'on attend de lui en fonction des situations.

L'entretien avec Mayron, mère isolée de six enfants, suite au décès de son mari au Kosovo, est également intéressant à étudier par ce qu'il nous dit du comportement des autres. Les demandeurs d'asile ne sont pas les seuls à avoir recours à des stratégies d'adaptation en fonction des structures dans lesquelles ils se rendent.

En effet, Mayron nous explique que « personne n'a vu une histoire » comme la sienne, que les gens « ont de la peine » pour elle et les enfants et que c'est pour cela qu'elle est « plus prise en charge que les autres » dans les dispositifs d'aide sociale. En racontant son histoire comme elle le fait, elle provoque une posture d'empathie de la part des travailleurs sociaux et des personnes qu'elle rencontre. Ces derniers semblent alors avoir une attitude compatissante vis-à-vis d'elle, au point de lui accorder un « traitement privilégié », comme si son récit leur faisait écho et leur parlait plus qu'un autre. Les travailleurs sociaux ou les militants associatifs auraient alors un certain nombre de représentations sur le « demandeur d'asile » ou le « réfugié idéal » desquels ils sont en attente d'un récit formaté. Ils se retrouvent dans leur passion militante à travers ce qui « fait cas », c'est-à-dire à travers des situations individuelles particulières qui se répètent et desquelles on peut « *extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions seront réutilisables.* »¹¹⁷ De là, l'assistante sociale de La Relève, les bénévoles du Resto du cœur, usent également de « tactiques de personnalisation des relations »¹¹⁸ suivant les personnes qu'ils reçoivent. Ils doivent alterner entre une double contrainte : celle de « l'engagement moral »¹¹⁹, poussant parfois certaines personnes à

¹¹⁷ Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Enquêtes, 2005, p. 9

¹¹⁸ Terme utilisé par Vincent DUBOIS dans le chapitre sur la « partition du guichet », *op. cit.*, p. 126

¹¹⁹ Concept développé par Erving GOFFMAN dans *Les rites d'interaction*.

contourner les règles implicites de l'institution en donnant de l'argent par exemple ; et celle du « détachement moral »¹²⁰, permettant de se protéger du malheur des autres.

En s'accommodant de la posture tant rêvée par les travailleurs sociaux, Mayron adopte une stratégie lui permettant de maîtriser la situation d'échange. Certaines interactions entraînent alors une « *suspension provisoire de l'identité « pour soi » au profit de l'identité « de papier » des dossiers et des formulaires* »¹²¹ ou de la catégorie administrative de « demandeur d'asile ». On retrouve une fois de plus, cette obligation à devoir se raconter pour justifier de bénéficier de telle ou telle aide sociale. Mettre en scène son histoire, comme une sorte de « confession laïque » au sens de Didier Fassin,¹²² permet de composer avec l'institution et d'en dégager une part de bénéfice. Certains demandeurs d'asile ont de fait, profondément intériorisé l'identité négative de « l'assisté » dans la prise en charge qui s'impose à eux, au niveau de l'hébergement mais également dans les associations d'aide et d'action sociales.

Afin de retrouver une part de leur autonomie, ils négocient sans cesse par le biais de différentes tactiques et adaptations une marge de manœuvre dans la définition de leur identité. Les associations, par les pratiques quotidiennes des acteurs, participent également au processus définitionnel opéré sur les demandeurs d'asile. Différentes stratégies sont employées, notamment dans l'aide aux « récits de vie », de façon à ce que les requérants répondent aux attentes institutionnelles du dispositif de l'asile. Ainsi, il s'opère indirectement un processus de sélection entre les « vrais » et les « faux » réfugiés en amont des décisions étatiques et juridiques.

5.2 Les associations, une aide indispensable pour construire le « bon » récit de vie

La procédure d'asile s'apparente à une « *procédure rituelle* » par les règles institutionnelles qu'il convient de respecter à travers ces différentes étapes : récupérer un dossier de demande d'asile à la préfecture, rédiger son « récit de vie » à destination de l'OFPRA puis, se rendre à la convocation de l'OFPRA et s'entretenir avec un officier ; si la réponse s'avère négative il est possible de faire un recours à la CNDA pour pouvoir passer

¹²⁰ En référence à Everett HUGHES In Vincent DUBOIS, *op. cit.*

¹²¹ Vincent DUBOIS, *op. cit.*, p. 166

¹²² Didier FASSIN, La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. In: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55e année, N. 5, 2000. p. 957

devant une formation de jugement de la Cour. Ainsi, le demandeur d'asile devra mettre en œuvre une « *prestation rituelle* », ¹²³ écrite et orale et si celle-ci est jugée conforme aux attentes institutionnelles des autorités, alors il se verra reconnaître « réfugié ».

L'enjeu de l'aide associative est avant tout d'inscrire les personnes dans la procédure administrative de l'asile tout en procédant à un travail d'identification et de catégorisation de celles-ci comme potentiels réfugiés. Ces associations sont ainsi confrontées à une injonction paradoxale avec laquelle elles doivent composer : « *accueillir l'exilé avec hospitalité mais, dans le même temps, le préparer à un processus de sélection rigoureux.* » ¹²⁴

En effet, l'OFPRA et la CNDA ont des exigences institutionnelles auxquelles le requérant doit se plier de plusieurs manières s'il souhaite réussir cette « épreuve de singularisation politique. » La première chose est d'arriver à se raconter dans un récit individuel qui énonce les persécutions et/ou les menaces subies. Le demandeur d'asile doit spécifier des traumatismes et des épisodes passés de façon à faire apparaître une identité persécutée ou menacée. Le rôle des associations est avant tout de faire rentrer le « récit de vie » du demandeur dans les critères de la Convention de Genève. C'est pourquoi, un des cinq motifs de persécutions doit être mis en avant de façon à légitimer la réalité des craintes lors d'un éventuel retour au pays. Le demandeur d'asile doit savoir s'il craint pour sa « race », ¹²⁵ sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social. D'autres motifs tels que le risque de traitement inhumain et dégradant comme l'excision peuvent être mobilisés et faire l'objet d'une protection subsidiaire donnant un titre de séjour d'un an renouvelable. Les premiers accueils des permanences de l'association grenobloise à destination des « primo-arrivants » sont alors l'occasion d'expliquer aux demandeurs d'asile sur quels fondements juridiques reposent le statut de réfugié et la protection subsidiaire. Cela permet de les préparer en amont sur la façon dont ils devront penser et construire leur futur récit à envoyer à l'OFPRA.

La deuxième chose que doivent faire les membres de l'association est d'assurer l'unité et la cohérence de la narration de façon à éliminer tout élément pouvant discréditer la personne. Le dossier n'étant jugé que sur l'intime conviction de l'officier de protection de l'OFPRA, le souci de cohérence doit permettre de convaincre ce dernier de la véracité des propos tenus par le requérant. Les intervenants associatifs de notre structure qui aident à la rédaction des récits,

¹²³ Estelle D'HALLUIN, *op. cit.*

¹²⁴ Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques de suspicion*, Paris, EHESS, 2012, 301 pages In « Lectures. », *Politique étrangère* 3/2012 (Automne), pp. 680-707

¹²⁵ Même si la notion de « race » ne s'emploie plus aujourd'hui, elle est utilisée telle qu'elle dans la Convention de Genève. Pour plus d'informations : http://www.lacimade.org/fichepratiques/1458-Asile---le-statut-de-refugie?pole_id=defense-des-droits

insistent alors sur la nécessité de tout décrire dans les moindres détails jusqu'au nom des personnes, les lieux fréquentés, l'état des prisons, les conditions de vie, etc. Le « nous » doit être remplacé par le « je » de façon à personnaliser au maximum les menaces vécues. Le récit doit également s'adapter au référentiel du décideur et à ses représentations culturelles. Lorsqu'un demandeur d'asile interprète des passages de sa vie par des faits religieux ou par de la « magie », les bénévoles lui proposent plutôt d'employer des explications rationnelles ou de ne pas en parler du tout, au motif que cela ne passera pas devant l'officier.

Cette étape est l'une des plus difficiles à mettre en œuvre suivant la situation et les caractéristiques du demandeur d'asile. Si ce dernier a subi d'importants traumatismes, il peut avoir des difficultés à raconter son histoire de façon linéaire. Au-delà de ça, mettre des mots sur des « maux » de façon cohérente et claire n'est pas une chose aisée pour tout le monde. Pour cela, il faut du temps et une certaine confiance en son interlocuteur.

La réforme de l'asile ayant pour objectif de réduire les délais de traitement des dossiers de demande d'asile aura des conséquences indéniables sur le travail des associations. Si le requérant est hébergé en CADA, il bénéficie d'un juriste attitré qui pourra lui donner des conseils sur la mise en forme de son récit et sur les modes de présentation de soi à adopter face à l'OFPRA et à la CNDA. Les autres doivent solliciter des associations avec peu de ressources matérielles, financières et humaines. C'est notamment le cas de l'association que nous avons étudiée, qui n'est pas subventionnée par l'Etat et qui occupe deux locaux pour recevoir parfois jusqu'à quatre rendez-vous en même temps. Avec trois salariés, dont un à mi-temps, et une équipe de bénévoles, il est difficile de consacrer le même temps à tous les demandeurs d'asile. Avec la réforme de l'asile, suivant les situations des personnes, il faudra parfois « brusquer » ces dernières pour leur faire raconter des épisodes traumatiques et dévoiler des blessures douloureuses au regard du temps imparti.

Les associations doivent alors opérer une forme de sélection entre les demandeurs d'asile. Elles choisissent parfois inconsciemment de passer plus de temps avec celui qui présentera le meilleur « profil » et qui répondra le mieux aux exigences institutionnelles, avec le requérant qui apparaîtra comme le plus « méritant » suivant son parcours de « débrouille » et ses galères antérieures ou avec celui qui sera le plus sympathique et volontaire au sein du tissu associatif. Lors de nos séances d'observation, nous avons pu relever que certains bénévoles adoptent des petites tactiques pour ne pas avoir à faire le recours d'un dossier « vide » ou d'une histoire « qui ne tient pas la route ». Généralement sur le ton de la rigolade, nous avons relevé quelques petites phrases : « *Pourquoi, c'est toujours moi qui dois faire les demandes de*

*réexamen*¹²⁶ ? », « *Les Italiens du Kosovo c'est pour toi cette fois !* », « *Encore un Arménien qui a écrasé le fils du député...mais il est mort combien de fois ce mec ?* », etc.

Finalement, les acteurs associatifs se retrouvent une nouvelle fois face à un dilemme. Doivent-ils transposer telle quelle la voix des réfugiés au risque que leur reconnaissance administrative se voit refuser ? Ou doivent-ils la modifier en se conformant aux représentations générales du « vrai » et du « faux » demandeur d'asile au risque de reproduire cette dialectique qu'eux-mêmes dénoncent ?

Nous verrons dans le point suivant comment les intervenants associatifs ont, en plus d'avoir accepté ces catégorisations, intériorisé les perceptions étatiques et comment ils tendent à les reproduire dans leurs pratiques.

5.3 Le héros et l'imposteur : l'intériorisation des représentations

Plusieurs années en tant que juge à la Commission des Recours des Réfugiés (CRR), anciennement CNDA, ont permis à Jérôme Valluy d'observer « *une osmose idéologique entre le juge du rejet et l'associatif de l'accueil* »¹²⁷ et non une « dissonance cognitive » sur la perception qu'ont ces deux acteurs de l'asile sur les institutions et sur la procédure d'examen. Après avoir complété ces notes auprès d'associations gestionnaires de CADA, il en vient à se demander « *comment des acteurs associatifs engagés dans l'aide aux exilés en sont venus à assimiler les manières de penser issues des administrations et juridictions qui refusent tendanciellement à ces mêmes exilés la protection qu'ils demandent ?* »¹²⁸ Loin de vouloir répondre à la question déjà étudiée par ce chercheur, nous souhaitons seulement apporter nos observations suite à notre expérience en tant que stagiaire dans l'association grenobloise, présentée auparavant.

L'hypothèse principale de cette convergence d'idées, entre les différents acteurs qui interviennent dans le système de l'asile français, peut s'expliquer par l'enrôlement progressif des intervenants de défense des droits des étrangers dans les dispositifs d'action publique. Avec la création des CADA en 1991, les associations se professionnalisent par

¹²⁶ Les demandes de réexamen sont parfois la dernière issue possible pour le requérant d'être reconnu comme réfugié. Il est possible de déposer un dossier mais pour cela il faut posséder des « éléments nouveaux », c'est-à-dire avoir des preuves qu'il s'est passé quelque chose au pays depuis la décision de rejet de la CNDA. L'appréciation étant subjective, chacun peut avoir sa définition d'un « élément nouveau ».

¹²⁷ Jérôme VALLUY, « L'accueil étatisé des demandeurs d'asile », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, février 2007, url de référence: <http://www.reseau-terra.eu/article556.html>

¹²⁸ Ibid.

l'augmentation du nombre de salariés et s'étatisent de la même façon par le biais de financements publics. Cette évolution induit également une transformation idéologique en ce qui concerne le soutien aux exilés. Les acteurs associatifs, sous le poids des contraintes de nouvelle gestion publique découlant des décisions politiques,¹²⁹ ont profondément intériorisé la perception étatique des demandeurs d'asile, représentée par les taux de rejets des instances en charge de décider de la reconnaissance du statut de réfugié.

L'organisation associative se transforme et les intervenants les plus militants laissent la place à des salariés inscrits dans des « *technostructures* »¹³⁰ associatives. Jean-François Gaspar dans son étude sur *Les raisons d'être des travailleurs sociaux* distingue trois profils types d'individus dans les structures d'aide et d'action sociale : « les travailleurs sociaux cliniciens » qui valorisent l'écoute et la compassion, « les travailleurs sociaux militants » qui s'inscrivent dans une volonté de changement social et enfin, « les travailleurs sociaux normatifs » qui obéissent à la règle car ils exercent un « *travail comme un autre* ». Ces trois catégories nous montrent combien les « *habitus incorporés* » et les « *éthos de classe* »¹³¹ structurent les schèmes de perception et sont explicatifs des pratiques quotidiennes des intervenants associatifs. Celles-ci se retrouvent autant au sein des associations étatiques gestionnaires des CADA mais également auprès de structures moins subventionnées comme celles où nous avons réalisé notre enquête de terrain. Dès lors, comment les acteurs associatifs se représentent-ils les demandeurs d'asile qu'ils côtoient ?

Carolina Kobelinsky observe les pratiques professionnelles des intervenants sociaux en CADA et dégage trois figures du demandeur d'asile : le « *héros* », « *l'imposteur* » et le « *débrouillard* ».¹³² Nous reprendrons à notre compte deux de ces profils en les complétant par des exemples concrets relevés lors de nos séances d'observation pendant les permanences

¹²⁹ La loi de 2002-2 du 2 Janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale est l'exemple le plus représentatif pour illustrer les transformations opérées dans le travail social. Elle modifie ses objectifs, ses principes, ses missions et réorganise le code de l'action sociale et des familles à travers l'article 1 311-1 qui inscrit l' « *évaluation et la prévention des risques sociaux et médico-sociaux, l'information, l'investigation, le conseil, l'orientation, la formation, la médiation et la réparation* » comme des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Cela sous entend, la création d'instances chargées de contrôler par des évaluations internes et externes les institutions et le travail effectué sur le terrain. Ces démarches, garantes d'une meilleure qualité, renvoient à des injonctions libérales et questionnent le travail social à l'heure actuelle. Pour plus d'informations voir le site de Legifrance, JORF du 3 janvier 2002, page 124, texte n° 2 : LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

¹³⁰ La notion de « technostructure » a été introduite par James BUNAM dans *L'Ere des organisateurs* pour signifier un contrôle des sociétés par des compétences de plus en plus techniques et technicisées. In Jérôme VALLUY, *op. cit.*

¹³¹ La notion d'habitus et d'éthos sont mises en avant par Pierre BOURDIEU et sont reprises par Jean-François GASPAR, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, La Découverte, Paris, 2012, 297 pages.

¹³² Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*

de l'association grenobloise. Toutes les phrases que nous citerons auront été prononcées par un bénévole ou un salarié de la structure.

D'une manière générale, les demandeurs d'asile sont perçus par l'équipe de l'association comme des exilés, des « vrais » réfugiés » qu'il convient d'aider pour l'obtention du statut. Les membres de l'équipe ne semblent pas faire de distinctions suivant les demandeurs d'asile qu'ils rencontrent car tous sont considérés comme des « *personnes qui ont dû tout quitter chez eux pour reconstruire une vie meilleure ailleurs* », d'après les propos d'une bénévole. Dans tous les cas, ils ne sont pas là « *pour juger de la véracité de leurs paroles mais pour les aider dans leurs démarches administratives et juridiques.* » Toutefois, à force d'expériences et d'aide au récit de vie lors des recours pour la CNDA, certains intervenants sont capables de déceler si « *l'histoire tient ou ne tient pas la route.* » Après avoir assisté à un recours d'une famille kosovare, l'intervenant social me demande ce que j'ai pensé de leur récit. Je réponds être surprise et touchée par leur parcours. Ce dernier me dit d'un ton certain : « *Ils ne sont jamais allés au Kosovo, ils ont vécu en Italie. Il y a plein de Roms dans cette situation.* » Je réalise alors être complètement novice dans la construction des récits de vie, ne comprenant pas comment il est possible de déceler le « vrai » du « faux » aussi rapidement. C'est ainsi qu'apparaît la distinction entre la figure du *héros* et de l'*imposteur* dans la représentation des acteurs associatifs.

Le *héros* est celui qui se distingue par son dévouement dans une cause, son courage et son adhésion à de grandes valeurs suscitant l'admiration tandis que l'*imposteur* est celui qui vient détourner la procédure de l'asile en ayant acheté son récit ou en profitant de la générosité de l'aide sociale. Il est alors perçu à la fois comme un « fraudeur » ou comme un « profiteur » du dispositif de l'asile. Même si les membres associatifs n'émettent pas de jugement auprès des demandeurs d'asile qu'ils reçoivent, nous pouvons apercevoir au quotidien une évaluation morale qui se pose à un double niveau : « *d'une part, un doute pèse souvent sur la vérité de l'histoire du demandeur d'asile et ils sont alors soumis à une épreuve de crédibilité. D'autre part, ils sont jugés en fonction des attitudes quotidiennes qu'ils adoptent vis-à-vis des intervenants* »¹³³ et des usages qu'ils font de l'institution. Lors des permanences organisées par l'association, nous avons pu remarquer que les personnes qui ne respectaient pas l'ordre de passage ou qui insistaient trop longtemps pour avoir un service étaient par la suite décrédibilisées dans leur démarche. Il en est de même pour celles qui arrivent régulièrement en retard à la fin des horaires des permanences ou en dehors de celles-ci.

¹³³ Ibid.

Aussi, les acteurs associatifs semblent expliquer de la même façon que les acteurs étatiques « *les motifs de rejet des demandes d'asile et imputent fréquemment la responsabilité du rejet au demandeur d'asile lui-même (en invoquant l'inadéquation de son récit d'exil à la Convention de Genève, l'insuffisance de sa préparation à la procédure d'examen de la demande, l'obstination à maintenir certains éléments contre-indiqués de sa biographie, la difficulté à se faire comprendre même dans sa propre langue...)* ». ¹³⁴ Leurs raisonnements tendent à être similaires à ceux des acteurs institutionnels, dans le sens où les bénévoles acceptent implicitement les règles de la procédure d'examen en s'appliquant à faire « rentrer » les histoires des personnes dans les critères du droit d'asile, reconnus et acceptés par tous.

Si le demandeur d'asile ne veut pas coopérer avec les conseils que lui promulgue l'intervenant social, son récit se verra moins travaillé et refusé par les instances en charge de l'asile. Pour le dire différemment, le requérant, ne souhaitant pas dire la « vérité » sur ce qu'il a réellement vécu ou du moins la « vérité » que les acteurs veulent entendre, au sens des attentes institutionnelles, ne deviendra pas un « vrai » réfugié. Il restera avec le stigmate d'*imposteur* et sera débouté de l'asile.

L'exemple des femmes nigérianes est en cela un profond révélateur des catégories élaborées par les travailleurs sociaux. Après de longues discussions sur la traite des êtres humains avec un membre de l'association, il nous a été difficile de dire que « toutes les nigérianes sont des prostituées », malgré la récurrence de certaines situations. Cette affirmation est pourtant une réalité empirique et perceptive pour les acteurs associatifs.

À chaque fois, qu'une exilée de nationalité nigériane sollicite l'asile, des histoires liées à la prostitution surgissent dans son récit. Nous pouvons alors nous questionner sur la pugnacité des représentations dans la construction même de l'identité sociale du demandeur d'asile. Les femmes nigérianes sont-elles vraiment toutes des prostituées ou ne se persuadent-elles pas, pendant leur parcours migratoire, qu'elles devront devenir des prostituées pour pouvoir séjourner durablement et être acceptées en France ? Une étude sur la réforme du « système prostitutionnel » et les référentiels des acteurs associatifs travaillant auprès de personnes « en situation ou en risque de prostitution », ¹³⁵ nous a permis de soulever l'importance du processus de catégorisation opéré par les travailleurs sociaux. Une salariée d'une association grenobloise spécialisée dans l'accompagnement de ce public distingue les « traditionnelles », soit « *des françaises, qui sont des prostituées de longue date, ou qui ont été des prostituées de longue date qui oui ou non ont encore des proxénètes avec elles ou des compagnons*

¹³⁴ Jérôme VALLUY, *op.cit.*

¹³⁵ Cindy CERVELLIN, Maureen CLAPPE, Pierre GATTEGNO, « Politiques publiques : proposition de loi renforçant la lutte contre le système de l'organisation prostitutionnelle et Sociologie des organisations », 2014, Master 1 Villes, Territoires et Solidarités, 138 pages.

proxénètes »¹³⁶, donc qui ne seraient pas nécessairement « forcées » au sens propre du terme, « *des femmes qui viennent du Nigéria, qui sont majoritairement victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle et qui sont recrutées sur des critères de vulnérabilité économique, de l'éducation.* »¹³⁷ D'après cette citation, toutes les femmes reçues par l'association issues de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle, proviennent du Nigéria. Il en est de même dans le sens inverse. En parlant d'une personne nigériane dans un entretien, à la question faisait-elle partie d'un réseau, la salariée répondit : « *nigériane ça va avec ! Après ça dépend de sa position dans le réseau mais ouais !* » Cette affirmation isole alors tous les autres pays de provenance des personnes concernées et soustrait de fait, les singularités propres au public. On note également une certaine homogénéisation des cadres de pensées des acteurs associatifs travaillant autour de problématiques sociales plus ou moins similaires.

Suivant que l'association soit étatisée ou non, par les financements qu'elle reçoit, il semblerait que chaque acteur associatif produise et développe des façons de penser qui se rapprochent de celles des acteurs étatiques, des discours politiques et médiatiques. Le demandeur d'asile doit alors repenser son identité sociale et la communauté peut être le lieu privilégié de ce travail de redéfinition.

¹³⁶ Entretien réalisé auprès d'une salariée d'une association grenobloise spécialisée dans l'accompagnement des personnes « en situation ou en risque de prostitution ».

¹³⁷ Ibid.

Chapitre 6 / La communauté : s'inscrire dans une solidarité communautaire pour redéfinir son identité

Si, lorsque l'on parle de migrations, les débats sur la communauté sont omniprésents, c'est parce qu'il s'agit d'une thématique difficile à saisir, parfois plus proche du fantasme que d'une réelle expérience. C'est le dilemme du « mythe ou réalité »¹³⁸ qui revient sur la scène publique et l'on s'attache moins à aborder cette notion sous l'angle de ce qu'elle nous révèle de nos propres liens sociaux que sur le réseau des « autres ». Elle serait interprétée comme un indice de séparation et considérée comme un signal d'extériorité à la nation ou à la ville. La communauté semblerait être dissociée de la société, où la nature du lien social s'exprimerait à travers la rationalité et l'individualisme propres aux sociétés occidentales. Pour Ferdinand Tönnies, « *tandis que, dans la communauté, [les hommes] restent liés malgré toute séparation, ils sont, dans la société, séparés malgré toute liaison* ». ¹³⁹ Cette typologie nous permet de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans ces deux formes d'organisation. La dynamique de l'une, serait extérieure au regroupement en soi alors que pour l'autre, le lien communautaire semble incarné dans le groupe par ses valeurs, sa temporalité et son imaginaire fondateur.

L'opposition entre société et communauté se retrouve fortement dans l'histoire des politiques d'accueil et d'intégration des immigrants. Il s'établissait autrefois un discours idéologique qui ignorait la mobilité des peuples et ne leur laissait d'autres choix qu'une assimilation « naturelle » sur le territoire où ils s'installaient. Avec les premières vagues migratoires liées à l'immigration de travail au début du XX^{ème} siècle, les pouvoirs publics pensaient dans un premier temps que celles-ci retourneraient dans leur pays.

Or, on observe progressivement que l'immigration s'est stabilisée et qu'elle est devenue une composante structurelle des sociétés du nord de l'Europe, dans un contexte de globalisation économique où l'activité industrielle se restructure et se modifie. La situation des demandeurs d'asile n'était guère différente de celle des immigrants économiques à cette époque. Ils ne se rendaient pas dans les lieux d'hospitalité « *qui leur seraient réservés et qui reprendraient la fonction protectrice des lieux d'asile religieux d'autrefois* ». ¹⁴⁰ Ils favorisaient une stratégie d'insertion tournée vers les solidarités familiales et communautaires pour trouver emploi et logement. De fait, il n'était pas question de construire une véritable politique d'accueil pour le gouvernement puisque l'on pensait que les demandeurs d'asile

¹³⁸ Un nombre important d'ouvrages, d'articles ou de travaux de recherche titrent autour de cette question : « Le communautarisme, mythe ou réalité ? »

¹³⁹ Ferdinand T ÖNNIES, *Communauté et société*, trad. J. Leif, Paris, Retz-CEPL, 1977, p.81

¹⁴⁰ Jacques BAROU, Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité? », *L'Autre* 3/2005 (Volume 6), p. 363

s'accueillaient seuls par le biais de la communauté présente. C'est après, dans les années 80 avec l'avènement des socialistes au pouvoir, que se politisent de nombreuses interrogations sur la place des populations immigrées dans la société : faut-il les intégrer, les assimiler, les insérer, les renvoyer ?

Même si depuis cette époque un dispositif national d'accueil s'est institué, nous avons pu relever tout au long de notre étude des carences indéniables en termes de normes minimales d'accueil pour les demandeurs d'asile. Mal logés, voire pas logés du tout, une mauvaise alimentation à la limite de la sous-alimentation, une hygiène de vie précaire, des relations sociales à reconstruire, ces derniers sont des « bricoleurs » d'une vie en péril. Il est alors intéressant de regarder les liens qu'ils entretiennent aujourd'hui avec leur communauté de référence pour palier à ce manque institutionnel. L'accueil communautaire est-il inconditionnel et pour chaque nationalité ? Comment s'illustre-t-il et selon quel modèle organisationnel ? Nous aborderons la question de la *solidarité communautaire* à travers deux stratégies, soit l'une liée à la survie et l'autre tournée vers la construction identitaire comme processus de dégageant du statut de demandeur d'asile.

D'une manière générale, la référence à la communauté en tant que telle n'a pas été mentionnée directement par les demandeurs d'asile lors de nos échanges. Ils nous racontaient plutôt comment, à un moment donné, ils ont fait la rencontre d'une personne nécessaire à leur survie et autour de laquelle s'est construite une « relation utilitaire ». Nous avons donc dû orienter nos questions sur la dimension collective de la solidarité afin d'obtenir quelques informations pour notre objet d'étude. Les éléments d'analyse que nous proposons dans cette partie ne sont donc en aucun cas généralisables à l'ensemble des demandeurs d'asile.

6.1 Une appartenance communautaire à construire

Il est douteux de penser que la solidarité est inhérente à chaque communauté. Elle s'exprime à travers « *une double tension entre l'appartenance collective et individuelle, la nécessité et l'élection* ». ¹⁴¹ La communauté ne s'hérite pas par filiation et n'est pas non plus imposée par une idéologie. En ce sens, elle ne « préexiste » pas à ses membres. C'est une construction sociale qui dépend de la cohésion des interactions entre les personnes et qui se doit d'être travaillée au quotidien. L'extrait suivant met ainsi en évidence l'importance des

¹⁴¹ Annick DELORME, « Le processus d'individualisation en situation de précarité : deux communautés de New Age Travellers en Grande-Bretagne », *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2002 (n° 113), p. 274

processus de ritualisation, faisant perdre à la communauté sa vocation utilitaire et fonctionnelle, au profit de la constitution d'un groupe regroupé autour d'un imaginaire commun.

« - *Les gens ils voulaient même pas t'apprendre, d'abord les gens ils veulent te voir encore dans la merde, ils veulent te voir souffrir.*

- Qui les gens ?

- *Les Africains que ce soit dans le milieu Africain, les femmes Africaines, ils veulent pas t'aider alors que des fois ils savent comment faut faire, tu vois.*

- Comment ça se fait qu'ils ne veulent pas t'aider ?

- *Non mais ils savent comment, comment dirais-je...des fois il y a un endroit où tu dois aller chercher à manger. Eux ils savent comment faut faire là-bas, comment tu peux trouver un colis alimentaire. Mais toi t'es là, ils vont jamais te dire comment faire. Donc t'es obligé toi-même d'aller découvrir ou d'aller dans les associations on te donne les prospectus ceci, moi c'est la que j'ai trouvé. »*

(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

Dans son témoignage, Arthur met en évidence un élément important sur la question de « l'élection » à la solidarité communautaire. Même si les « compatriotes » ont une connaissance de la procédure d'asile et des lieux de prise en charge, ils ne vont pas nécessairement transmettre cette information à une personne issue du même milieu culturel. Le novice, nouvellement arrivé, doit apprendre à se « débrouiller ». Pour cela, il doit favoriser un apprentissage tourné vers l'expérience. Il doit aller « découvrir », développer des capacités de réflexivité et d'autonomie par l'acquisition de pratiques-types comme le fait d'aller seul à la préfecture ou à la Relève, par exemple. Cette expérience lui permet par la suite de s'émanciper de sa propre situation et d'être reconnu par les autres. L'apprentissage de ces « premières fois » peut être assimilé à une sorte de « rite de passage » marquant la position de l'individu dans la communauté. C'est en cela et avec le temps, qu'il pourra passer du statut de « novice » à celui « d'ancien ».

Arthur nous raconte également, que lorsqu'il était à la rue avant d'être pris en charge en CADA, il vivait chez des « frères congolais » qui l'ont mis plusieurs fois « à la porte » parce qu'ils ne « supportaient pas sa situation » de demandeur d'asile. En échange d'un toit, « t'es obligé de faire tout ce qu'ils te disent quoi, tu vois. Ils peuvent t'envoyer soit au supermarché super loin, tu dois nettoyer la maison, faire la vaisselle... Et eux, ils font rien parce qu'ils travaillent. J'avais l'impression d'être manipulé », dit-il. Cette supposée solidarité communautaire sans foi ni loi, n'est donc pas toujours gratuite et immédiate. Elle est à

relativiser en fonction des pays de provenance des personnes, de leur personnalité, de leurs caractéristiques, etc. Les propos d'Arthur soulignent aussi les logiques de réciprocité intrinsèques au don, à savoir le contre-don. Cet échange est enserré dans des règles de droit qui structurent le système de réciprocité. Le don valorise le donateur car « *donner confère prestige, honneur et gloire (parfois autorité) ; refuser de donner n'est pas seulement mesquin, c'est misérable et cela vaut d'être mis au ban de la communauté.* »¹⁴²

A contrario, il tend à abaisser le donataire qui reste débiteur du donateur jusqu'à ce qu'il ait payé sa dette. Il se joue alors une réelle relation de pouvoir sous une apparence de générosité spontanée. Le don oscille entre gratifications et sanctions collectives où « *les échanges et les contrats se font sous la forme de cadeaux, en théorie volontaire, en réalité obligatoirement faits et rendus.* »¹⁴³ Nous comprenons alors bien, ce sentiment décrit par Arthur d'être éternellement redevable aux yeux de ses frères congolais dans un système de solidarité marqué par des normes et codes sociaux. Son père, aujourd'hui réfugié et vivant à Lyon, l'a également « *foutu dehors* » pour les mêmes raisons. Il convient alors à la personne de « faire ses preuves » et de s'affirmer au sein du collectif comme être en soi afin de bénéficier d'une certaine solidarité au sein de la communauté.

En ce sens, le caractère construit de l'appartenance communautaire réclame une participation active des membres où l'individu doit faire preuve de disponibilité et d'entraide. Des qualités relationnelles indispensables à la cohésion du groupe formant ainsi, des communautés qui peuvent être « *fortement identitaires, par rapport à l'extérieur et fortement structurantes, hiérarchisantes à l'intérieur de l'espace qu'elles produisent.* »¹⁴⁴

6.2 L'exemple à suivre : des « leaders-experts » de l'asile

La gare, la préfecture, l'ADA, la Relève sont des lieux de socialisation qui permettent aux demandeurs d'asile de faire des rencontres « utiles » pour leurs démarches administratives.

Certaines personnes, généralement les « anciens », sont identifiés comme des « leaders » par les membres du groupe mais également par les associations qui les sollicitent pour des traductions. Nombreuses d'entre elles, ayant vécues la procédure d'asile, sont bénévoles à

¹⁴² (Hyde [1979], chap. 5) cité dans Yves ZENOU, Philippe BATIFOULIER, Laurent CORDONNIER, « L'emprunt de la théorie économique à la tradition sociologique. Le cas du don contre-don. », *Revue économique*. Volume 43, n°5, 1992. p. 922

¹⁴³ (Mauss [1985], p.147) In Ibid

¹⁴⁴ Jean-François DUVERNOY, « L'idée philosophique de la communauté », *Citoyenneté et communauté*, Centre de recherches sur l'espace humain et urbain, 1997, p.15

l'ADA et endossent d'une certaine façon le rôle d'un « travailleur pair ». Il s'agit donc des « demandeurs d'asile actifs », d'après les catégories que nous avons pu relever.

Reconnus comme des *experts* de la procédure d'asile, des structures d'aide sociale, mais également des stratégies de débrouille, ces derniers se positionnent en quelque sorte comme des points de repères indispensables pour la survie des primo-arrivants. Zurab nous raconte lors de notre échange, comment sa mère a fait la rencontre d'une famille géorgienne qui a pu les orienter dans leur procédure d'asile et dans leur parcours. Cette aide s'est traduite par un accompagnement lors des rendez-vous, un hébergement évitant à Zurab et à sa mère de se retrouver à la rue, parfois des prêts d'argent mais aussi des contacts précieux pour trouver ponctuellement du travail.

« D'abord je vais te raconter la famille qui accueille ma mère quand elle est arrivée un an avant moi ici en France. Du coup quand je suis arrivé je connaissais déjà des gens ici. Cette famille. Donc c'est grâce à eux. Ils se sont croisés par hasard à la préfecture je crois. Donc ma mère était pour la demande d'asile donc la fille était là bas aussi, je sais pas elle avait quoi à faire mais elle a vu que ma mère elle pleure et parle russe elle a proposé de l'aider. C'était une famille géorgienne aussi elle a proposé de l'aider. Après elle l'a hébergée chez eux un petit moment tant que j'arrivais pas pendant un bon moment. Et après voilà j'arrivais ben... »
(Entretien avec Zurab, le 5/11/14)

6.3 La nécessité du groupe

L'aspect totalisant de la communauté est à relativiser. C'est parce qu'il faut construire au quotidien cette appartenance que le groupe n'est pas certifié comme pérenne. Il peut être solide ou au contraire affaibli suivant les relations qu'entretiennent ses membres. Si l'on reprend le témoignage précédent d'Arthur, on remarque que l'identité doit être appréhendée de façon dynamique et non substantielle par les différentes stratégies identitaires mobilisées par les acteurs. En effet, après avoir été plusieurs fois rejeté par ses « frères congolais », comme il les nomme, Arthur semble se tourner vers un autre groupe social, celui des « frères musulmans ».

*« Ben tsé moi j'ai fait connaissance avec les frères musulmans c'est eux qui m'ont aidé aussi. Par rapport à la situation que j'étais.
- Les frères musulmans c'est-à-dire ?
Ben les musulmans, les musulmans. Y'avait des frères qui s'étaient convertis quoi. Au bout d'un moment je voulais me convertir aussi. Après,*

j'ai arrêté... Tellement que j'étais avec eux, moi aussi je voulais faire la même chose, parce que j'avais pas de groupe. »
(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

En refusant d'entrer dans une relation conflictuelle avec la communauté congolaise, Arthur préfère prendre de la distance et faire de nouvelles rencontres pour conserver une image positive de lui-même et ne plus se sentir « manipulé », comme il a pu nous le dire. Ce positionnement peut être interprété comme une conduite d'évitement ou d'occultation des confrontations¹⁴⁵ par une mise à distance des caractéristiques identitaires qui lui sont accolées. Babacar, jeune malien, nous confie également : « *tu sais moi je voulais pas promener trop avec les noirs car il faut pas avoir beaucoup d'amis dans ces pays là* ». Il préfère « *marcher tout seul* ». Lorsque nous essayons d'en savoir un peu plus, Babacar nous explique que certains « *font des mauvais trucs. Si tu fais quelque chose qui est mauvais, la police t'attrape et tu vas en prison* ». Nous comprenons alors bien, que l'appartenance à un groupe peut parfois être pesante pour l'individu. Babacar, tout comme Arthur et d'autres, ne souhaite pas être assimilé aux représentations et aux caractéristiques attribuées à leur nationalité.

C'est pourquoi, ils recourent à une série de mécanismes pour se différencier, se valoriser et ainsi se définir une place dans le système social. Arthur a hésité à se convertir à l'Islam pour être accepté et appartenir au groupe des « musulmans » tandis que Babacar a fait le choix de rester seul et d'avoir uniquement deux amis sur qui il peut compter. Le témoignage de Mohamed est également intéressant par la stratégie de contournement des conflits qu'il donne à voir.

« Il y a une solidarité entre les guinéens mais attention il faut pas trop trop rester avec les guinéens si tu es guinéen sinon ça peut dégénérer d'une minute à l'autre. C'est dans notre nature, on peut se casser la gueule. Moi aussi je ne comprends pas pourquoi. Je veux pas qu'on se déchire, je veux pas avoir de soucis avec eux, donc je préfère partir. Je reste sur mes gardes un peu avec eux. C'est pas que je les renie ou que je veux pas les voir. Je les vois de temps en autre. »
(Entretien avec Mohamed, le 21/10/14)

¹⁴⁵ Altay MANÇO dessine une typologie intéressante des différentes stratégies identitaires utiles au positionnement d'une personne dans une société d'accueil In « Stratégies identitaires, quelles valorisations ? », *Agora débats/jeunesses*, 24, 2001. Les jeunes entre équipements et espaces publics. p. 107

N'appartenant pas à la « communauté des citoyens » formant la nation car non organisés politiquement,¹⁴⁶ les demandeurs d'asile n'ont d'autres choix que de mobiliser des stratégies identitaires pour exister socialement. Celles-ci ont ainsi « *pour fonction principale la (re)structuration et l'articulation des divers aspects de l'identité d'une part, assignés par l'extérieur et d'autre part, souhaités par l'individu* ». Ils tentent alors de s'échapper de cette « identité prescrite » produite par les catégories administratives et les dispositifs spécifiques qui tendent à construire une « communauté des demandeurs d'asile » où tous auraient des trajectoires de vie, des envies et des besoins similaires. Dans son ethnographie de la rue, Pascale Pichon mobilise la notion de « communauté d'expérience » car il semblerait « *que seul le sentiment de vivre et de surmonter une succession d'épreuves semblables construit, au temps de la carrière, un sentiment de communauté.* »¹⁴⁷

Dès lors, en ayant souhaité étudier dans cette partie, les interactions entre les demandeurs d'asile, leurs pairs et les acteurs associatifs, il était question de replacer le « petit objet » dans des problématiques plus vastes. La notion de l'identité résulte autant du jeu des acteurs « *avec ce qu'il évoque comme liberté, comme calcul, comme possibilité de dissimulation* »,¹⁴⁸ que d'un ordre institutionnel plus vaste structuré par des règles et des normes auxquelles il convient de se conformer. Le demandeur d'asile, par les rencontres qu'il fait durant sa « carrière », redéfinit constamment son identité de façon à apparaître comme un « vrai » réfugié aux yeux des différents acteurs et des institutions. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, toutes adoptent des tactiques afin d'apparaître comme un demandeur d'asile *modèle, sympathique* ou *actif*. Le *souterrain*, se présentant peu dans les services de prise en charge, nous n'avons pu donner de réels exemples. Toutefois, le parcours et les choix de Babacar nous amènent à le penser à travers cette catégorie.

Les intervenants sociaux participent également à cette redéfinition. Par leurs représentations et leurs expériences professionnelles, ils concourent à « *classer, ordonner et administrer les populations comme les biens constituent en soi une des ressources essentielles du pouvoir politique.* »¹⁴⁹ Ils adoptent différentes stratégies dans le travail qu'ils effectuent, en fonction des personnes qu'ils reçoivent, de façon à pouvoir en tirer des bénéfices.

¹⁴⁶ Pour Dominique SCHNAPPER dans *La communauté des citoyens*, la nation se distingue des groupes ethniques qui eux ne sont pas organisés politiquement. « *Sa spécificité est qu'elle intègre les populations en une communauté des citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'état* » In Lucien SFEZ, « Les conditions de possibilité d'une sociologie de la nation, Dominique Schnapper », *Conférences de l'école doctorale de science politique : 2001-2003*, Publication de la Sorbonne, Paris, 2004, p. 82

¹⁴⁷ Pascale PICHON, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, *Aux lieux d'être*, 2007, p. 159

¹⁴⁸ Jean NIZET, Natalie RIGAUX, *op. cit.*

¹⁴⁹ Marco MARTINIELLO, Patrick SIMON, *op. cit.*, p. 2

Finally, each individual, regardless of their social and administrative status, « tinker » as much in their « presentation of self » during interactions, as in their daily activities. The last part of our memoir will focus on rendering account of a « consent » mutual and tacit between associative actors and asylum seekers around the « tinker » of their care.

PARTIE III - LA PRODUCTION DU CONSENTEMENT DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DU « BRICOLAGE » DE LA PRISE EN CHARGE DU DEMANDEUR D'ASILE

« Jamais nous n'avons rejeté autant de demandeurs d'asile mais jamais le discours humanitaire ne s'est étalé avec autant de bonne conscience. »

Gérard NOIRIEL, « La crise du droit d'asile à la lumière de l'histoire », *Plein Droit*, n°22-23, octobre 1993.

Malgré une apparente désorganisation du dispositif national d'accueil, la prise en charge des demandeurs d'asile fait bien système. Les postures et jeux collectifs observés tout au long de notre étude ont permis de soulever une interdépendance des pratiques quotidiennes entre les intervenants associatifs, les acteurs institutionnels et les demandeurs d'asile. Tous semblent « bricoler » en fonction des ressources dont ils disposent, du système de représentations auquel ils adhèrent, et selon les intérêts qu'ils poursuivent orientant leurs préférences et les finalités de leurs actions. Le « bricolage » apparaît alors comme une donnée acceptée par tous et constituant le cadre d'action publique du système français de l'asile.

Nous entendons cette notion à travers la définition que lui donne Yves Surel, à savoir « *des systèmes cohérents d'éléments cognitifs et normatifs qui définissent dans un champ donné des "visions du monde", des mécanismes identitaires, des principes d'action, ainsi que des prescriptions méthodologiques et pratiques pour les acteurs partageant une même matrice.* »¹⁵⁰ Nous pouvons alors nous interroger sur l'homogénéisation des cadres cognitifs et normatifs des différents acteurs autour du « bricolage » de la prise en charge des demandeurs d'asile. Comment, en une trentaine d'années, les acteurs du champ de l'aide et de l'action sociale sont-ils parvenus à consentir mutuellement et implicitement à utiliser le « bricolage » comme l'unique solution possible, capable de remettre de l'ordre dans le désordre actuel de la prise en charge des demandeurs d'asile – quand bien même on aurait pu imaginer une remise en cause de la pertinence de l'offre proposée ?

Au regard de l'actualité de l'action publique, le système de prise en charge des demandeurs d'asile peut être qualifié de « bureaucratique-assistanciel », au sens où l'emploie Julien Damon, par sa complexité et son imbrication autour d'une multitude d'acteurs : des

¹⁵⁰ Yves SUREL, « Idées, intérêts et institutions dans l'analyse des politiques publiques », *Pouvoirs*, 87, 1998, pp. 161-178.

acteurs associatifs (bénévoles et salariés), étatiques, des groupes d'intérêts, des experts, des initiatives collectives et religieuses. À la fois coordonné par des réglementations et textes publics mais également par « *une palette de politiques qui relèvent indubitablement de la logique d'assistance* », ¹⁵¹ le domaine du social se caractérise par un nombre illimité de savoirs et de savoir-faire. La thématique de l'asile est, quant à elle, une problématique transversale similaire à celle de « la lutte contre l'exclusion » puisqu'elle est à la croisée de différentes politiques publiques comme la santé, le logement, l'insertion, l'éducation, etc. Il n'existe donc pas à proprement parler de « politique sociale de l'asile » mais plutôt une politique administrative et réglementaire, relevant de la compétence de l'Etat, qui confère aux demandeurs un statut complexe leur permettant d'acquérir un droit à bénéficier de conditions minimales d'accueil décentes. Ces derniers qui devaient être pris en charge de A à Z au sein des CADA sont en réalité suivis par un « bataillon » d'acteurs publics et privés. De la soupe populaire aux colis alimentaires, des centres d'hébergements d'urgence aux réseaux associatifs et religieux, nous assistons à une multitude de dispositifs coordonnés par des intervenants nouveaux et participants ainsi à une bureaucratisation croissante de l'action publique. Le rôle de l'Etat est aujourd'hui renégocié par des logiques partenariales avec différents acteurs (tant associatifs que publics), ce qui peut expliquer en partie l'acceptation progressive d'un « *bricolage institutionnel* » ¹⁵² de la prise en charge des demandeurs d'asile.

En ayant souhaité distinguer les structures étatiques, gestionnaires de centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, des autres associations, nous montrerons comment les différents acteurs associatifs, à travers leurs pratiques professionnelles, favorisent une prise en charge des demandeurs d'asile tournée vers le « bricolage » à partir des ressources existantes du système d'acteurs grenoblois. Des exemples, tels que le bénévolat et le « travail au noir », viendront rendre compte du consentement mutuel de la plupart des intervenants sociaux sur ces outils de « débrouille ».

¹⁵¹ Julien DAMON, *op. cit.*, p. 178

¹⁵² *Ibid*, p. 220

Chapitre 7 / Techniques d'assujettissement et de responsabilisation au sein du Dispositif National d'Accueil (DNA)

Malgré l'augmentation du nombre de places en CADA, passant d'environ 2 500 places à la fin des années 1980 à 21 410 aujourd'hui pour 66 251 demandes enregistrées à l'OFPRA en 2013,¹⁵³ deux tiers des demandeurs d'asile se retrouvent toujours sans solution d'hébergement. Ces derniers sont alors renvoyés, au mieux, dans des dispositifs d'urgence spécialisés pour les demandeurs d'asile ou, le plus souvent, dans un dispositif de droit commun également surchargé.

Le dispositif national d'accueil pilote l'ensemble des structures ayant pour mission l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés ainsi que leur accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle. Longtemps gérée par l'association France Terre d'Asile avec l'appui du Service Social d'Aide aux émigrants (SSAE), la coordination revient désormais à l'Office des Migrations Internationales (OMI), établissement public français relevant du Ministère du travail, devenu l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrants (ANAEM) en 2005, puis l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en 2009. Ce dernier doit alors mettre en œuvre la politique définie par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale.

Pour ce faire, l'Etat délègue un certain nombre de ses missions à des « associations d'action-sociale et médico-sociale », au sens d'Olivier Gajac, qui propose une typologie de trois modèles de gestion associative dans la « gouvernance de l'exclusion ».¹⁵⁴ Au regard de l'évolution de la crise depuis les années 1970, les gouvernements sollicitent les associations en fonction de leur champ d'intervention par le biais de subventions, ce qui place ces dernières en situation de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. C'est le cas notamment des associations gestionnaires, appelées également opératrices, en charge de l'hébergement des demandeurs d'asile ou d'autres publics en réinsertion. Un contrôle fort a tendance alors à s'exercer sur celles-ci qui doivent justifier de leur budget, de leurs activités et de leur projet associatif. Ces associations se professionnalisent par la venue d'un personnel diplômé de l'enseignement supérieur, ou en possession d'une formation dans le travail social (assistant social, éducateur spécialisé, animateur socioculturel).

¹⁵³ Voir le rapport d'activité 2013 de l'OFPRA, p. 8

¹⁵⁴ Olivier GAJAC regroupe trois catégories d'associations dans le domaine de l'action sociale à savoir, l'action-sociale et médico-sociale, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'influence sociale. In « La gouvernance de l'exclusion en France : analyse de trois modèles de gestion associative », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 50 | 2014, mis en ligne le 01 septembre 2014.

En ce qui concerne les structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile, cette professionnalisation débute véritablement en 1991 avec la création des CADA comme conséquence à l'interdiction de travailler pour les requérants, définie dans la circulaire du 26 septembre 1991. Les travailleurs sociaux ont alors pour missions d'assurer un suivi social et juridique aux demandeurs, d'orienter leurs demandes et de scolariser les enfants de moins de 16 ans. En bref, d'assurer une totale prise en charge pour pallier l'interdiction d'être autonome et de subvenir personnellement à leurs besoins par le travail. Cet accompagnement relève alors du champ de l'action sociale définie comme l'ensemble « *des politiques d'action mises en place au profit de publics définis (enfance, handicap, personnes âgées, exclusion), à travers des modes d'accueil et d'accompagnement collectifs et des mesures individuelles, des aides sociales (allocation personnalisée autonomie, revenu de solidarité active, prestation de compensation du handicap) à l'exclusion de celles qui relèvent des régimes d'assurances sociales (sécurité sociale, UNEDIC, prestations complémentaires)* ». ¹⁵⁵

Toutefois, cette prise en charge demeure paradoxale. Nous montrerons dans ce chapitre, en quoi nous pouvons parler de pratiques d'assujettissement, par les contrôles fréquents exercés sur les résidents, et de techniques de responsabilisation à travers des injonctions directes ou indirectes à la « débrouille ». Les travailleurs sociaux, ayant intériorisé les logiques institutionnelles qui encadrent le dispositif de l'asile, incitent les résidents à se débrouiller par eux-mêmes et à « bricoler » afin qu'ils se dégagent de la figure de « l'assisté social ». Cette relative autonomie des demandeurs d'asile se traduit par une sollicitation de l'ensemble du tissu associatif en termes d'aides alimentaires et de premières nécessités mais également par des activités de bénévolat dans différentes structures socioculturelles.

7.1 Les CADA et HUDA, un « travail sur autrui » ?

Deux thèses s'affrontent en sociologie des institutions.¹⁵⁶ Dans l'approche d'inspiration bourdieusienne, l'institution reste le lieu privilégié des rapports de pouvoir où les agents

¹⁵⁵ Pierre SAVIGNAT, *L'action sociale a-t-elle encore un avenir ?*, Dunod, Paris, p. 6

¹⁵⁶ Denis LAFORGUE propose de dépasser les approches des institutions publiques en termes de « retrait de l'État » et de « déclin des institutions » en analysant la pluralité des formes du travail institutionnel dans son article « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines : pluralité, hybridation et fragmentation du travail institutionnel », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 4 | 2009, mis en ligne le 23 septembre 2009, URL : <http://socio-logos.revues.org/2317>

imposent aux individus des positions et des trajectoires sociales. Les transformations des institutions publiques sont étudiées en termes de « démission de l'État » par la reproduction constante des inégalités sociales et non leur réduction. À *contrario*, des auteurs comme François Dubet émettent l'hypothèse d'un « déclin de l'institution » où « le travail sur autrui »¹⁵⁷ serait problématique à trois niveaux : il ne permettrait pas de définir de référentiel commun aux acteurs guidant l'action institutionnelle ; au niveau organisationnel par la bureaucratisation croissante des institutions déstabilisant ainsi les modes d'intervention ; et enfin, au niveau sociétal par la pluralisation des identités des individus.

Afin de comprendre le mode de fonctionnement des CADA dans ses relations avec son « public cible », nous proposons d'étudier la question du « travail sur autrui » comme mode de traitement des demandeurs d'asile. Les extraits d'entretiens des personnes que nous avons rencontrées viennent témoigner de techniques d'assujettissement et de responsabilisation propres à cette forme de travail institutionnel. Avant cela, il convient de revenir rapidement sur la situation générale de ces structures.

Suite à l'accentuation des contraintes budgétaires et à la profusion de textes réglementaires souhaitant rénover l'action sociale telle que la loi de 2002-2,¹⁵⁸ les CADA sont désormais normés par des coûts et par un nombre important de dossiers à traiter ce qui tend à bureaucratiser les pratiques des professionnels. Le travail mené par les intervenants sociaux s'apparentent alors plus à « *une gestion des flux* »¹⁵⁹ qu'à un accompagnement social et global du demandeur d'asile vers une reconnaissance de sa qualité de réfugié.

En s'inscrivant dans un cadre procédural, le travailleur social doit se référer à ses missions institutionnelles permettant de faire fonctionner le CADA et se retrouvent ainsi pris entre son « *idéal du bien public* » et « *le respect de la consigne* ».¹⁶⁰ Les « sorties » et les « entrées » des demandeurs d'asile dans l'hébergement deviennent un véritable dilemme dès lors qu'une décision doit être prise et appliquée. Les demandeurs d'asile sont sélectionnés sur critères administratifs, sociaux et économiques pour prétendre à une prise en charge au sein de ces

¹⁵⁷ Dans *Le déclin de l'institution*, François DUBET emploie la notion de « programme institutionnel » pour désigner « *un type particulier de socialisation, une forme spécifique de travail sur autrui* » et de traitement des publics. Pour plus d'informations voir : Claude LELIEVRE. Dubet (François). - Le déclin de l'institution. In: *Revue française de pédagogie*. Volume 143, 2003. Philosophie et éducation. pp. 147-148.

¹⁵⁸ La loi du 2 janvier 2002 est d'abord une loi de régulation, qui modifie les règles de fonctionnement du secteur social et médicosocial. L'objectif affiché est de maîtriser et d'optimiser l'offre afin de mieux répondre aux besoins et attentes des usagers. Néanmoins, quatre modalités d'action viennent bouleverser le travail social à savoir, la planification, le contrôle, la procédure budgétaire et l'évaluation.

¹⁵⁹ Carolina KOBELINSKY, « « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & Conflits* [En ligne], 71 | automne 2008, mis en ligne le 03 février 2009, URL : <http://conflits.revues.org/15973>

¹⁶⁰ Alain MORICE, « Du SSAE à l'ANAEM : une liquidation annoncée », *Plein droit*, n°72, mars 2007, pp. 8-13.

structures qui n'arrivent toujours pas à accueillir plus d'un quart de la totalité d'entre eux. Ils doivent être en possession d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) pour être inscrits sur la liste d'attente des structures d'hébergement et seuls les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les familles avec enfants en bas âge, les femmes enceintes, les femmes isolées et les personnes malades, pourront accéder à un hébergement.¹⁶¹ Les autres sont alors renvoyés dans des dispositifs d'urgence ou sont tout simplement à la rue, attendant qu'une place en CADA se libère. C'est le cas de la plupart des personnes avec qui nous avons échangé. Concernant la minorité accueillie en CADA ou en hébergement d'urgence, quelle marge d'autonomie celle-ci peut-elle négocier avec l'institution ?

Atika est une jeune femme de 25 ans, de nationalité angolaise. Logée par une association grenobloise gestionnaire d'un CADA et d'un HUDA, elle nous raconte son quotidien réglé par des normes et des horaires à respecter.

*« Je suis logée en hébergement d'urgence, il y a des **contrôles fréquents** avec le gardien. Il faut rentrer avant 00h, on est traités comme des mineurs. **On doit vivre comme des enfants** comme si on ne savait pas ce qui est bien et mal. »*

(Entretien avec Atika, le 29/10/14)

Le CADA mais également l'HUDA sont des institutions partiellement fermées régies par un règlement intérieur qui doit être signé par le résident dès son arrivée. Il est formellement écrit que toute absence injustifiée « sera considérée comme un départ volontaire, justifiant la fermeture de la chambre, la mise sous consigne des bagages et la fin de la prise en charge au titre de l'aide sociale ». ¹⁶² C'est ce qui est arrivé à une dame, partie quelques jours rendre visite à un membre de sa famille malade et qui a retrouvé à son retour, ses affaires entassées devant la porte avec celle-ci fermée à clé. L'entrée en CADA implique donc l'assujettissement des demandeurs d'asile à des règles de conduite venant encadrer leurs activités. Ce faisant, ces techniques ont « une visée de normalisation des pensées, des comportements, ainsi que du temps et de l'espace vécu des individus. » ¹⁶³

Lors d'un stage précédent dans l'un des CADA Isérois, certains travailleurs sociaux soupçonnaient des résidents de faire dormir « illégalement » car interdit, leurs « compatriotes » la nuit. Il s'en suivait alors un contrôle actif dans chacune des chambres le

¹⁶¹ Cette affirmation est issue des observations faites pendant l'enquête dans le périmètre des associations étudiées.

¹⁶² D'après le cahier des charges des CADA en France.

¹⁶³ Denis LAFORGUE, *op. cit.*

lendemain matin, dès l'arrivée du travailleur social. Nous pourrions continuer à multiplier les exemples illustrant le contrôle permanent exercé sur les demandeurs d'asile logés au sein de ces institutions. Institutions que l'on pourrait comparer à celles « totalitaires » décrites par Erving Goffman,¹⁶⁴ bien que dans les CADA la circulation des résidents ne soit pas interdite.

Toutes ces pratiques sont vécues comme un processus d'infantilisation pour les demandeurs d'asile. Le fait d'être « traités comme des mineurs » crée ainsi un « *effet de dépendance accentué par le manque de marge de manœuvre qui leur est offert dans ces centres* ». ¹⁶⁵ En plus d'être dépendants économiquement de l'institution, attendant que leur soit versée l'AMS ou l'ATA, pour les hébergés en HUDA, les résidents sont contrôlés jusque dans leurs pratiques relevant du domaine privé, ce qui entraîne indéniablement des conséquences sur leur autonomie. Le CADA, pensé comme un espace de confinement, « *relève d'une forme de gouvernementalité qui repose sur des principes régulateurs de la vie quotidienne* ». ¹⁶⁶

Même si le « travail avec autrui », comme mode de relation symétrique avec le public, tend actuellement à se développer pour valoriser l'individu dans sa capacité à participer à la réflexion et à la définition de l'institution, il semble que le « travail sur autrui » n'ait pas disparu ni dans le travail social, ni dans les hébergements à destination des demandeurs d'asile. Nous verrons dans les points suivants sous quelles formes se développent les techniques de responsabilisation faites aux demandeurs d'asile par les travailleurs sociaux, notamment au travers d'injonctions à la « débrouille » incitant de fait, à « bricoler » dans le système de prise en charge. Deux exemples seront mobilisés : le partage des ressources dont disposent les demandeurs d'asile au sein des hébergements collectifs et le bénévolat.

7.2 Le paradoxe de l'injonction à l'autonomie : le partage des ressources et l'exemple du bénévolat

L'hébergement collectif peut également être un lieu important de (re)socialisation dans la reconquête d'une autonomie. Il participe à la restructuration des liens sociaux souvent

¹⁶⁴ « On peut définir une institution totalitaire (**total institution**) comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. » In Erving GOFFMAN, *Asiles, op. cit.*, p. 41

¹⁶⁵ Antoine DECOURCELLE, Stéphane JULINET, *Que reste-t-il du droit d'asile ?*, Paris, L'Esprit frappeur, 2000, p. 133 cité In Carolina KOBELINSKY, « « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & Conflits*, 71 | 2008, p. 127

¹⁶⁶ Le terme de « gouvernementalité » fait référence à Michel Foucault dans « Le sujet et le pouvoir », *Dits et écrits*, 1954-1988, tome IV, Paris, Gallimard, 2001 In *ibid* p. 124

fragilisés par le processus d'immigration que l'on peut assimiler à un processus de désorganisation sociale, d'après Florian Znaniecki et William Thomas.¹⁶⁷ Dès lors, quels usages les demandeurs d'asile font-ils des dispositifs d'hébergement pour assurer leur survie ? Comment s'organisent-ils au sein d'hébergements collectifs ?

« À l'association, chaque lundi il y a aussi un colis alimentaire pour l'appartement. On est à 8 dans chaque appartement, 2 dans la chambre. On a une salle de bain, une baignoire, de l'eau chaude y'a le chauffage, là vraiment on se sent chez nous. Y'a la télé, y'a les fauteuils, y'a une cuisinière y'a un frigo. [...] Ma voisine de chambre elle est russe. C'est une russe donc au niveau dialogue, elle comprend pas bien le français. Donc elle a sa façon de manger, moi j'ai ma façon de manger, donc c'est pas possible. Je suis la seule congolaise. Y'a des éthiopiennes qui sont ensemble, moi j'suis avec une russe. Y'a une centrafricaine avec une... euh... de Ouagadougou, c'est...j'ai oublié. Et l'autre chambre y'a deux angolaises.

- Comment se fait la répartition des chambres ?

- C'est eux qui décident. Ils m'ont mis avec la russe. Comme elle a 58 ans et moi j'ai 40 ans, je crois que c'est par âge. Parce que si on la mettait avec une petite fille tu vois un peu. Moi je crois c'est ça. »

(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

Logés à 8 personnes par appartement, l'HUDA Isérois cité à plusieurs reprises par les enquêtés, repose sur une organisation particulière de la vie en collectivité.

En effet, on trouve des logements de femmes, et d'autres d'hommes, de diverses nationalités. Dans une démarche interculturelle, l'association gestionnaire de l'hébergement souhaite, dans la mesure du possible, ne pas regrouper les demandeurs d'asile par pays afin *« d'échapper à la violence et à l'enfermement communautaire »*.¹⁶⁸

Pour Anne, la répartition des chambres s'explique également par l'âge des personnes. Elle nous explique qu'il est difficile pour elle de partager les courses alimentaires car chacun a *« sa façon de manger »*. Mais cela ne les empêche pas *« d'échanger des plats »*, de faire goûter à l'autre un peu de sa culture et de partager leurs expériences : *« ah c'est comme ça chez toi ! »*. D'autres partagent aussi l'allocation financière qui leur est versée chaque mois lorsque certains n'ont rien.

¹⁶⁷ Florian ZNANIECKI et William THOMAS dans *Le paysan Polonais en Europe et aux Etats-Unis*, expliquent le processus de désorganisation à trois niveaux : par la perte de valeurs, par la désorganisation familiale et par l'individualité sociale qui transforme les solidarités, par exemple ethniques dans le communautarisme et les rapports de pouvoir.

¹⁶⁸ Ce constat est issu d'une enquête sur l'interculturalité comme démarche d'accompagnement des demandeurs d'asile logés en CADA, menée dans un stage précédent en 2012.

« *L'ATA c'est pas suffisant. Toi-même on te donne 100 euros comment tu fais ? Ca suffit pour manger ? Après quand j'étais logé au Pôle Hébergement d'Urgence (PHU), on se débrouillait car il y en avait qui avait l'ATA d'autres non donc on partageait.* »

(Entretien avec Olivier, le 7/11/14)

« *On s'aide entre amis qui vivent dans un même foyer qui ont l'ATA. Je suis logée au PHU, ils distribuent de la nourriture le lundi mais ils nous disent quand même : « on va pas toujours t'aider, il faut que tu te débrouilles ! » »*

(Entretien avec Atika, le 29/10/14)

L'association délivre des colis alimentaires lorsqu'elle reçoit des produits issus d'une grande surface proches de la date de péremption. Néanmoins, le dernier témoignage soulève un paradoxe intéressant à questionner.

D'après l'interrogée, les travailleurs sociaux sembleraient pousser les résidents à être plus actifs, à être plus « débrouillards ». N'assistons-nous pas alors, à une certaine injonction à l'autonomie auprès des demandeurs d'asile en même temps que l'institution et les travailleurs sociaux les rendent dépendants de leurs services ? En souhaitant responsabiliser les personnes, les acteurs associatifs incitent indirectement les demandeurs d'asile à passer au travers des mailles du filet de l'institution et à « jouer » de ses incohérences : on te donne régulièrement des colis alimentaires mais il faut tout de même que tu ailles en chercher à d'autres associations. Ils consentent ainsi d'une certaine manière, que pour pouvoir s'en sortir, le requérant devra s'inscrire dans la figure du « débrouillard », décrite par Carolina Kobelinsky. En mobilisant l'ensemble de l'offre du système de prise en charge, celui-ci suscitera empathie, émotion et admiration par son courage car « *même en étant dans la merde, il fait tout pour s'en sortir.* »¹⁶⁹

Les résidents nous disent également souvent qu'ils « *restent à la maison* », qu'ils « *tournent en rond* » et que du coup ils « *pensent trop* ». Certains peuvent avoir des difficultés à surmonter cette épreuve. C'est la famille et les amis au pays qui manquent, c'est le fait d'être en constante incertitude sur l'avenir, de douter des autres et de soi-même, etc.

« *Il faut que tu sois courageux pour tenir le coup. Il y en a elles veulent se suicider, elles se coupent le ventre avec un couteau, c'est difficile ça rend fou. Du coup, tu sais pas trop quoi faire face à ça. Alors tu restes à la maison mais tu penses trop. Ça fait mal de trop penser. On peut parler un peu avec les gens de l'appartement, on regarde la télé, la journée passe.*

¹⁶⁹ Phrase prononcée par une bénévole de l'association où nous avons effectué notre stage.

[...] À la maison, il faut que tu aies un grand cœur. Nous sommes 8 et le soir on regarde la télé jusqu'à ce qu'on ait le sommeil pour attendre un autre jour pour voir si il y n'y a pas un miracle. »
(Entretien avec Atika, le 29/10/14)

Il arrive alors que la vie en collectivité puisse développer l'entraide et la solidarité entre les demandeurs d'asile. Le salon dans les appartements et les espaces communs des foyers ou autres hébergements collectifs, permettent la rencontre et l'échange d'informations entre résidents comme le montrent les extraits d'entretiens suivants.

« Des fois tu vois y'a ma voisine qui pleure, des fois c'est moi qui pleure elle s'inquiète pour moi. On se dit alors est-ce que ta famille t'as appelé les enfants, tu vois. Directement on a le même problème et on s'aide et on s'accroche. On essaye de nous compléter. »
(Entretien avec Anne, le 2/12/14)

« On parle après le soir, dans la cuisine. Après il y a beaucoup d'Albanais, de Kosovares, ils parlent pas français mais on communique par signes [rires] Et puis si il te manque quelque chose, la dernière fois il me manquait de la lessive j'ai demandé à une dame elle m'en a donné. Ou quand on va à la Croix Rouge si on nous donne des conserves qu'on aime pas, par exemple moi je mange pas de porc je donne à d'autres familles. »
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/01/15)

Cette assignation spatiale et sociale, par des lieux d'hébergement spécifiques et un statut social marqué par les logiques de l'assistanat, attribuent aux demandeurs d'asile un lien particulier à l'espace-temps. Un temps pris entre des processus de dépendance et de dégageant pour en sortir, puisque la plupart des personnes hébergées ont des activités de bénévolat dans diverses associations.

Un travailleur social de l'association gestionnaire du CADA et de l'HUDA annonce qu'environ « 60% des demandeurs d'asile hébergés participent à des activités de bénévolat. »¹⁷⁰ Dans un entretien, le chef de service de la même structure insiste sur le développement « d'un partenariat avec les associations caritatives, afin de construire un réseau autour de l'accompagnement des demandeurs d'asile »¹⁷¹ dans lequel ils peuvent s'inscrire. La prise en charge de ces derniers ne s'opérerait alors plus uniquement par le biais des dispositifs d'hébergement mais par un « bricolage institutionnel » dans un éventail de services sociaux. Le principe du partenariat, fondé sur l'agglomération d'interventions et d'intérêts différents, pousse à une croissance du bricolage par le biais de négociations

¹⁷⁰ Observation issue d'un précédent stage dans l'association gestionnaire du CADA et de l'HUDA citée tout au long de l'étude.

¹⁷¹ « Nous insistons sur la dimension humaine », Revue *Écarts d'identité* n°107, 2005, Volume II, p. 26

constantes entre les acteurs. Les demandeurs d'asile ont alors la possibilité de solliciter ce réseau pour bénéficier d'un service mais également pour y apporter une aide.

Le bénévolat auprès de ce public est donc largement incité par les intervenants du social afin « *d'intégrer les gens à un réseau relationnel, qui les valorise et leur permet de construire des liens, des relations, une solidarité.* »¹⁷² Cependant, nous sommes de nouveau confrontés à une forme institutionnelle de reconnaissance paradoxale. Les demandeurs d'asile, au lieu d'occuper un emploi et de pouvoir participer à l'économie du pays, sont invités à travailler gratuitement dans les structures d'aide à la personne comme pour justifier de leur utilité. Ne faut-il pas voir dans cette contradiction, une invocation à l'autonomie opérant une dénegation du statut d'assisté et de la dépendance qu'il induit ?

Arthur nous raconte, dans l'extrait suivant, sa volonté de se rendre utile et d'occuper son temps libre dans des activités de bénévolat.

« Et quand j'ai connu mon ami, celui qui me logeait là, c'est là où j'ai commencé à venir à l'ADA leur demander si je pouvais travailler bénévolement parce que j'avais, j'étais déjà habitué en fait, même déjà au pays j'avais ce rythme là, j'avais envie de bouger un peu quoi... pas rester sur place j'aime pas. J'ai déjà demandé à l'ADA, ils m'ont envoyé à La Cimade, à La Cimade ils m'ont envoyé à l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP) et APARDAP c'est là où j'ai commencé à faire du bénévolat je venais de temps en temps puis tous les mardis aux permanences. »

(Entretien avec Arthur, le 3/12/14)

Avant de s'investir à l'APARDAP, Arthur s'est rendu dans d'autres structures qui l'ont chaque fois renvoyé ailleurs. Malgré cette forte incitation des intervenants sociaux, il ne semble pas si aisé pour les demandeurs d'asile de trouver une association dans laquelle s'impliquer. Lors d'une rencontre « 12h-14h » sur le non-recours aux droits des demandeurs d'asile et étrangers, organisée par l'Observatoire Des Non Recours aux Droits et aux Services (ODENORE) et l'ADA, la discussion s'est portée à un moment sur la question du bénévolat. Une personne des « Petits frères des pauvres », association grenobloise reconnue d'utilité publique dans l'aide et l'accompagnement des personnes âgées, soulevait que de nombreux demandeurs d'asile se proposaient d'être bénévoles et que cela posait des problèmes organisationnels : « *Nous on fait une photocopie de la carte d'identité de tous les bénévoles. Le problème c'est que les demandeurs d'asile ont souvent des récépissés de trois*

¹⁷² « Nous insistons sur la dimension humaine », *op.cit.*, p. 27

mois donc c'est pas possible pour nous, ils peuvent disparaître du jour au lendemain. Et puis, au-delà de ça, on peut pas confier de l'accompagnement de personnes fragiles à une personne elle-même fragile. Donc du coup, quand ils viennent on sait pas trop quoi leur dire. »¹⁷³ La remarque de cette bénévoles nous permet de saisir les représentations de certains membres associatifs sur le public des demandeurs d'asile : ce sont des personnes fragiles psychologiquement qui ne peuvent pas s'impliquer dans des relations sociales et leur situation administrative complexe ne leur permet pas de développer des projets durables là où ils sont.

Les demandeurs d'asile, par leur statut administratif précaire, seraient des individus « volatiles », en perpétuel mouvement, dans l'incapacité de se « poser » et de s'inscrire dans une ville, un pays. Cette image, présente dans l'imaginaire social de certains membres associatifs, illustre à quel point ces derniers ont intériorisé les perceptions médiatiques et étatiques à l'égard de cette catégorie d'action publique. Considérés comme des « fraudeurs » au regard de la procédure d'asile, ils se verront de toutes les façons refuser leur statut de réfugié et recevront une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Il n'est donc pas utile qu'ils travaillent, ni même gratuitement par des activités de bénévolat.

Si « *les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, [et qu'] elles sont aussi le lieu où une société donnée **construit son rapport au monde** et donc les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu* »,¹⁷⁴ nous comprenons alors pourquoi les acteurs associatifs tendent à développer un référentiel commun par le travail définitionnel qu'ils opèrent sur les demandeurs d'asile. Le rapport au public se construit donc, non pas dans la relation directe avec chaque individualité et chaque parcours reçu et accompagné, mais dans l'appréhension préalable au sein de l'organisation de ce que peut être le(s) public(s), ses demandes, et les actions mises en œuvre pour le(s) satisfaire. En acceptant unanimement que les demandeurs d'asile doivent « bricoler » pour survivre et se responsabiliser, les intervenants sociaux produisent une vision légitime du « bricolage » de l'action publique à destination des demandeurs d'asile, faisant émerger un consensus à ce propos.

Après avoir présenté la prise en charge des requérants dans les dispositifs d'hébergement, au travers des jeux institutionnels entre les différentes parties en interaction, nous étudierons les autres structures associatives et les pratiques professionnelles des intervenants dans le parcours de « débrouille » des demandeurs d'asile.

¹⁷³ Notes prise lors de la rencontre « 12h-14h » du jeudi 29 janvier 2015, organisée par l'Odenore et l'ADA.

¹⁷⁴ Pierre MULLER, « Référentiel », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 2014, 772 pages

Chapitre 8 / Le « bricolage institutionnel » du réseau associatif : de l'action à l'aide sociale

L'action publique en direction des demandeurs d'asile repose sur le registre de l'action et de l'aide sociale. L'Etat, censé offrir des conditions minimales d'accueil à chacune des personnes sollicitant l'asile en France, délègue sa mission de prise en charge aux associations gestionnaires des CADA, devenues par conséquent des associations prestataires de services. L'émergence depuis une vingtaine d'années de cette délégation croissante « *n'est pas à comprendre comme un retrait de l'État, mais, à l'inverse, comme une participation toujours plus grande de l'État dans l'action privée, générant une interdépendance entre les deux réseaux d'acteurs.* »¹⁷⁵ Il serait alors plus juste de parler d'un redéploiement de l'action de l'Etat, plutôt que d'un désengagement au sens propre, pour rendre compte des carences étatiques dans le domaine social.

Comme nous avons pu le mettre en évidence précédemment, les CADA doivent apporter, en plus d'un hébergement, un accompagnement social et juridique aux demandeurs d'asile tout au long de leur procédure. Néanmoins, en raison du nombre insuffisant de places et aux moyens limités mobilisés par les pouvoirs publics, les exilés, dans leur majorité, expérimentent un passage à la rue et doivent subvenir seuls à leurs besoins. C'est pourquoi, pour répondre à ces demandes, de nombreuses associations « d'influence sociale »¹⁷⁶, comme par exemple le Secours Catholique, par opposition à celles « d'action-sociales et médico-sociales », comme l'ADATE ou ADOMA,¹⁷⁷ pour reprendre les termes d'Olivier Gajac, viennent compléter le paysage associatif. On trouve alors dans le système « bureaucratique-assistanciel », une multitude de dispositifs gérés par une diversité d'acteurs publics et privés se partageant différents champs d'actions. Les associations d'influence humanitaire s'impliquent principalement sur la thématique de l'urgence tandis que les associations gestionnaires de CADA interviennent généralement autour de la notion d'insertion. De fait, ce partenariat entre ces différents acteurs tend à favoriser le « bricolage » chez les demandeurs d'asile.

¹⁷⁵ Julien DAMON, *L'exclusion, Que sais-je ?*, Presses universitaires de France, 2014, p. 56

¹⁷⁶ Pour Olivier GAJAC dans « La gouvernance de l'exclusion en France : trois modèles de gestion associative », les associations d'influence sociale proviennent pour la plupart d'initiatives locales et se caractérisent par une image militante ou contestataire, indépendante des pouvoirs publics. Elles viennent repenser l'action sociale et contribuent au renouveau du paysage caritatif qui s'opéra après la seconde guerre mondiale.

¹⁷⁷ L'ADATE et ADOMA sont deux associations gestionnaires d'un CADA et d'hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile, implantées sur Grenoble.

Le terme de « bricolage » acquiert sa légitimité épistémologique dans *La pensée sauvage* de Claude Lévi-Strauss. La règle du jeu du bricoleur est « *de toujours s'arranger avec les "moyens du bord"* »¹⁷⁸, d'user de ruse avec les règles en vigueur mais également de faire preuve d'inventivité pour tenter d'adapter l'environnement social en sa faveur. Si leur prise en charge n'est pas assurée par l'intervention étatique au moyen des CADA, les demandeurs d'asile se doivent d'être de fervents bricoleurs pour assurer leur survie.

Il est en cela nécessaire et indispensable d'avoir une certaine visibilité de la cartographie des structures d'aide sociale présentes sur le territoire afin de pouvoir s'orienter en fonction de ses besoins. La préfecture et certaines associations travaillant autour de l'accueil des demandeurs d'asile distribuent aux personnes un « SOS galère », petit livret présentant les adresses indispensables à la survie. Il reste tout de même bien difficile pour un « primo-arrivant » qui ne connaît pas Grenoble, de se repérer à l'aide d'adresses et d'un plan.

Cette expertise s'acquiert sur un temps long à l'aide de réseaux de socialités mobilisés par les demandeurs mais également par l'apprentissage d'une « carrière » décrite précédemment. Dès lors, comment l'espace institutionnel et associatif structure-t-il la survie des personnes seules et des familles ? En quoi, l'hébergement est la clé de voûte du système de prise en charge ? Nous verrons à travers trois points, comment les acteurs associatifs participent à développer et inciter le « bricolage » dans la prise en charge. Le travail au noir et la question de l'hébergement des demandeurs d'asile se présenteront comme des exemples où la production du consentement des différents acteurs est à l'œuvre.

8.1 « Bricoler » dans l'urgence de la prise en charge

Si la politique de l'asile se décide en grande partie au niveau européen et national, le sort des demandeurs d'asile dépend principalement de la coopération entre les structures locales qui composent l'offre d'action publique. Pour que celles-ci puissent remplir les conditions d'un véritable service public, le secteur associatif doit se coordonner et assurer une égalité à tous dans l'application de ses missions. L'accroissement de l'autonomie conférée aux acteurs associatifs et « la montée du local » tendent à valoriser un partenariat territorialisé des différentes ressources existantes « *comme mode d'action face à des problèmes définis comme*

¹⁷⁸ Anne MÉLICE, « Un concept lévi-straussien déconstruit : le « bricolage » », *Les Temps Modernes* 5/ 2009 (n° 656), p. 85

transversaux ou « indivisibles ». »¹⁷⁹ Les associations se spécialisent alors dans l'aide administrative et juridique, dans la distribution de repas et de vêtements, dans la mise à disposition de douches, dans la gestion d'un centre d'hébergement, etc.¹⁸⁰

Lorsque nous nous sommes rendus à l'association grenobloise, « Point d'eau », où il est possible de se doucher et de faire tourner une machine à laver, un salarié nous dit : « *On ne veut pas se substituer aux autres associations donc on ne fait pas de petits dejs* ». »

Nous comprenons donc que chaque structure à son propre champ d'intervention formant ainsi, un système d'acteurs local à destination d'un public essentiellement Sans Domicile Fixe (SDF) ou en situation de précarité. L'articulation optimale des différents moyens disponibles est recherchée par la plupart des intervenants associatifs de façon à éviter toute mise en concurrence face aux financements publics. Le partage d'informations sur les publics et le développement d'un discours commun est également favorisé afin de permettre au système d'acteurs de s'imposer légitimement sur la scène politique et de l'action publique territoriale. Cette coordination participe de fait à développer un consensus des différents acteurs autour de la prise en charge des publics précaires. Les demandeurs d'asile, sans ressources et la plupart du temps sans hébergement, apparaissent bien souvent comme un public « nouveau » pour les intervenants associatifs lorsqu'ils sollicitent ce système d'acteurs. Ils viennent alors questionner la pertinence du dispositif de prise en charge et les pratiques professionnelles de chacun.

Ne sachant rien du parcours et des projets des exilés, avec lesquels il est souvent difficile de communiquer suivant leur langue, les bénévoles et travailleurs sociaux ont souvent des « prénotions » qui peuvent orienter leurs actions. Lorsque nous nous sommes rendues au Resto du cœur avec Aude et sa fille Divine de 9 ans, originaires de la République Démocratique du Congo et sans hébergement depuis plus d'un mois, nous avons pu expérimenter cette situation.¹⁸¹ Voici quelques phrases prononcées par une bénévole à ce moment là :

« La semaine dernière nous avons reçu un groupe de 12 soudanais en bermuda à fleurs. Ils demandaient des « sleepbag ». Je n'avais pas compris, j'ai cru sur le moment qu'ils voulaient des slips [rires] mais non malheureusement ils voulaient des duvets car ils dormaient dehors en

¹⁷⁹ Gilles FRIGOLI, « De la circulaire au guichet. . Une enquête sur la fabrique des populations vulnérables par les politiques publiques », *Déviance et Société* 2/2009 (Vol. 33), pp. 125-148

¹⁸⁰ Un schéma introduit en annexe 7, vient illustrer cet itinéraire « type » de l'offre de prise en charge des demandeurs d'asile.

¹⁸¹ Il est inséré en annexe 8, une note descriptive sur le déroulement de la journée passée avec Aude et Divine.

*short... [...] Mais tout de même c'est malheureux, mais **la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde**. Quand on voit au camp vers Grand Place là toutes les familles qui y vivent mais d'où viennent-elles ? Pour beaucoup de l'Europe de l'Est c'est un gros problème. Mais il y n'y a plus de guerre au Kosovo, pourquoi viennent-ils ? »*
(Observation de terrain au Resto du cœur, le 20/01/15)

Ce témoignage soulève une nouvelle fois, l'intériorisation des discours et perceptions étatiques auprès des acteurs associatifs. La référence à la célèbre phrase de Michel Rocard,¹⁸² prononcée lors d'un discours en 1989 à l'occasion des cinquante ans de La Cimade, illustre la construction d'un référentiel commun autour de l'accueil des réfugiés qu'il convient de limiter. Aussi, il semblerait, d'après les représentations de la bénévoles, qu'il faille une guerre dans le pays d'origine du demandeur d'asile pour que celui-ci soit un « vrai » réfugié. La référence actuelle à la situation politique de la Syrie en est un parfait exemple. Le Kosovo étant inscrit sur la liste des « pays-sûrs » établie par l'OFPPA, en fonction de sa situation politique mais surtout en fonction des flux migratoires, les demandeurs d'asiles kosovars ne seraient donc pas légitimes pour prétendre au statut de réfugié. Il persiste pourtant de nombreux conflits, depuis la fin de la guerre et la mort du maréchal Tito en 1980.

Les agents de terrain forgent, à force d'expériences, des « réflexes » professionnels qui se retrouvent parfois inopérants en fonction des personnes. Les usages du système de prise en charge par les demandeurs d'asile participent à questionner ces pratiques quotidiennes des personnes engagées dans le domaine de l'aide et de l'action sociale.

Aussi, la conjonction de ces bricolages de l'action publique et de la vie quotidienne des demandeurs d'asile rend visible certains effets liés au partenariat. Dans le témoignage suivant, Isabelle et Bonté mettent en avant « *le jeu du ping pong* » par le renvoi chronique d'un lieu et d'un acteur à l'autre.

*« Quand on est allés à La Relève, on leur a dit qu'on est allés chez ADA il y a toutes nos affaires là-bas mais La Relève nous a dit de retourner à ADA qu'ils ne pouvaient pas nous trouver un hébergement eux. C'est n'importe quoi, nous on connaît pas et c'est un peu... « **le jeu du ping pong** » quoi. Un coup là-bas, un autre là-bas. »*
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 07/01/15)

¹⁸² « *La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde...mais elle doit en prendre fidèlement sa part.* » Phrase désormais maintes fois reprises pour légitimer une politique anti-migratoire. Nicolas Sarkozy l'étend en 2008 lorsqu'il annonce que « *L'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde* ». Pour plus d'informations voir les articles de Rue89, « Pour la postérité, Rocard se bat contre « la misère du monde » », 27/09/09 et « Rocard tente bien de s'arranger avec la « misère du monde » », 5/10/09, En ligne.

« *Le jeu du ping pong* » est un effet direct du développement des partenariats et constitue un obstacle majeur du système « bureaucratique-assistanciel ». Présent dans l'histoire des politiques locales d'assistance, il est aujourd'hui flagrant dans la prise en charge des personnes SDF et des demandeurs d'asile sans hébergement. Au-delà d'un renvoi vers d'autres structures, il s'agit également de faire porter la responsabilité des dysfonctionnements du système de prise en charge à d'autres acteurs. En déplaçant le « problème » en permanence sur les associations et sur les demandeurs d'asile, cela participe à étouffer le réel enjeu et les « causes » des carences actuelles du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. C'est de cette façon que se construit l'activité politique de mise en ordre permettant de maintenir en vie le système français de l'asile.

Poser la question à un demandeur d'asile sur le comment il procède pour organiser sa survie, il vous répondra : « je me débrouille », « je bricole », « je me démerde », « je n'ai pas le choix », « j'utilise le système D ». L'utilisation univoque de ces termes, nous pousse à prendre au sérieux les propos des personnes. Le « bricolage » des ressources existantes sur un territoire, qu'elles soient institutionnelles, associatives ou informelles, s'avère être l'activité centrale des demandeurs d'asile aux conditions matérielles d'accueil limitées. L'assistance apportée par les associations, vise à combler un manque du ressort de l'État-Providence mais tend indubitablement à rendre les demandeurs d'asile dépendants des services de prise en charge. De même, nous assistons à une réelle dualisation dans le domaine de l'action publique puisque l'on trouve des services spécifiques pour certaines catégories et des services universels à vocation assurancielle. Le risque est qu'à terme, le service public se défausse totalement vers le système « bureaucratique-assistanciel » afin de se décharger « des situations administratives complexes ». Les demandeurs d'asile livrés à eux-mêmes n'ont alors pas d'autres choix que de construire des répertoires d'actions informels, parfois à la limite de la légalité, pour survivre.

8.2 Le travail au « noir » : un outil du « bricolage » nécessaire à la survie

La question actuelle sur le travail au noir des demandeurs d'asile est à replacer dans un contexte historique où les liens entre histoire du travail et histoire de l'immigration sont très forts. Traditionnellement, la France est un pays d'immigration où l'étranger est choisi et contrôlé par le patronat en fonction de ses besoins en main d'œuvre.

Dans les années 1980, les classes populaires avaient pour habitude de développer largement des activités économiques non officielles pour améliorer leurs conditions de vie. Un entretien avec un travailleur social nous a permis d'avoir une certaine visibilité de l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile : « À l'époque, des chefs d'entreprise venaient chercher le matin deux ou trois personnes pour des chantiers la journée. C'était donc une occasion pour les demandeurs d'asile de travailler ponctuellement. [...] Bref, ils se mettaient aussi sur les emplacements de marché et attendaient pour aider à vider des camions. Ils allaient aussi pour travailler à la foire de Grenoble aux Rameaux. Mais ça, c'est toujours d'actualité, les marchés. »¹⁸³

Cependant, une dizaine d'années plus tard, l'augmentation du chômage vient justifier l'accroissement des contrôles et la chasse aux activités non officielles. C'est ainsi qu'apparaît le vocable de « travail au noir » au moment même où le gouvernement souhaite lutter contre l'immigration clandestine. L'année 1991 illustre alors parfaitement cette préoccupation puisqu'après la circulaire du 26 septembre, interdisant aux demandeurs d'asile de travailler, la loi du 31 décembre de la même année vient renforcer la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France. L'exilé était alors visé par deux textes réglementaires qui viennent encadrer ses pratiques et réduire ses marges de manœuvre. Il était également directement assimilé au travail non officiel, c'est pourquoi une nouvelle loi en 1997 vient transformer l'appellation de « travail clandestin » en « travail dissimulé » afin de limiter les amalgames.

Concrètement, le travail au noir correspond à « toutes les activités, avec ou sans patron, salariées ou indépendantes, qui sont exécutées sans être déclarées, c'est-à-dire qui échappent au contrôle par l'État et aux règles qui encadrent les activités économiques. »¹⁸⁴ Cela signifie que toute chose qui échappe à la mesure de l'appareil de l'État, par le biais de contrôle, de statistiques et d'enquêtes, relève du travail dissimulé. Il existe deux pans de l'économie autour de ces activités. Une économie illégale d'un côté, et d'un autre une économie domestique correspondant à ce que les individus produisent pour eux ou pour leur famille au sein de la sphère privée. Dans notre cas, nous étudierons l'économie dite « illégale » au sens de la loi, dans lequel se trouve toute activité intrinsèquement illégale (trafic, revente d'objets, etc.) ou non déclarée (les salariés « dissimulés » embauchés sans déclaration d'embauche), dans le parcours de débrouille des demandeurs d'asile rencontrés.

¹⁸³ Entretien avec un travailleur social d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle des réfugiés, le 5/11/14 dans les locaux de la structure.

¹⁸⁴ Florence WEBER, « Conférence », in *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, Éditions Rue d'Ulm, 2008, p. 9

La question du travail est une thématique délicate à aborder auprès du public demandeur d'asile en raison des textes réglementaires qui pèsent sur eux. De plus, le climat de suspicion généralisé sur les « vrais » et les « faux » demandeurs, sous-entendu les « migrants économiques », ne pousse pas à la parole décomplexée. Sur les 14 personnes interrogées, seules 6 nous ont parlé de ce moyen de subsistance. La plupart sont des hommes. N'étant pas autorisés à travailler car percevant une allocation d'attente,¹⁸⁵ les requérants sont assignés à une position particulière. Pris dans une situation d'attente de décisions administratives, en vue d'être reconnus comme réfugiés, mais également dans une situation sociale de prise en charge institutionnelle, ces derniers sont renvoyés à une place et à une identité spécifique, en marge de la société. Souvent considérés comme des « sans papiers », bien qu'autorisés à séjourner légalement sur le territoire français, ils ne bénéficient pas d'un droit au travail pendant la procédure d'asile. Quelles relations entretiennent-ils alors avec cette activité principale, synonyme d'économie de survie, d'autonomie et de réalisation de soi ?

*« J'ai travaillé que dans le nettoyage, je demande pour le bâtiment et tout ça mais non. J'ai été à Domène, j'ai demandé là-bas. Euh...on m'a dit y'a pas de travail. Toujours que **je demande du travail on me demande des papiers**. Par exemple, si j'avais des papiers je demanderais pas aux gens comme ça, je vais aux agences d'intérim et voilà. »*

(Entretien avec Raïf, le 8/12/14)

Pour beaucoup, la référence aux papiers comme passeport pour l'emploi est omniprésente. Raïf témoigne de ses difficultés à trouver du travail par sa situation administrative. Débouté de l'asile, il s'est vu refuser le statut de réfugié. Sans ressources financières, il n'a d'autres choix que d'arpenter les rues, les entreprises, les réseaux issus du « bouche à oreille » pour espérer pouvoir travailler quelques heures et ainsi, nourrir ses deux enfants en bas âge. Lorsqu'il était en demande d'asile, il nous dit avoir pu travailler ponctuellement dans le nettoyage par l'intermédiaire d'un ami rencontré à la mosquée.

Le fait de travailler « au noir » est également pour la plupart des demandeurs d'asile une question de chance. Comme le souligne Olivier, il faut connaître les bonnes personnes afin de s'inscrire dans un réseau qui permet d'ouvrir certaines opportunités.

¹⁸⁵ Passé un délai d'un an de procédure devant l'OFPPA ou si un recours a été formé devant la CNDA et que la personne est en possession d'un récépissé, les demandeurs d'asile peuvent accéder au marché du travail, pendant la période d'instruction de leur dossier, conformément « *aux règles du droit commun applicables aux travailleurs étrangers pour la délivrance d'une autorisation de travail, la situation de l'emploi leur étant opposable.* » (CESEDA, art. R.742-2) Pour plus d'informations, voir le site du Ministère de l'Intérieur.

« J'ai cherché du travail au noir mais j'avais pas de chance. Peut être que je ne connaissais pas les bonnes personnes pour ça. »
(Entretien avec Olivier, le 7/11/14)

Pour le travailleur social que nous avons rencontré, ces opportunités se révèlent auprès de la communauté, de la famille ou des amis. Selon lui, les demandeurs d'asile *« ne voient pas le travail au noir comme une exploitation mais plutôt comme une opportunité pour augmenter leurs ressources. De toute façon, ils ne travaillent quasiment jamais de façon continue mais c'est ponctuellement. 3 semaines par ci, par là, du travail saisonnier, etc. Il y a ceux qui arrêtent parce qu'ils comprennent qu'ils se font exploiter et ceux qui continuent car ils trouvent ça normal car ils n'ont pas d'autres comparaisons. »*¹⁸⁶ Le travailleur social opère alors une distinction entre les demandeurs d'asile afin de légitimer sa mission de prévention : d'un côté, il y a ceux qui comprennent et qui adhèrent à son discours ; et de l'autre, ceux qui continuent de se faire « exploiter ». Même s'il nous dit comprendre ces pratiques de subsistance, son travail consiste à rappeler le cadre législatif aux personnes avec les risques qu'ils peuvent encourir. D'une certaine manière, ce dernier consent que le « travail au noir » est parfois utile à la survie puisqu'il *« décide ou déclare expressément qu'[il] ne s'oppose pas à une action déterminée dont l'initiative est prise par autrui. »*¹⁸⁷

En fonction de la conjoncture de l'offre et de la demande de main d'œuvre clandestine, les demandeurs d'asile se spécialisent dans les tâches les plus difficiles et tentent de se rendre indispensables pour l'employeur dans certains secteurs d'activités. Au regard de la législation, nous comprenons aisément que le ressortissant extracommunautaire n'ait d'autres choix que de *jouer* avec l'illégalité. En effet, en plus de la circulaire sur l'interdiction de travailler des demandeurs d'asile, la loi du 20 juin 1994, relative à la préférence communautaire à l'emploi, limite l'accès au marché du travail pour les membres extracommunautaires. Elle stipule que *« l'embauche de migrants non communautaires n'est possible que si l'employeur est confronté à l'indisponibilité d'une offre de main-d'œuvre sur le marché national ou communautaire de travail, qui porte sérieusement préjudice au fonctionnement de l'entreprise ou à l'employeur lui-même »*.¹⁸⁸ Il convient alors de se référer à la liste des

¹⁸⁶ Entretien avec un travailleur social d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle des réfugiés, le 5/11/14 dans les locaux de la structure.

¹⁸⁷ Définition de la notion de consentement par André LALANDE In *Vocabulaire critique et technique de la philosophie*, Paris, PUF, 1983.

¹⁸⁸ Timothée TABAPSSI, « La riposte des exclus : les migrants africains sans-papiers face aux tentatives d'endiguement des flux migratoires extra-communautaires », *Présence Africaine*, 2009/1 N° 179-180, p. 172

métiers en tension,¹⁸⁹ mise en place par le ministère de l'Intérieur suite à des accords bilatéraux avec le pays d'origine, pour avoir plus de chance de trouver un emploi.

Toutefois, en France comme dans d'autres pays européens, la demande en travail dissimulé reste forte et les pouvoirs publics s'accordent, d'une certaine manière, à fermer les yeux. Une double tendance contradictoire se confirme : à mesure que les frontières de l'Europe se ferment officiellement aux migrations, elles s'ouvrent en parallèle pour la main d'œuvre étrangère illégale qui fonde un pan de l'économie.

Comme nous le rappelle le travailleur social interrogé, certaines personnes viennent d'une même ville ou d'une même communauté, ce qui facilite leur mise à l'emploi. Il distingue ainsi, au cours de l'entretien, cinq « parcours type » d'insertion professionnelle en fonction des pays de provenance des demandeurs d'asile : les Tchétchènes seraient « très débrouillards » et auraient une facilité à trouver un emploi dans le bâtiment, les Tibétains travailleraient dans les restaurants chinois, les Arméniens dans les restaurants turcs « *alors que ces derniers les ont massacrés* », les Roms se spécialiseraient dans la récupération de métaux et les femmes seules en grande vulnérabilité tomberaient souvent dans les réseaux de prostitution en fonction de leur pays de provenance.¹⁹⁰ À cela, s'ajoute « *les personnes qui peuvent être impliquées dans un trafic. Par exemple, il y en a qui partent en Suisse pour acheter des cloppes et les revendre. D'autres, font du trafic de faux papiers. [...] Après il y a des personnes totalement désemparées qui viennent nous voir parce qu'elles sont obligées à trafiquer, à vendre des produits stupéfiants. Elles sont dans des réseaux dès leur arrivée. Elles sont otages d'un réseau qui les menace de représailles sur la famille.* »¹⁹¹

En pensant les personnes par « cas », le travailleur social opère des montées en généralité qui sont utiles pour son action de prise en charge. Généraliser les faits répétitifs qu'il a observés, lui permet d'approfondir la description du « cas » et d'apporter des réponses professionnelles spécifiques pour chaque catégorie identifiée. Par conséquent, les demandeurs d'asile auraient alors un secteur d'activité qui leur serait prédestiné en fonction de leur nationalité. Les caractéristiques individuelles, les formations et les métiers exercés au pays ne seraient donc pas pris en compte en ce qui concerne le travail au noir. Dans l'univers de la

¹⁸⁹ Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement établit en 2008 une liste de 30 métiers dits « en tension », regroupés par régions et opposés aux ressortissants étrangers. On trouve notamment des emplois dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP), comme conducteur de travaux du BTP, dans l'informatique à savoir, informaticien d'étude et informaticien expert, dans la vente soit le travail de marchandiseur, etc.

¹⁹⁰ On pense alors au Nigéria, à la Roumanie et à la Bulgarie qui sont les principaux pays présents dans les associations Iséroises de soutien au public « en situation ou en risque de prostitution. »

¹⁹¹ Entretien avec un travailleur social d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle des réfugiés, le 5/11/14 dans les locaux de la structure.

débrouille, seuls le réseau et les connaissances issues de la communauté compteraient pour trouver une activité source de revenus. Or, si l'on s'arrête au seul processus de *casing*¹⁹² émis par le professionnel, cela contredirait notre raisonnement de départ qui consiste à penser les demandeurs d'asile comme des individus dotés de raison et d'un sens de l'innovation et non pas comme des catégories rangées par nationalité.

8.3 Des demandeurs d'asile « inclassables » : ni SDF, ni logés, ni hébergés

« Pour moi, le 115 c'est juste une association qui te dit il n'y a pas de places. »

Raïf.

L'hébergement est en effet devenu, au cours des dernières années, l'objet d'une préoccupation grandissante suite aux besoins de logement et à la difficile articulation entre hébergement d'urgence, dispositif spécifique et logement. Les demandeurs d'asile en subissent alors les pleines conséquences, beaucoup étant à la rue, logés, relogés et re-relogés.

Le dispositif spécifique d'hébergement dont ils devraient bénéficier, c'est-à-dire les CADA, constitue une ressource rare où seul un quart du public y a accès par faute de places disponibles. Il s'agit pourtant d'un droit indispensable qui permet aux exilés d'avoir « *le double « privilège » d'être assistés pendant une période plus longue et de bénéficier d'une aide technique pour monter leur dossier* »¹⁹³ et obtenir ainsi plus facilement le statut de réfugié. Si nous souhaitons consacrer un point entier à la question de l'hébergement, c'est qu'il constitue le pilier du dispositif national d'accueil de l'asile. S'il dysfonctionne, c'est l'ensemble du système lui-même qui est mis à mal. Les demandeurs d'asile devraient donc pouvoir venir se plaindre « à bon droit » dans les institutions concernées lorsqu'ils sont à la rue. Or, il n'en est rien. Ne rentrant pas dans la catégorie d'action publique des « SDF », il semblerait qu'ils deviennent un public illégitime lorsqu'ils sont sans abris. Ils sont perçus d'autant plus, comme un révélateur et un facteur de remise en cause du système d'acteurs

¹⁹² Le *casing*, est un processus mis en avant par Charles RAGIN, qui représente « *toutes les opérations de recherche par lesquelles une entité particulière (événement, personne, groupe, etc.) est définie comme « cas de quelque chose* ». « *Faire cas* », c'est « *borner empiriquement une relation problématique entre des idées et des preuves, entre la théorie et les données.* » In Camille HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix* 4/2012 (n° 100), pp. 85-98

¹⁹³ Carolina KOBELINSKY, « « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & Conflits*, 71 | 2008, p. 117

lyonnais à destination des SDF, d'après une étude produite par Laure Chebbah-Malicet.¹⁹⁴ Il en est de même à Grenoble.

Lorsque nous nous sommes rendus à la réunion sur le plan hivernal en novembre 2014, organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), nous avons pu souligner que tous les acteurs institutionnels et associatifs dénonçaient unanimement les difficultés engendrées par la question des demandeurs d'asile. Nous essayerons alors de montrer comment les demandeurs d'asile tentent de passer entre les failles du système pour continuer à (sur)vivre et à évoluer dans leur carrière, malgré le consentement des différents acteurs autour de leur situation « problématique ».

Parmi les personnes que nous avons rencontré, certaines ont changé plus de 6 fois d'hébergement pendant leur procédure. D'autres n'ont jamais réussi à pouvoir se « poser » dans un endroit un minimum personnalisé pour pouvoir se reconstruire après l'exil. Le 115, numéro d'urgence en Isère, est également saturé avec un taux de refus de 98% depuis 18 mois. Le personnel relève des discriminations liées au statut administratif et à la nationalité par l'imposition de quotas alors qu'il existe un droit fondamental, celui de l'inconditionnalité et de la continuité de l'hébergement d'urgence.¹⁹⁵ Toutefois, pour la plupart des personnes à la rue, ce numéro reste l'unique solution pour prétendre à un hébergement. Il s'en suit donc, des centaines de tentatives d'appels, vaines.

*« Le 115 je l'appelle depuis que j'arrive ici car j'ai entendu des gens qui l'appelaient le 115 qui m'expliquent, qui disent que c'est une association qui t'aide un petit peu tout ça mais...pour moi c'est, ya rien. Pour moi, le 115 c'est juste une association qui te dit y'a pas de places toujours, y'a rien toujours. Parce que y'a des fois **j'ai essayé jusqu'à 80 fois pour rentrer en ligne avec le 115, 80 fois, 80 parce que ça sonnait occupé. C'était occupé, je sais pas pourquoi. Mais jusqu'à 80 fois.** »*

(Entretien avec Raïf, le 8/12/14)

Isabelle, Bonté et leurs trois enfants, sans hébergement pendant plusieurs mois au début de leur procédure d'asile, étaient à la recherche d'un lieu sécurisant pour y passer les nuits à venir. Ils ont tenté longuement de négocier avec La Relève, en charge de leur trouver un

¹⁹⁴ Laure CHEBBAH-MALICET, «II. Le terrain lyonnais », In Laure CHEBBAH-MALICET, Elsa GUILLALOT, Cécile ROBERT et Philippe ZITTOUN, *L'institutionnalisation d'actions publiques locales à destination des « SDF »*, Rapport intermédiaire, p. 98

¹⁹⁵ Par ces motifs, le 115 de l'Isère était en grève la matinée du mercredi 17 décembre 2014. Ce numéro vert devait également être fermé la nuit à partir du 1^{er} mai 2014 pour cause de difficultés financière de l'Etat. Pour plus d'informations : <http://www.ledauphine.com/isere-sud/2014/04/29/isere-le-115-ne-sera-pas-operationnel-la-nuit>

logement, mais cela n'a pas abouti. Ces derniers leur répondaient « *qu'il y a déjà des familles avec des bébés dehors et avant eux sur la liste d'attente* ». Isabelle s'exclamait alors de ne pas avoir vu ces familles et souhaitait qu'on lui indique où celles-ci se trouvent afin de ne plus « être seule » à traverser ces épreuves. Personne n'apportera de réponses à ses questions. C'est à force de rencontres et après avoir expérimenté différents lieux pour dormir comme les parcs ou l'Hôtel de Ville de Grenoble, qu'une personne de la mairie leur indique le rond-point vers Grand Place.

« - Bonté : *Oui ils nous ont donné quelques adresses d'associations. Y'a une personne qui nous a dit d'aller voir à Grand place au rond point.*
- Isabelle : *On y est allés mais on s'est fait chasser ! [rires] C'est que des familles roms là-bas. On y est allés la journée pour voir, on est passés devant et on s'est fait crier dessus. En fait, ils voulaient pas de nous quoi ! [rires] Et ils parlent très peu Français. Mais oui il y a des tentes partout c'est assez difficile, c'est même pas des maisons quoi. Alors merci la mairie pour l'endroit. »*
(Entretien avec Isabelle et Bonté, le 7/01/15)

Nous nous sommes rendus sur le site, communément appelé le « camp Esmonin », au mois de novembre 2014 en présence d'un salarié de l'association dans laquelle nous étions en stage, parlant rom, macédonien et serbo-croate et ayant une connaissance fine des lieux et des habitants qui tentent d'y (sur)vivre. Une cinquantaine de familles sont installées dans des tentes et des habitats de fortune. Certaines sont des ressortissants communautaires, d'autres sont des demandeurs d'asile de nationalité kosovare, albanaise, macédonienne et enfin, des personnes sont réfugiées mais sans logement. Lorsque nous arrivons sur les lieux, notre regard se porte directement sur la présence d'objets dispersés sur le sol, certainement utiles au bricolage quotidien de « l'économie de la débrouille ». Pendant que les enfants s'amuse à jouer avec les débris abandonnés, les femmes balayent devant leur porte et tentent d'ordonner au mieux leur lieu de vie confectionné avec toute une série de matériaux de récupération. « *Tout est la poubelle* » nous a-t-on dit. Les hommes, quant à eux, sont occupés à réparer des meubles ou à des activités de mécanique dans un objectif de revente. La vie en collectivité est ainsi organisée autour d'activités structurant l'espace et le rapport au temps. Les liens communautaires et l'appartenance construite permettent de développer une certaine « individualisation » où les personnes tentent de s'émanciper d'une « société du risque ».¹⁹⁶ De cet ensemble, nous pouvons imaginer qu'il émane « *un sentiment d'unité, d'excitation et de protection : les dissensions sont progressivement gommées, la situation de tous est*

¹⁹⁶ En référence à Ulrich BECK pour son ouvrage de 1992 intitulé *Risk society*.

confondue, c'est l'entraide qui prévaut »¹⁹⁷ lorsqu'un groupe extérieur se présente à eux comme ce fut le cas avec Isabelle et sa famille.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le « camp Esmonin » a fait l'objet d'une opération d'évacuation dès 6 heures du matin, le mercredi 29 juillet 2015. Eric Piolle, maire de Grenoble, avait annoncé le démantèlement du camp à la mi-mai afin de « *garantir "la sécurité des populations", des "réseaux mafieux" s'y étant développés.* »¹⁹⁸ Il assure également que toutes les familles seront relogées et que « *personne ne dormira dehors ce soir, ni dans les jours qui viennent.* »¹⁹⁹ Ce ne fut bien évidemment pas le cas. Entre temps, des espaces d'habitations précaires se sont (re)constitués et des familles sont toujours sans logement. Une famille s'est installée dans une maison de la Ville de Saint Martin d'Hères mais s'est vue « *délogée au bout de 3 jours par des riverains hostiles.* »²⁰⁰

Pour reprendre la citation de Gérard Noiriél, introduite en début de partie, il semblerait que le discours humanitaire ne « s'étale » que pour une catégorie précise de demandeurs d'asile : à savoir, ceux fuyant les conflits en Syrie. Suite à l'effervescence médiatique autour de la photo de l'enfant syrien, l'opinion publique manifeste en grande partie son soutien à l'accueil des réfugiés. Des initiatives locales s'étendent et proposent de mettre en relation des particuliers avec des réfugiés pour leur proposer un hébergement alternatif. Une application est lancée sous le nom de « Comme À La Maison » (CALM) où les personnes peuvent s'inscrire et choisir leur logement ou le réfugié qu'elles souhaitent accueillir, ce qui peut s'apparenter à une sorte « d'Airbnb des réfugiés ». ²⁰¹ Les demandeurs d'asile sont alors écartés de cette application puisqu'ils « *ne sont pas à bout de leurs démarches* ». ²⁰²

Finalement, les intervenants sociaux, les acteurs associatifs et l'opinion publique s'accordent à reconnaître que l'hébergement des demandeurs d'asile est problématique. Chacun consent au fait qu'il faille, soit augmenter les places en CADA, soit développer des solutions alternatives comme les « camps », les « squats », ²⁰³ les « airbnb des réfugiés », etc.

¹⁹⁷ Annick DELORME, « Le processus d'individualisation en situation de précarité » *op. cit.*, p. 275

¹⁹⁸ AFP, « Évacuation du bidonville Esmonin à Grenoble », France 3 Isère, publié le 29/07/2015, en ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/evacuation-du-bidonville-esmonin-grenoble-778687.html>

¹⁹⁹ Ibid.

²⁰⁰ « À Saint-Martin-d'Hères, des Roms délogés par des riverains hostiles », *Le Monde*, 16/09/15, en ligne : <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2015/09/16/a-saint-martin-dheres-des-roms-deloges-par-des-riverains-hostiles/>

²⁰¹ « L'« airbnb des réfugiés » bientôt en France : vraie ou fausse bonne idée ? », Rue89, publié le 31/08/2015, en ligne : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/08/31/l-airbnb-refugies-bientot-france-vraie-fausse-bonne-idee-260990>

²⁰² Ibid.

²⁰³ Un autre exemple de vie en communauté, rédigé par un demandeur d'asile bénévole à l'ADA, nous est présenté en annexe 9. Il nous apporte son témoignage sur les savoirs et savoir-faire qu'il a dû mobiliser avec son groupe d'amis afin de trouver un hébergement pour eux et une cinquantaine de compatriotes en demande d'asile, non hébergés. Ce récit rend visible les stratégies de dégageement mobilisées par les demandeurs d'asile à la rue pour survivre et retrouver leur autonomie face à l'assignation sociale que leur confère leur statut. Il permet également de s'interroger sur les moyens mis en œuvre par ces derniers pour se fabriquer et s'imaginer un chez-

Ce qui nous apparaît être intéressant dans cette partie, c'est qu'à aucun moment les modèles d'intervention sociale utilisés par les intervenants sociaux ne sont remis en cause. Tout comme les acteurs associatifs travaillant dans l'aide au récit de vie des demandeurs d'asile, si l'institution ne peut pas répondre à la demande de la personne, ce n'est pas dû à l'inadéquation de l'action publique mais aux spécificités de cette dernière qui ne correspond pas au cadre d'action du dispositif. L'ensemble des acteurs associatifs semblent s'entendre sur le « problème actuel du système de l'asile » mais s'accordent à favoriser une prise en charge quotidienne des demandeurs d'asile par le « bricolage » permanent comme substitut au dispositif. Pour le dire plus clairement, au lieu de développer un consensus collectif sur la remise en cause de l'action publique à destination des demandeurs d'asile, les intervenants sociaux consentent à une solution alternative : la « débrouille » individuelle des exilés et le « bricolage » de la prise en charge. Nous pouvons alors nous demander, tout comme Paul Ricœur, si « *consentir, n'est-ce pas céder, capituler ?* »²⁰⁴

soi dans des endroits temporairement instables. La question du mode d'habitat chez les demandeurs d'asile hors dispositifs spécifiques est une donnée intéressante à interroger dans des futurs travaux de recherche.

²⁰⁴ Paul RICŒUR, *Philosophie de la volonté T.1, Le volontaire et l'involontaire*, Aubier, Paris, 1988, p 319

CONCLUSION

« Monsieur a RDV à l'OFPRA pour sa demande d'asile, veuillez l'autoriser, pour un court temps, à dormir où il veut dehors. Merci ! »²⁰⁵ Au-delà des polémiques médiatiques sur l'authenticité de ce document,²⁰⁶ cette « autorisation » rédigée par la direction territoriale lilloise de l'OFII, semble illustrer ce que nous avons tenté de mettre en avant dans ce travail. Une forme de consensus serait à l'œuvre entre les demandeurs d'asile et les acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre le dispositif de l'asile autour de deux points : d'une part, sur la redéfinition de l'identité sociale des « vrais » et « faux » demandeurs d'asile et d'autre part, sur les modèles d'intervention des intervenants sociaux et leurs conséquences en termes de « bricolage » dans la prise en charge.

Le dispositif de l'asile, comme toute bureaucratie d'État, assigne une procédure à suivre ainsi qu'un rôle et une identité sociale aux demandeurs d'asile, par l'élaboration de catégories d'action publique. En dévoyant les pratiques institutionnelles dans leur parcours de « débrouille », ces derniers tendent à en modifier les usages officiels. Les stratégies et techniques de contournement des obstacles, apprises et mobilisées dans leur « carrière », leur permettent de négocier une identité afin d'apparaître comme un « vrai » demandeur d'asile aux yeux des acteurs associatifs.

De la même façon, par leurs représentations et la récurrence des « cas » rencontrés, les intervenants sociaux se construisent un référentiel commun sur les façons de définir les demandeurs d'asile. Les modes d'intervention sociale utilisés dans les différentes structures de prise en charge les poussent également à intérioriser les modes de raisonnement des administrations sur le rejet massif des exilés et les perceptions étatiques sur la figure *idéale* du réfugié. Les acteurs associatifs participent alors dans leur activité quotidienne, par le biais de « petits arrangements avec la norme »²⁰⁷ et d'activités telles que l'aide à la rédaction au récit de vie, à reproduire la distinction opérée entre les « vrais » et « faux » demandeurs d'asile.

²⁰⁵ Notes écrites par la direction territoriale de Lille de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) sur le post-it présenté en page de couverture du mémoire. Pour plus d'informations : « Expulsion de migrants à Paris : cet étonnant post-it qui circule parmi les réfugiés fait polémique », *Le Huffington Post*, publié le 9/06/2015, en ligne : http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/09/expulsion-migrants-paris-halle-pajol-post-it-polemique_n_7541206.html

²⁰⁶ Des journalistes et hommes politiques se sont interrogés sur la valeur et la véracité de ce post-it. Certains dénoncent un faux document issu d'un réseau de passeurs, quand d'autres y voit un acte de l'administration rédigé par humanité à l'égard des demandeurs d'asile. Cf : « Faux ou illégal, le post-it qui autorise les migrants à « dormi dehors » ? », *L'Obs*, publié le 9/06/15, en ligne : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150609.OBS0461/faux-ou-illegal-le-post-it-qui-autorise-les-migrants-a-dormir-dehors.html>

²⁰⁷ En référence aux travaux de Michael LIPSKY, Vincent DUBOIS et Alexis SPIRE.

Si l'ensemble des acteurs associatifs et étatiques s'accordent à dire aujourd'hui que le système français de l'asile est « en crise », aucune règle, ni modèles d'intervention sociale sur lequel celui-ci repose, n'est remis directement en cause. Il semblerait que tous consentent au contraire, à développer une prise en charge alternative au dispositif national d'accueil tournée vers le « bricolage » des ressources existantes (humaines, matérielles, financières, etc.) C'est alors cette « fabrique » du consensus, à travers le dévoiement des pratiques institutionnelles, qui participe à maintenir le dispositif de l'asile relativement stable face à une réalité désordonnée et à un système défaillant. La prise en compte de la « dialectique antinomique » de l'ordre et du désordre, nous permet de penser le processus de stabilité du dispositif de l'asile, puisque « *l'activité politique de mise en ordre se nourrit toujours d'un désordre qu'elle ne peut faire disparaître.* »²⁰⁸

L'approche interactionniste mobilisée dans notre analyse, nous a amené à prendre au sérieux « l'interprétation du sens commun » au travers de chaque fait observé, pour reprendre les mots d'Howard Becker. Notre étude a tenté de mettre en lumière l'ensemble des jeux bureaucratiques qu'ils se jouent entre les demandeurs d'asile, les acteurs associatifs et l'institution de l'asile. Toutefois, des limites viennent relativiser les résultats obtenus. Des observations de pratiques administratives et des entretiens auprès d'acteurs étatiques nous auraient permis de saisir la portée générale de la convergence des cadres d'action publique qui construisent le dispositif de l'asile. La seule interprétation de textes et de discours officiels, comparée à l'analyse des pratiques professionnelles des acteurs associatifs, rend impossible une *totale* montée en généralité. D'autres progrès peuvent également être faits sur les notions de « fabrique du consensus » et de « production du consentement ».

Considérant que ce travail comporte ses limites, nous pouvons tout de même dégager quelques pistes de réflexions pour conclure ce mémoire.

S'il est un migrant pour les autorités des politiques migratoires, le demandeur d'asile est également bénéficiaire des politiques sociales. Censés être pris *totale*ment en charge dans les dispositifs spécifiques d'hébergement avec toutes les conséquences que cela induit, à savoir l'infantilisation et la dépendance économique et sociale à l'égard de « la main gauche de l'Etat »,²⁰⁹ les demandeurs d'asile n'ont d'autres choix que de solliciter les structures relevant

²⁰⁸ Philippe ZITTOUN, *op. cit.*, p. 16

²⁰⁹ Pour reprendre les termes de Pierre BOURDIEU In *Contre-feux I*, Liber-Raisons d'Agir, 1998, p.9 : « [...] tous ceux qu'on appelle les « travailleurs sociaux » — assistantes sociales, éducateurs, magistrats de base

de l'urgence sociale. N'assistons-nous donc pas au passage d'une conception politique de l'asile à une vision plus humanitaire, dans la gestion assistancielle des exilés, relevant ainsi de la dépolitisation de cet enjeu ? Autrefois sanctuarisée au nom des grands principes des droits de l'Homme, la politique de l'asile semble être de plus en plus absorbée par la politique d'immigration sous la bannière de la gestion des flux et du contrôle des frontières.

L'entrée du demandeur d'asile comme usager de l'assistance n'est donc pas sans conséquence. Les professionnels de terrain doivent réadapter leurs pratiques auprès « *d'usagers pas comme les autres* »²¹⁰ et mettre de côté certains « *habitus professionnel[s]* ». ²¹¹ À l'inverse, les demandeurs d'asile doivent continuer à se justifier afin de pouvoir bénéficier d'une quelconque aide. Comme le montre Alexis Spire, il n'est plus question de contrôler l'immigration avec pour seul motif la protection du marché du travail mais « *il se conjugue avec une croisade morale visant à traquer l'« assistanat » et à faire de l'immigré le fossoyeur de l'Etat social.* »²¹² Nous sommes passés dans l'imaginaire social « *d'une immigration économique à un tourisme d'allocations* »²¹³ où la figure du demandeur d'asile comme objet de politiques publiques oscille entre deux registres d'action : « *la surveillance et la suspicion d'un côté, la compassion et le secours de l'autre ; entre deux principes de justice : le respect de la loi et le caractère intolérable de la détresse sociale ; entre deux tutelles ministérielles : l'Intérieur et les Affaires Sociales.* »²¹⁴

L'actualité politique et médiatique sur l'accueil et la répartition des réfugiés en Europe ne peut qu'appuyer notre analyse. Lors de son discours à l'Assemblée nationale, le 16 septembre 2015, le premier ministre Manuel Valls a annoncé la création de neuf cent postes dans les forces de l'ordre pour « *rétablir temporairement le contrôle aux frontières* » ainsi que deux cent cinquante millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement d'urgence sur douze mois.²¹⁵ Ces mesures reflètent le traitement actuel de l'immigration alternant entre des

et aussi, de plus en plus, professeurs et instituteurs — constituent ce que j'appelle la main gauche de l'État, l'ensemble des agents des ministères dits dépendants qui sont la trace, au sein de l'État, des luttes sociales du passé. »

²¹⁰ Phrase prononcée par une bénévole d'une structure « d'influence sociale » au sens d'Olivier Gajac.

²¹¹ Terme employé par Gilles FRIGOLI, « Le demandeur d'asile : un « exclu » parmi d'autres ? La demande d'asile à l'épreuve des logiques de l'assistance », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°2 | 2004, mis en ligne le 14 octobre 2004, consulté le 29 avril 2015.

²¹² Alexis SPIRE, « Xénophobes au nom de l'Etat social », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2013, mis en ligne.

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Gilles FRIGOLI, *op. cit.*

²¹⁵ « Valls. La France « n'hésitera pas » à rétablir temporairement le contrôle aux frontières », France Tv info, publié le 16/09/2015, en ligne : http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/accueil-des-refugies-regardez-en-direct-le-debat-a-l-assemblee-nationale_1086193.html

questions sécuritaires et humanitaires afin de s'accorder d'une part avec le discours hostile des organismes d'État et d'autre part, avec celui des associations de défense des étrangers.²¹⁶

La politique de l'asile connaît alors bien des difficultés en Europe. Elle n'est plus perçue comme un outil au service de la liberté mais plutôt comme un devoir humanitaire envers les personnes qui réussissent à dépasser les frontières et à s'implanter sur son territoire. La complexité administrative et juridique de la procédure d'asile et l'intériorisation des perceptions étatiques par les acteurs associatifs ne participent-elles pas à perpétuer le « tri » entre les « bons » et les « mauvais » exilés ? Ne doit-on pas voir dans la procédure de demande d'asile, un parcours initiatique où seuls les plus « méritants » pourront rester en France et accéder légitimement à leurs droits ?

²¹⁶ Pour plus d'informations, voir Rodney BENSON, « Quarante d'immigration dans les médias », *Le Monde Diplomatique*, mai 2015.

BIBLIOGRAPHIE

- Articles et revues scientifiques

ADATE, « Les demandeurs d'asile. Espoirs et Déboires », *Revue Écarts d'identité* n°107, 2005, Volume II, 103 pages.

Michel AGIER « Frontières de l'exil. Vers une altérité biopolitique », *Hermès, La Revue* 2/2012 (n° 63), pp. 88-94

Aline ANGOUSTURES, Luc LEGOUX « La crise de l'asile politique en France », *Revue européenne des migrations internationales*. Vol. 12 N°2. 10^{ème} anniversaire. pp. 299-301.

Jacques BAROU, « Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité? », *L'Autre* 3/2005 (Volume 6) , pp. 359-373.

Yannick BARTHE, Damien DE BLIC, Jean-Philippe HEURTIN, Éric LAGNEAU, Cyril LEMIEUX, Dominique LINHARDT, Cédric MOREAU DE BELLAING, Catherine REMY, Danny TROM, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi. », *Politix* 3/2013 (N° 103), pp. 175-204.

Rodney BENSON, « Quarante d'immigration dans les médias », *Le Monde Diplomatique*, mai 2015.

Henri BERGERON, Yves SUREL et Jérôme VALLUY, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*. Vol. 11, N°41. Premier trimestre 1998. pp. 195-223.

Brieg CAPITAINE, « Michel Agier, *Le couloir des exilés. Etre étranger dans un monde commun* », Lectures [en ligne], Les comptes rendus, 2011, p. 2

Claudine DARDY, « L'identité-papier. », *Les cahiers de médiologie* 2/1997 (N° 4), pp. 225-231.

Annick DELORME, « Le processus d'individualisation en situation de précarité : deux communautés de New Age Travellers en Grande-Bretagne », *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2002 (n° 113), pp. 261-284

Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques de soupçon*, Paris, EHESS, 2012, 301 pages In « Lectures. », *Politique étrangère* 3/2012 (Automne), pp. 680-707

Jean-François DUVERNOY, « L'idée philosophique de la communauté », *Citoyenneté et communauté*, Centre de recherches sur l'espace humain et urbain, 1997, pp. 15-31

Didier FASSIN, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, 4/2012 (Vol.53).

Eric FASSIN, « L'immigration un « problème » si commode », *Le Monde diplomatique*, novembre 2009.

Gilles FRIGOLI, « Le demandeur d'asile : un « exclu » parmi d'autres ? La demande d'asile à l'épreuve des logiques de l'assistance », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°2 | 2004, mis en ligne le 14 octobre 2004.

Olivier GAJAC, « La gouvernance de l'exclusion en France : analyse de trois modèles de gestion associative », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 50 | 2014, mis en ligne le 01 septembre 2014.

Florence GIUST-DESPRAIRIES, « Représentation et imaginaire », in Jacqueline BARUS-MICHEL *et al.*, *Vocabulaire de psychosociologie*, ERES « Hors collection », 2002, pp. 231-250.

Camille HAMIDI, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix* 4/2012 (n° 100), pp. 85-98

Carolina KOBELINSKY, « Les figures du demandeur d'asile », *Revue Écart d'identité* n°107, 2005, pp. 55-61

Carolina KOBELINSKY, « « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & Conflits* [En ligne], 71 | automne 2008, mis en ligne le 03 février 2009, URL : <http://conflits.revues.org/15973>

Denis LAFORGUE, « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines : pluralité, hybridation et fragmentation du travail institutionnel », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 4 | 2009, mis en ligne le 23 septembre 2009, URL : <http://socio-logos.revues.org/2317>

Altay MANÇO, « Stratégies identitaires, quelles valorisations ? », *Agora débats/jeunesses*, 24, 2001. Les jeunes entre équipements et espaces publics. pp. 107-123

Marco MARTINIELLO et Patrick SIMON, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.21- n°2 | 2005, 14 pages.

Manuel MUSIAL et al., « Prendre en compte les apprentissages lors de la conception d'un scénario pédagogique », *Recherche & formation* 3/ 2011 (n° 68), pp. 15-30.

Adrian NECULAU, « Une « expérience » d'apprentissage social dirigé. », *Carrefours de l'éducation* 2/2006 (n° 22), pp. 41-56.

Jean NIZET, Natalie RIGAUX, « VII / Interaction, identité et ordre social : ouvertures critiques », *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, « Repères », 2014, 128 pages.

Achour OUAMARA, « Identités de papiers, par Claudine Dardy », *Revue Écart d'identité*, n°96, septembre 1998.

Geneviève IMBERT, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers* 3/ 2010 (N° 102), pp. 23-34.

Sylvain PASQUIER, « Erving Goffman : de la contrainte au jeu des apparences. », *Revue du MAUSS* 2/2003 (n° 22), pp. 388-406.

Claire RODIER et Élise VALLOIS, « Quel asile en France ? (un guide) », *Vacarme*, 2003/4 n° 25, pp. 106-107.

Alexis SPIRE, « Xénophobes au nom de l'Etat social », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2013, mis en ligne.

Yves SUREL, « Idées, intérêts et institutions dans l'analyse des politiques publiques », *Pouvoirs*, 87, 1998, pp. 161-178

Jean-Marc TETAZ, « L'identité narrative comme théorie de la subjectivité pratique. Un essai de reconstruction de la conception de Paul Ricœur », *Études théologiques et religieuses* 4/2014 (Tome 89), pp. 463-494.

- Débats parlementaires

Discours de Bernard CAZENEUVE relatif au projet de loi sur l'asile, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014.

Audition de Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, à la Commission des lois, mardi 7 avril 2015

- Ouvrages

Michel AGIER, *Au bord du monde, les réfugiés*, Flammarion, 2002, 186 pages.

Michel AGIER, *Le couloir des exilés. Etre étranger dans un monde commun*, Editions du croquant, Broissieux, 2011, 117 pages.

Michel AGIER, « 9. La force du témoignage » Formes, contextes et auteurs des récits de réfugiés, In Marc LE PAPE *et al.*, *Crises extrêmes*, La Découverte « Recherches », 2006, pp. 151-168

Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'essor et l'origine du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 214 pages.

Bronislaw BACZKO, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, 242 pages

Stéphane BEAUD et Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1997, 331 pages.

Howard BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La découverte, Paris, 2002, 352 pages.

Howard BECKER, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, ????

Peter BERGER, Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klinsieck, 1986, 344 pages.

Daniel BERTAUX, *Les récits de vie*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2010, 128 pages.

Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982, 243 pages.

- Pierre BOURDIEU, *La misère du monde*, Editions du Seuil, Paris, 1993, 1 470 pages.
- Julien DAMON, *La question SDF*, Presses Universitaires de France, 2012 (2^e éd.), 407 pages.
- Vincent DUBOIS, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement administratif de la misère*, 3^{ème} édition, Collection Etudes Politiques, Economica, 2010, 208 pages.
- Nicolas DUVOUX, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Le lien social, Paris, 2009, 288 pages.
- Didier FASSIN, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. » In: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55e année, N. 5, 2000.
- Jean-François GASPARD, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, La Découverte, Paris, 2012, 297 pages.
- Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Collection « Le sens commun », 1968, 452 pages.
- Gilbert DURAND, *Champs de l'imaginaire*, ELLUG, Grenoble, 1996, 264 pages.
- Spyros FRANGUIADAKIS, Edith JAILLARDON, Dominique BELKIS, *En quête d'asile. Aide associative et accès aux droits*. Éd. Igdj, 2004, 304 pages.
- Erving GOFFMAN, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de minuit, Paris, 1975, p. 46
- Anne GOTMAN, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF, 2001, 507 pages.
- Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, 2^{ème} édition, Paris, 2011, 320 pages.
- Everett C. HUGHES, *Le regard sociologique. Essais sociologiques*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel CHAPOULIE, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, pp. 823-825
- Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po. et Dalloz, 3e édition, 1997, 510 pages.
- Luc LEGOUX, *La crise de l'asile politique en France*, Les études du Ceped n°8, Paris, 1995, 344 pages.
- Pierre MULLER dans *Les politiques publiques*, Que sais-je ?, Paris, 2011, 128 pages.
- Pierre MULLER, « Référentiel », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), «Références », 2014, 772 pages.
- Gérard NOIRIEL, *La tyrannie du national, le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 355 pages.
- Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Enquêtes, 2005, 292 pages.

Pascale PICHON, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, *Aux lieux d'être*, 2007, 304 pages.

Andrea REA, Maryse TRIPIER, « V. Les catégorisations de l'altérité », *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, «Repères», 2008, 128 pages

Paul RICŒUR, *Philosophie de la volonté T.1, Le volontaire et l'involontaire*, Aubier, Paris, 1988.

Pierre SAVIGNAT, *L'action sociale a-t-elle encore un avenir ?*, Dunod, Paris, 215 pages.

Yasmine SIBLOT, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Presses de SciencesPo, 2006, 347 pages.

Alexis SPIRE, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Bernard Grasset, Paris, 2005, 402 pages.

Ferdinand TÖNNIES, *Communauté et société*, trad. J. Leif, Paris, Retz-CEPL, 1977, 336 pages.

Florence WEBER, « Conférence », *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, Éditions Rue d'Ulm, 2008, pp. 5-44.

Philippe ZITTOUN, *La fabrique politique des politiques publiques*, SciencesPo, Paris, 2013, 339 pages.

- Presse

AFP, « Les députés adoptent la réforme de l'asile », *Le Point*, publié le 16/12/2014

Elise VINCENT, « Le vrai faux plan de Claude Guéant », *Le Monde*, publié le 26/11/2011

« Le maire de Roanne ne veut accueillir que des réfugiés chrétiens », *Le Monde*, publié le 7/09/15

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/09/07/le-maire-de-roanne-ne-veut-accueillir-que-des-refugies-chretiens_4748394_1654200.html#18jpt2r2jpKhZV5E.99

« Morano invoque 39-45 pour inviter les migrants à « se battre plutôt que de fuir » », *Le Figaro*, publié le 5/08/2015, en ligne : <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/08/05/25002-20150805ARTFIG00119-morano-invoque-39-45-pour-inviter-les-migrants-a-se-battre-plutot-que-de-fuir.php>

« Calais. On oublie que nous sommes des êtres humains », *Courrier International*, publié le 19/08/2015, <http://www.courrierinternational.com/une/calais-oublie-que-nous-sommes-des-etres-humains>

« Pour la postérité, Rocard se bat contre « la misère du monde » », *Rue 89*, 27/09/09, en ligne : <http://rue89.nouvelobs.com/2009/09/27/pour-la-posterite-rocard-se-bat-contre-la-misere-du-monde>

« Rocard tente bien de s'arranger avec la « misère du monde » », *Rue 89*, 5/10/09, en ligne : <http://rue89.nouvelobs.com/2009/10/05/comment-rocard-tente-de-sarranger-avec-la-misere-du-monde>

« À Saint-Martin-d'Hères, des Roms délogés par des riverains hostiles », *Le Monde*, 16/09/15, en ligne : <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2015/09/16/a-saint-martin-dheres-des-roms-deloges-par-des-riverains-hostiles/>

« L'« airbnb des réfugiés » bientôt en France : vraie ou fausse bonne idée ? », *Rue89*, publié le 31/08/2015, en ligne : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/08/31/l-airbnb-refugies-bientot-france-vraie-fausse-bonne-idee-260990>

AFP, « Évacuation du bidonville Esmonin à Grenoble », *France 3 Isère*, publié le 29/07/2015, en ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/evacuation-du-bidonville-esmonin-grenoble-778687.html>

« Valls. La France « n'hésitera pas » à rétablir temporairement le contrôle aux frontières », *France Tv info*, publié le 16/09/2015, en ligne : http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/accueil-des-refugies-regardez-en-direct-le-debat-a-l-assemblee-nationale_1086193.html

« Faux ou illégal, le post-it qui autorise les migrants à « dormi dehors » ? », *L'Obs*, publié le 9/06/15, en ligne :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150609.OBS0461/faux-ou-illegal-le-post-it-qui-autorise-les-migrants-a-dormir-dehors.html>

« Expulsion de migrants à Paris : cet étonnant post-it qui circule parmi les réfugiés fait polémique », *Le Huffington Post*, publié le 9/06/2015, en ligne : http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/09/expulsion-migrants-paris-halle-pajol-post-it-polemique_n_7541206.html

- Sites internet

Site de l'OFPPRA : <https://www.ofpra.gouv.fr/>

Site du service public : <http://vosdroits.service-public.fr/>

- Textes législatifs et réglementaires

Article 1 A.2 de la Convention de Genève de 1951 relatif au statut de réfugié

Directive 2013/33/UE

Directive 2003/09/CE du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres

Loi de 2002-2 du 2 Janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale

- Thèses

Estelle D'HALLUIN, « Travailler sa voix ou comment rendre sa demande d'asile audible », thèse de sociologie sous la direction de Didier FASSIN à l'EHESS, l'administration de la preuve de l'asile : entre aide au récit et certificats médicaux, pp. 13-22

Jérôme VALLUY, *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Tome 2, Université Robert Schuman Strasbourg, Préparé sous la direction de Vincent DUBOIS, mai 2008.

- Divers

Cindy CERVELLIN, Maureen CLAPPE, Pierre GATTEGNO, « Politiques publiques : proposition de loi renforçant la lutte contre le système de l'organisation prostitutionnelle et Sociologie des organisations », 2014, Master 1 Villes, Territoires et Solidarités, 138 pages.

Laure CHEBBAH-MALICET, Elsa GUILLALOT, Cécile ROBERT et Philippe ZITTOUN, *L'institutionnalisation d'actions publiques locales à destination des « SDF »*, Rapport intermédiaire, 149 pages.

Gérard NOIRIEL, Droit d'asile et institution de la preuve. La « preuve » de persécution dans l'histoire du droit d'asile, Colloque OFPRA, 1992.

SOURCES EMPIRIQUES

La liste des entretiens réalisés est restituée avec le souci de prolonger le choix de l'anonymisation des individus dans l'exploitation des données d'enquête.

Prénom	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
Atika	29/10/14	Rencontre en extérieur
Zurab	5/11/14	Bureau de l'association
Olivier	7/11/14	Bureau de l'association + sorties extérieures
Aril et Michel (parrain)	12/11/14	Bureau de l'association
Aman	13/11/14	Bureau de l'association
Babacar	6/11/14	Bureau de l'association
Mohamed	21/10/14	Bureau de l'association + sorties extérieures
Anne	2/12/14	Bureau de l'association
Arthur	3/12/14	Bureau de l'association + sorties extérieures
Raïf	8/12/14	Bureau de l'association
Linda	10/12/14	Squat
Mayron	23/12/14	Bureau de l'association
Isabelle et Bonté	7/01/15	Bureau de l'association
Aude et Divine	20/01/15	Sorties extérieures

Ainsi qu'un entretien avec un travailleur social d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle des réfugiés, le 5/11/14 dans les locaux de la structure.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 – Graphique représentant l'évolution des demandes de protection internationale enregistrées par l'OFPRA

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des droits sociaux dont devraient bénéficier les demandeurs d'asile

Annexe 3 – Lieux sollicités par les demandeurs d'asile pendant leur parcours de « débrouille » où de l'observation a été réalisée

Annexe 4 – Tableau des exilés interrogés

Annexe 5 – Grille d'entretien à destination des exilés interrogés

Annexe 6 – Analyse de l'échantillon des exilés interrogés

Annexe 7 - Description d'une journée avec Aude et Divine dans les services d'aide sociale

Annexe 8 - Itinéraire « type » d'un demandeur d'asile non hébergé en CADA, construit sur la base des différents témoignages

Annexe 9 - Témoignage d'Omar sur la vie en communauté au sein d'un squat

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES.....	8
INTRODUCTION	9
• LA REFORME DE L'ASILE : UNE SOLUTION A « LA CRISE DU DROIT D'ASILE » ?	9
• ETUDIER LE DEVOIEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE PARCOURS DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE	12
• UNE ENQUETE LOCALE A LA CROISEE DES COURANTS INTERACTIONNISTES ET PRAGMATIQUES	16
• UNE PERSPECTIVE <i>ETHNOSOCIOLOGIQUE</i> DU PARCOURS DES DEMANDEURS D'ASILE	20
PARTIE I - LA CARRIERE DE « DEBROUILLE » DES DEMANDEURS D'ASILE : USAGES ET TRANSFORMATIONS DU DISPOSITIF DE L'ASILE	28
<hr/>	
<i>Chapitre 1 / Un apprentissage de la carrière dès le pays d'origine</i>	30
1.1 Propension sociale et familiale à la demande d'asile	31
1.2 Avant le départ : représentations et mythes de l'asile	34
1.3 Le parcours migratoire : une étape essentielle dans l'apprentissage de la « débrouille »	37
<i>Chapitre 2 / L'arrivée en France, une phase de fragilisation</i>	40
2.1 Le passage à la rue	40
2.2 Les premiers contacts	43
<i>Chapitre 3 / Le quotidien de la procédure d'asile, une phase de routinisation ?</i>	47
3.1 L'organisation de la vie quotidienne autour des réseaux d'assistance	48
3.2 Les demandeurs d'asile, des experts de la prise en charge	51
3.3 Apprendre la « débrouille » par l'expérimentation de pratiques de subsistance..	54
PARTIE II – DEVENIR UN « VRAI » DEMANDEUR D'ASILE : REDEFINITION DES IDENTITES ET ROLES SOCIAUX LORS DES INTERACTIONS PENDANT LA PROCEDURE D'ASILE	59
<hr/>	
<i>Chapitre 4 / Les procédures d'asile et l'assignation d'une identité circonscrite.....</i>	61
4.1 De l'identité « pour soi » à l'identité « de papiers »	61
4.2 « <i>Des preuves, toujours des preuves</i> »	65
4.3 La procédure prioritaire et la procédure Dublin : la délégitimation de la demande d'asile	68
<i>Chapitre 5 / Les acteurs associatifs, des complices dans la redéfinition de l'identité du demandeur d'asile</i>	73
5.1 Le demandeur d'asile <i>modèle</i> et le <i>sympathique</i>	73
5.2 Les associations, une aide indispensable pour construire le « bon » récit de vie.	76
5.3 Le <i>héros</i> et l' <i>imposteur</i> : l'intériorisation des représentations	79

Chapitre 6 / La communauté : s’inscrire dans une solidarité communautaire pour redéfinir son identité	84
6.1 Une appartenance communautaire à construire	85
6.2 L’exemple à suivre : des « leaders-experts » de l’asile.....	87
6.3 La nécessité du groupe	88
PARTIE III - LA PRODUCTION DU CONSENTEMENT DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DU « BRICOLAGE » DE LA PRISE EN CHARGE DU DEMANDEUR D’ASILE	92
<hr/>	
Chapitre 7 / Techniques d’assujettissement et de responsabilisation au sein du Dispositif National d’Accueil (DNA)	94
7.1 Les CADA et HUDA, un « travail sur autrui » ?	95
7.2 Le paradoxe de l’injonction à l’autonomie : le partage des ressources et l’exemple du bénévolat	98
Chapitre 8 / Le « bricolage institutionnel » du réseau associatif : de l’action à l’aide sociale.....	104
8.1 « Bricoler » dans l’urgence de la prise en charge	105
8.2 Le travail au « noir » : un outil du « bricolage » nécessaire à la survie	108
8.3 Des demandeurs d’asile « inclassables » : ni SDF, ni logés, ni hébergés	113
CONCLUSION.....	118
BIBLIOGRAPHIE	122
TABLE DES ANNEXES.....	130
Annexe 1 – Graphique représentant l’évolution des demandes de protection internationale enregistrées par l’OFPRA	131
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des droits sociaux dont devraient bénéficier les demandeurs d’asile.....	132
Annexe 3 – Lieux sollicités par les demandeurs d’asile pendant leur parcours de « débrouille » où de l’observation a été réalisée	133
Annexe 4 – Tableau des exilés interrogés	134
Annexe 5 – Grille d’entretien à destination des exilés interrogés.....	136
Annexe 6 – Analyse de l’échantillon des exilés interrogés.....	138
Annexe 7 - Description d’une journée avec Aude et Divine dans les services d’aide sociale.....	141
Annexe 8 - Itinéraire « type » d’un demandeur d’asile non hébergé en CADA, construit sur la base des différents témoignages	144
Annexe 9 - Témoignage d’Omar sur la vie en communauté au sein d’un squat.....	145
TABLE DES MATIERES	147
RESUME.....	149

RESUME

Les migrants à Calais, les naufrages en Méditerranée, les réfugiés syriens, la réforme de l'asile sont autant de thématiques qui occupent actuellement une place prépondérante sur la scène publique et médiatique. Comment peut-on alors penser le système français de l'asile par les pratiques quotidiennes des demandeurs d'asile et des acteurs associatifs ?

Avec un statut légal leur interdisant de travailler depuis la circulaire de 1991,²¹⁹ une aide financière insuffisante au regard de la longueur des délais d'instruction des dossiers, un dispositif national d'accueil saturé, les demandeurs d'asile se doivent d'organiser au quotidien leur survie. Une enquête de terrain de neuf mois, auprès de deux associations grenobloises de soutien aux étrangers, nous a permis d'identifier différentes pratiques de « débrouille » mobilisées par les demandeurs d'asile pendant leur procédure. Les acteurs associatifs, par l'exercice de leurs missions et suivant leurs représentations du réfugié, participent également à redéfinir l'identité et l'action publique de prise en charge des demandeurs d'asile. Que nous apprend de fait, le dévoiement des pratiques institutionnelles des demandeurs d'asile et des acteurs associatifs sur la stabilité du dispositif de l'asile ? Participe-t-il de son maintien ou de sa contestation ?

Mots-clés : dispositif de l'asile – demandeurs d'asile – pratiques professionnelles et quotidiennes – acteurs associatifs – règles et normes institutionnelles - dévoiement – débrouille.

²¹⁹ La circulaire du 26 septembre 1991, mise en œuvre sous le gouvernement de Michel Rocard, supprime effectivement l'accès au marché de l'emploi pour les demandeurs d'asile en même temps que celle du 19 décembre 1991 crée les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).